



## CONTRAT DE TRANSITION

2023-2024

Tome 2

*Plage du Cavaou - Fos-sur-Mer*

# CONTRAT DE BAÏE

DE LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE



# CONTRAT DE BAÏE

DE LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE

## SOMMAIRE

<b>Programme d'actions dédiées.....</b>	<b>3</b>
DÉFI 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade .....	3
DÉFI 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers .....	35
DÉFI 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral .....	63
<b>Actions pour mémoire .....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau général des actions .....</b>	<b>90</b>



# Programme d'actions dédiées

## CONTRAT DE BAIE

**DÉFI 1 : Prévenir et réduire  
les pollutions en mer et améliorer  
la qualité des eaux de baignade**



Calanque  
de Sugiton

<b>ACTION N°</b>		<b>FA 1</b>	<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES</b>
<b>opération associée n°</b>		<b>CT 1_1 : Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues</b> <b>CT 1_2 : Recalibrage des réseaux Ouest et EST en amont du poste de relevage Sud de Martigues</b>	
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>COÛT de l'ACTION</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>4 930 000 €</b>
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>			
Métropole Aix-Marseille-Provence; Ville de Martigues; Agence de l'Eau			
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION</b>			
<b>Objectifs de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées;</li> <li>- A1.2 : Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration de Marseille;</li> </ul> <p>La lutte contre les pollutions domestiques est une thématique très importante du Contrat de Baie, en terme de mobilisation financière des maitres d'ouvrage et des partenaires techniques et/ou financiers. L'AE et la Métropole ont matérialisé cette importance au travers d'un contrat Métropolitain pour améliorer le système d'assainissement sur le territoire de Marseille (Contrat inscrit pour mémoire, AMP1 du présent contrat de transition).</p> <p>En effet, identifié comme source potentiellement importante de contamination du milieu aquatique, le système d'assainissement de Marseille et sur le secteur de l'Huveaune (via les actions inscrites au Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune) est une priorité du Contrat de Baie.</p> <p>Durant cette phase de transition 2023-2024, les réseaux d'assainissement continuent d'être améliorés et renforcés sur un périmètre élargi au Golfe de Fos. Plusieurs actions de modernisation des réseaux d'assainissement ont été réalisées en phase 2 du Contrat de baie, et seront complétées, dans la perspective de poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique, par la création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues et le recalibrage des réseaux Ouest et Est en amont du poste de relevage sud de Martigues, réalisés durant cette phase transitoire.</p>			

ACTION N°	FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES				
CDB 1_13 CT 1_1 Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues						
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION		
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				CONTEXTE ET OBJECTIFS :		
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3		Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne la réalisation d'un bassin d'orage en entrée de la station d'épuration.		
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants						
Maître d'ouvrage		MAMP (REA PM)		La station d'épuration de Martigues a été classée non conforme en 2016 à la suite d'un nombre trop important d'évènements de surverse (> 20 épisodes) par temps de pluie.		
PARTENAIRES TECHNIQUES						
Métropole AMP						
Agence de l'eau RMC						
TERRITOIRE:						
Martigues						
SDAGE		n° masses d'eau:		DESCRIPTION DE L'ACTION :		
FRDC04				L'action, sur la station d'épuration de Martigues, consiste en la création d'un bassin d'orage en tête des arrivées d'un volume de stockage maximal de 1500 m3. Celui-ci permettra une tolérance plus importante aux eaux parasites et donc limitera les évènements de surverse et les rejets d'eaux usées non traitées en mer.		
Correspondance programme de mesures :						
IND0901						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		2 140 000 €		Contrat de transition		
Détail :				Planning		
Etude et travaux		2 140 000 €		2023		2024
Dont dépenses déjà mandatées à fin 2022 pour 80 000 €				330 000		1 400 000
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
48%		35%		17%		
1 030 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°	FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES				
CDB 1_13	CT 1_2	<b>Recalibrage des réseaux Ouest et EST en amont du poste de relevage Sud de Martigues</b>				
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A1-3	Suite à l'action 102 du Contrat de Baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne le recalibrage des réseaux amont à l'ouest du poste Sud.			
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants			Le réseau achemine toutes les eaux usées du Littoral, du secteur de Lavéra et une partie du secteur Nord de Jonquières.			
<b>Maitre d'ouvrage</b>	MAMP (REA PM)					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES</b>			La présente action concerne une étude d'Assistance à Maitrise d'ouvrage et une phase travaux afin de permettre le recalibrage des réseaux pour optimiser les temps de transit et éviter les débordements par pluie semestrielle et annuelle.			
Métropole AMP						
Agence de l'eau RMC						
<b>TERRITOIRE:</b>			<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>			
Martigues			La restructuration projetée a pour objectif de pérenniser, sécuriser et améliorer le transit des effluents vers le poste Sud. Elle s'appuie sur le schéma directeur d'assainissement et prend en compte les projets et besoins futurs de la Ville de Martigues.			
<b>SDAGE</b>	n° masses d'eau:		Les travaux consisteront à reprendre le recalibrage des réseaux pour optimiser les temps de transit et éviter les débordements par pluie semestrielle et annuelle.			
FRDC04			L'opération comprend :			
<b>Correspondance programme de mesures :</b>			- les études préalables ,			
			- le renouvellement et le renforcement du réseau d'eaux usées sur environ 3 km,			
			- la construction ou la réhabilitation et le redimensionnement des postes de relevage existants : deux postes concernés celui de « Saint Anne » (débit nominal de 50 m3/jour) et celui de la "ZI SUD" (débit nominal 30 m3 / jour).			
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION HT</b>		2 790 000 €	<b>Contrat de transition</b>			
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>			
				<b>2023</b>	<b>2024</b>	
Etude MOE	65 000 €		Etude MOE	30 000 €	35 000 €	
Etudes géotechniques	15 000 €		Etude geotechnique		15 000 €	
Etudes annexes (l'évétopo, nalyzes, amiante..)	110 000 €		Etude annexes	65 000 €	45 000 €	
Travaux	2 600 000 €		Travaux	400 000 €	2 200 000 €	
MAMP (CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
42%		28%		30%		
1 173 000,00 €	0,00 €	780 000,00 €	0,00 €	837 000,00 €	0,00 €	0,00 €



ACTION N°		FA 3 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES	
<p><b>operations associées n°</b></p> <p>3_1 : Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains            3_2 : Démarche de certification "Ports Propres" - Carry et Sausset            3_2bis : Démarche de certification "Ports Propres" - Anse de la Réserve            3_2ter : Démarche de certification "Ports Propres" - Pointe Rouge            3_3 : Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion Département des Bouches-du-Rhône            3_3bis : Lutte contre les pollutions portuaires des ports de Saint Cyr-sur-Mer            3_4 : Anse du Pharo - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage            3_5 : La Ciotat Shipyards : plateforme ATLAS</p>			
<p><b>DEFI principal * :</b></p> <p>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</p>		<p><b>1</b></p>	<p><b>COUT de l'ACTION HT (phase 2)</b></p> <p><b>4 015 000 €</b></p>
<p><b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b></p> <p>Département des Bouches-du-Rhône Métropole Aix-Marseille-Provence            Ville de St Cyr-sur-mer Région Sud            Agence de l'Eau La Ciotat Shipyards, Soleam, GPMM (APM3)</p>			
<p><b>ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p>			
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.5 : Réduire les pollutions issues des ports de plaisance</p> <p>La lutte contre les pollutions portuaires est une priorité du Contrat de transition, comme cela avait été le cas pour le Contrat de Baie 2015-2022. La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son action afin de réduire les pollutions portuaires issus des ports de plaisance dont elle a la gestion. Il s'agira d'équiper les ports en points d'apport volontaire de déchets liés à la plaisance, de cuves à eaux grises et d'aires de carénage, mais également de favoriser les économies d'eau et d'énergie. La démarche prévoit également d'intégrer un volet de sensibilisation et de formation des personnels. Les ports départementaux de Cassis et de Carro partagent cet objectif avec la poursuite des mises aux normes des zones techniques démarrées en première phase. La ville de St Cyr-sur-Mer se lance également dans la lutte contre les pollutions de ses ports.</p> <p>La Métropole Aix-Marseille Provence poursuivra également son engagement dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA. Ports Propres est une démarche de Gestion Environnementale Portuaire à destination des ports de plaisance, certifiée AFAQ AFNOR « Ports Propres », CWA, accord européen. Une grande majorité des ports de plaisance de la Région PACA sont engagés dans cette labélisation.</p> <p>L'action sur le site de La Ciotat Shipyards se poursuit avec MB92 et les mises aux normes effectuées sur la plateforme Atlas.</p> <p>A noter également, la réalisation d'une aire de carénage dans le cadre du projet de restructuration de l'Anse du Pharo (Marseille).</p> <p>Remarque : Concernant le GPMM, un contrat bilatéral AERMC GPMM a été signé (Contrat GPM, action inscrite pour mémoire au présent contrat - APM 3). Il comprend 10 opérations pour un montant total de 16,7M€</p>			

ACTION N°	<b>CT</b> <b>3_1</b>	<b>Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains</b>	
<b>operations associées n°</b> 4 opérations annexées			
DEFI principal * : 1		<b>COUT de l'ACTION HT</b> 1 125 000 €	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
AERMC, Région Sud,			
Correspondance programme de mesures: IND0501			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>La Métropole MAMP et l'Agence de l'Eau RMC se sont engagées dès 2014, dans un programme pluriannuel d'investissements pour l'amélioration de la qualité environnementale des ports. Ce programme d'actions, intitulé "opération Calypso" visait à réduire les émissions des pollutions toxiques issues de l'activité des ports.</p> <p>Le Programme CALYPSO s'est terminé en 2018 mais certaines actions ont perduré durant la phase 2 du Contrat de Baie (2019-2022).</p> <p>La Direction des Ports de la Métropole Aix Marseille Provence, améliore continuellement les zones techniques de l'ensemble de ces ports : zone d'avitaillement, aire de carénage, travaux de raccordement aux réseaux, traitement des eaux etc... aussi il a été décidé d'intégrer un certain nombre d'actions/travaux au présent Contrat de Transition.</p> <p>Ces travaux ont pour objectif d'éviter tout risque de pollution et permettent de rentrer dans une démarche de certification "Ports propres".</p> <p>Les opérations annexées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3_1_1 Marseille Pointe Rouge : mise aux normes de l'aire de carénage</li> <li>- 3_1_2 Port de La Ciotat : mise aux normes de l'aire d'avitaillement</li> <li>- 3_1_3 Marseille Vieux Port : raccordement au réseau d'assainissement</li> <li>- 3_1_4 Marseille Anse de la réserve : installation de cunettes</li> </ul> <p><b>Financement AE : Montant indicatif , prise en compte strictement du volet réduction des pollutions toxiques</b></p>			

ACTION N°	3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains					
CDB 3_01_01	CT 3_1_1	Travaux de mise aux normes de l'aire de carénage - Pointe Rouge					
DEFI principal * :	1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p><b>CONTEXTE et OBJECTIFS</b></p> <p>Dans le cadre de mise aux normes environnementales, l'aire de carénage du port de la Pointe Rouge doit subir un certain nombre de travaux qui seront effectués par le prochain délégataire.</p> <p><b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b></p> <p>Une nouvelle DSP de Grutage Carénage est en cours de préparation. Il s'agit de l'aire technique la plus étendue parmi toutes les aires gérées par la Métropole en tant qu'Autorité Portuaire. Dans cette DSP, il sera demandé au futur délégataire de réaliser les travaux de mise au norme de l'aire technique. La dernière mise aux normes datent de 2011. La DSP demandera à ce que ces travaux soient réalisés en visant un fort niveau environnemental. Démarrage de la DSP prévue au printemps 2023.</p> <p>Au regard des capacités d'accueil du chantier de carénage de la Pointe Rouge, il est prévu la mise en place d'un traitement des eaux de carénage poussé comportant une décantation, une filtration et une série de filtres zoolithes et charbon actif pour abattre les pollutions dissoutes. Les eaux traitées seront rejetées au réseau sanitaire de Marseille. Les travaux consisteront également à reprendre les surfaces de travail en dallage béton en délimitant des espaces dédiés au carénage.</p> <p>(*opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet (**) participation AERMC de 40% pour une assiette de travaux éligibles de 400 000 €</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI	A1-5						
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance							
Maitre d'ouvrage	MAMP (délégataire)						
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
Métropole AMP							
Agence de l'Eau RMC							
TERRITOIRE:							
Marseille							
SDAGE	n° masses d'eau:						
FRDC06b							
Correspondance programme de mesures :							
IND0901							
TYPE D'OPERATION:							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation	X						
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION TTC		500 000 €					
Détail :		Contrat de Transition					
		Planning		2023		2024	
Etude		0 €					
Travaux/prestation		0 €		Réalisation Travaux			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs DELEGATAIRE	
0%	0%	32%	6%	0%	0%	62%	
0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	310 000,00 €	

# Contrat de Baie –Transition 2023–2024

ACTION N°	3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains				
CDB 3_01_02	CT 3_1_2	Travaux sur la station d'avitaillement du port de La Ciotat				
DEFI principal * :	1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> La zone technique du Port de Plaisance de La Ciotat doit faire l'objet d'un programme de rénovation sur sa zone d'avitaillement.  <b>OBJECTIFS:</b> Les normes sur les ICPE ayant été modifiées, des travaux sont nécessaires pour se mettre aux normes et pouvoir également conserver la certification port propre du port de la Ciotat.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Pour se mettre aux normes, il est nécessaire d'enterrer les cuves à carburant du fait du risque explosif de l'essence sans plomb.  (*): Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI	A1-5					
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maitre d'ouvrage	MAMP (Dir. Dev. Ports)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Métropole AMP						
Agence de l'Eau RMC						
TERRITOIRE:						
La Ciotat						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation	x					
Experimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION TTC		500 000 €	Contrat de transition			
Détail :		500 000 € travaux	Planning	2023		2024
Etude						
Travaux/prestation						
Communication / sensibilisation						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
94%	0%	0%	6%	0%	0%	0%
470 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°	3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains				
CDB 3_01_03	CT 3_1_3	Raccordement des aires de carénage au réseau d'assainissement - Vieux Port de Marseille				
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> Les aires de carénage des sociétés nautiques du Vieux Port situées entre la Mairie et les consignes sanitaires viennent d'être mises aux normes avec la mise en place de caniveaux de récupération de eaux de carénage et d'un système de traitement avant rejet au milieu marin.  <b>OBJECTIFS:</b> Les résultats des analyses en sortie de traitement n'étant pas satisfaisantes, il convient de rejeter les eaux au réseau d'assainissement au lieu de les rejeter en mer.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> L'objectif est donc de faire des travaux de raccordement entre la sortie du traitement et le réseau d'assainissement situé de l'autre côté de la voie, au niveau des bâtiments.  (*) Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maitre d'ouvrage	MAMP (Dir. Dev. Ports)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Métropole AMP						
Agence de l'Eau RMC						
Région Sud						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC06a						
Correspondance programme de mesures :						
IND0901						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		x				
Experimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION TTC		100 000 €	Contrat de Transition <b>Planning</b>			
Détail :						
Etude						
Travaux/prestation		100 000 €				
Communication / sensibilisation		0 € travaux				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
60%	0%	20%	20%	0%	0%	0%
60 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°	3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains				
CDB 3_01_04	CT 3_1_4	Mise aux normes de l'aire technique - Anse de la Réserve Marseille				
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> L'Anse de la Réserve dispose d'une aire de carénage qui est équipée d'un prétraitement de type séparateur à hydrocarbures pour prétraiter les effluents de carénage avant rejet en mer. Cet équipement de prétraitement est entretenu régulièrement. L'aire est ceinturée par des rigoles et des regards permettant d'envoyer les eaux de carénage au prétraitement.  <b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> La collecte des eaux de carénage pourrait être améliorée avec la mise en œuvre d'un muret ou d'un rebord à l'extérieur des cunettes de récupération ou d'agrandir les caniveaux de collecte permettant de circonscrire, même en cas de forte pluie, les eaux de carénage sur la dalle de récupération des eaux, pour ensuite être dirigées ensuite vers le prétraitement.  (*) Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maitre d'ouvrage	Déléguataire MAMP (Dir. Dev. Ports)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Métropole AMP						
Agence de l'Eau RMC						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC06a						
Correspondance programme de mesures :						
IND0901						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Experimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION TTC		25 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning	2023		2024
Etude		0 €	Réalisation Travaux			
Travaux/prestation		25 000 €				
Communication / sensibilisation		0 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
40%	0%	40%	20%	0%	0%	0%
10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES			
CDB 3_02		CT 3_2	Démarche de certification "Ports Propres" - Ports de Carry et Sausset			
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA.  Cette démarche, vise à la mise aux normes environnementales des équipements techniques portuaires (station d'avitaillement, aire de carénage, raccordements aux systèmes d'assainissement collectif...) à l'installation d'équipements spéciaux et réglementaires tels que les pompes à eaux noires et à eaux grises, les barrages de protection contre les pollutions par les hydrocarbures...  La démarche, pour se réaliser, est dotée d'un programme d'action bâti sur un diagnostic et amendé par deux plans de gestion des déchets issus de l'activité de la plaisance.  Cette opération 3_02 est destinée à inscrire et à rappeler dans le Contrat de Baie, la démarche "ports propres" entamée depuis bientôt 10 ans afin de permettre la continuité du cofinancement des actions en cours et à venir.  La démarche de certification "Ports Propres" inscrite au présent Contrat de Transition concerne les ports de Carry et de Sausset. Elle est portée par la Métropole.  Le montant inscrit correspond aux travaux de déplacement du "Point Propre" de Carry-le-Rouet indispensable afin de prétendre à la certification.  (*)Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maître d'ouvrage		MAMP (Dir. Dev. Ports)				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Métropole AMP						
Conseil régional SUD PACA						
TERRITOIRE:						
Territoire du Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie						
COUT OPERATION HT		80 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Travaux "point propre" Carry-le-Rouet						
Carry						
Sausset						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
80%	0%	0%	20%	0%	0%	0%
64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES			
CDB 3_02bis		<b>CT</b> <b>3_2bis</b>	<b>Démarche de certification "Ports Propres" - Anse de la Réserve Marseille</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA.</p> <p>Cette démarche, vise à la mise aux normes environnementales des équipements techniques portuaires (station d'avitaillement, aire de carénage, raccordements aux systèmes d'assainissement collectif...) à l'installation d'équipements spéciaux et réglementaires tels que les pompes à eaux noires et à eaux grises, les barrages de protection contre les pollutions par les hydrocarbures...</p> <p>La démarche, pour se réaliser, est dotée d'un programme d'action bâti sur un diagnostic et amendé par deux plans de gestion des déchets issus de l'activité de la plaisance.</p> <p>Cette opération 3_02bis est destinée à inscrire et à rappeler dans le Contrat de Baie, la démarche "ports propres" entamée depuis bientôt 10 ans afin de permettre la continuité du cofinancement des actions en cours et à venir.</p> <p>Le taux d'intervention de la Région est de 20% du cout total de l'action.</p> <p>Cette opération 3_2bis concerne le port de l'Anse de la Réserve. La démarche est portée par le délégataire.</p> <p>(*):Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet</p>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A1.5</b>				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
<b>Maître d'ouvrage</b>		Délégataire MAMP (Dir. Dev. Ports)				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Métropole AMP						
Conseil régional SUD PACA						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Territoire du Contrat de Baie						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC06a						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie						
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>15 000 €</b>	<b>Contrat de Transition</b>			
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
travaux et études						
Audit de suivi 1						
Audit de suivi 2						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	0%	20%	0%	0%	80%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €



ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES																							
CDB 3_02ter		CT 3_2ter	Démarche de certification "Ports Propres" - Port de Pointe Rouge																							
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche "Ports Propres" dont la gouvernance est assurée par le Conseil Régional SUD PACA.  Cette démarche, vise à la mise aux normes environnementales des équipements techniques portuaires (station d'avitaillement, aire de carénage, raccordements aux systèmes d'assainissement collectif...) à l'installation d'équipements spéciaux et réglementaires tels que les pompes à eaux noires et à eaux grises, les barrages de protection contre les pollutions par les hydrocarbures...  La démarche, pour se réaliser, est dotée d'un programme d'action bâti sur un diagnostic et amendé par deux plans de gestion des déchets issus de l'activité de la plaisance.  Cette opération est destinée à inscrire et à rappeler dans le Contrat de Baie, la démarche "ports propres" entamée depuis bientôt 10 ans afin de permettre la continuité du cofinancement des actions en cours et à venir.  La démarche de certification "Ports Propres" inscrite au présent Contrat de Transition concerne le port de la Pointe-Rouge. Elle est portée par la Métropole.  (*)Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet																							
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																										
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5																								
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																										
Maître d'ouvrage		MAMP (Dir. Dev. Ports)																								
PARTENAIRES TECHNIQUES :																										
Métropole AMP																										
Conseil régional SUD PACA																										
TERRITOIRE:																										
Territoire du Contrat de Baie																										
SDAGE		n° masses d'eau:																								
FRDC06b																										
Correspondance programme de mesures :																										
TYPE D'OPERATION:																										
Etude		X																								
Gestion/Exploitation																										
Travaux/prestation		X																								
Expérimentation																										
Animation																										
Communication / sensibilisation																										
INDICATEUR DE SUIVI																										
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie																										
COUT OPERATION HT		0 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pointe Rouge</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Pointe Rouge														
Planning	Contrat de Transition																									
	2023	2024																								
Pointe Rouge																										
Détail :																										
Procédure																										
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs																				
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																				

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES			
CDB 3_03bis		CT 3_3	Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion départementale			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>Contexte :</b></p> <p>Le Département est autorité de gestion sur 8 des 47 ports que compte le littoral des Bouches-du-Rhône. En régie ou en délégation, il assure la gestion de ces ports sur le territoire du Contrat de Baie : La Redonne, Niolon, Cassis, La Ciotat et Carro.</p> <p>Le Département gère ses ports avec pour objectif de concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie pour tous. La concertation avec les usagers est à la base de cette gestion, et les missions assurées par le Département sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux nécessaires à l'entretien, la protection et à la modernisation des équipements</li> <li>- gestion dynamique du plan d'eau</li> <li>- amélioration de la qualité environnementale des ports : récupération des eaux usées des navires, aires de carénage, plan de gestion des déchets...</li> </ul> <p><b>Objectif :</b></p> <p>C'est dans cet esprit que le Département a prévu d'améliorer son dispositif de lutte contre les pollutions portuaires sur les ports de CASSIS et de CARRO. Ces projets structurants s'inscrivent dans le cadre de la démarche de certification "port propres" engagée par le Département, dont les phases diagnostiques sont achevées pour Cassis et en cours d'élaboration pour le port de Carro</p> <p>Ces études ont définies un certain nombre d'objectifs et de travaux, dont la mise aux normes des aires de carénage.</p> <p>La Mission de Maîtrise d'œuvre aura pour mission la réalisation de travaux d'aménagement de l'aire de levage sur les domaines portuaires départementaux de Cassis et de Carro.</p> <p><b>Description de l'opération :</b></p> <p>Les objectifs du Maître d'ouvrage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour CASSIS : de remettre aux normes les engins de levage (grue, slipway) et ou de les changer, de garantir la sécurité des installations de levage et par là même celle des personnes, d'assurer une durabilité des installations (rapport investissement/durée de vie, entretien), de contrôler les consommations des fluides et des énergies (en recourant si possible aux énergies renouvelables), de rechercher des solutions compatibles avec une logique de développement durable. Ce projet est programmé en 2024</li> <li>- Pour CARRO : de mettre aux normes la zone de levage et de carénage: collecter et traiter les effluents de carénage et les eaux de ruissellement pluvial par l'installation d'un séparateur, débourbeur, la récupération des eaux grises, des eaux noires, la création d'un point propre de collecte des batteries, des huiles usagées et autres déchets portuaires. La réalisation du projet (500 000 €) est prévue en 2023</li> </ul> <p>(*) : Montant correspondant uniquement à une aide sur l'aire de carénage de Carro pour une assiette éligible de travaux de 500k€                      (**): Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maître d'ouvrage		CD13				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Agence de l'eau RMC						
Communes concernées						
Groupe de pilotage "usagers"						
TERRITOIRE:						
Port de CASSIS et port de CARRO						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
IND0901						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		x				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUVI						
Réalisation des travaux						
COUT OPERATION HT		1 100 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning			
Travaux d'aménagement de l'Aire de levage TTC		1 000 000 €	2023		2024	
Maîtrise d'œuvre TTC		100 000 €	550000		550000	
TVA		220 000 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	18%	2%	80%	0%	0%
0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	30 000,00 €	870 000,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES			
CDB 3_03bis		CT 3_3bis	Lutte contre les pollutions portuaires des ports de Saint Cyr sur mer			
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>Contexte :</b></p> <p>Les ports de plaisance de Saint-Cyr-sur-Mer sont localisés dans un espace naturel sensible et protégé. Il est important que les gestionnaires des ports de plaisance disposent de moyens techniques sur place permettant d'intervenir rapidement pour circonscrire une pollution notamment par hydrocarbures. De manière à compléter le dispositif anti-pollution il apparait nécessaire d'acheter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des barrages flottants permettant d'isoler un bateau (il est préconisé de disposer de deux fois le périmètre du plus grand bateau du bassin portuaire) ou de filtrer l'entrée du port</li> <li>- Du matériel de protection et d'intervention pour le personnel portuaire.</li> </ul> <p>Ce dispositif devra être complété par un exercice annuel d'intervention sur une pollution dans le bassin portuaire en partenariat avec toutes les administrations concernées.</p> <p>Avec mutualisation des équipements, le montant de cette action est de l'ordre de 10 K€ pour le port des Lecques et de 10 K€ pour le port de la Madrague.</p> <p><b>Description de l'opération :</b></p> <p>Il est important que les gestionnaires des ports de plaisance disposent de moyens techniques sur place permettant d'intervenir rapidement pour circonscrire une pollution notamment par hydrocarbures. De manière à compléter le dispositif anti-pollution il apparait nécessaire d'acheter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des barrages flottants permettant d'isoler un bateau (il est préconisé de disposer de deux fois le périmètre du plus grand bateau du bassin portuaire) ou de filtrer l'entrée du port</li> <li>- Du matériel de protection et d'intervention pour le personnel portuaire.</li> </ul> <p>Ce dispositif devra être complété par un exercice annuel d'intervention sur une pollution dans le bassin portuaire en partenariat avec toutes les administrations concernées.</p> <p>Avec mutualisation des équipements, le montant de cette action est de l'ordre de 10 K€ pour le port des Lecques et de 10 K€ pour le port de la Madrague.</p> <p>(* )Pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5				
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance						
Maitre d'ouvrage		Ville de Saint Cyr mer				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Agence de l'eau RMC						
TERRITOIRE:						
Port des Lecques et port de la Madrague						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		x				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation des travaux						
COUT OPERATION HT		20 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning			
Travaux		20 000 €			2023	2024
			Travaux			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	0%	20%	0%	80%	0%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES																													
CDB 3_06		CT 3_4	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage																													
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>Contexte et objectif :</b> Le port de réparation navale de plaisance de l'Anse du Pharo est en phase de réhabilitation. En effet, la Métropole a confié à la SPL SOLEAM un contrat de concession de travaux pour la restructuration de ce site . Cette opération de restructuration consiste à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien / réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant d'une palette compétitive de services et équipements nécessaires à leur exploitation. Dans le cadre de ce projet, la Métropole a prévu de réaliser une aire de carénage permettant la récupération-traitement des effluents. En effet, ce site d'existence ancienne, ne dispose pas de système de récupération-traitement des effluents liés au nettoyage des bateaux.  Une étude est nécessaire dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre au stade Avant Projet Sommaire actuellement pour définir le projet et évaluer les adaptations à réaliser et ainsi réduire-ou supprimer- les flux de contaminants vers le milieu marin, avant réalisation des travaux de l'aire de carénage.  Les travaux consisteront en la création d'une aire de carénage de 20 x 12 m environ équipée d'un dispositif de récupération, traitement et recyclage des eaux de carénage (décanteur lamellaire). Il est visé pour ce site un label "Port propre" .  Description de l'action d'un montant global de 205 000 € HT:  L'étude présentera un diagnostic de la qualité du milieu aquatique à l'échelle de l'ensemble du site ainsi que des propositions de réalisation d'aire de carénage et leurs coûts associés.  L'estimation prévisionnelle de ces aménagements est actuellement de 190 K€ HT et sera affinée dans le cadre des études d'avant-projet définitif (courant année 2023).  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <i>Finnancements initiaux prévus au Contrat de Baie :</i>                      (*) Participation de la Métropole de 4 M d'€ sur l'ensemble du projet estimé à 11,2 M d'€ (environ 35%)                      (**) Montant indicatif, prise en compte strictement du volet réduction des pollutions toxiques                      (***) pas d'engagement Région - Etude globale financée dans le cadre dy CRET (à hauteur de 300000€)                 </div>																													
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5																														
Réduire les pollutions issues des ports et de la plaisance																																
Maitre d'ouvrage		SOLEAM																														
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																
Métropole AMP																																
Agence de l'Eau RMC																																
TERRITOIRE:																																
Marseille																																
SDAGE n° masses d'eau:																																
FRDCO6a																																
Correspondance programme de mesures :																																
IND0901																																
TYPE D'OPERATION:																																
Etude		X																														
Gestion/Exploitation		X																														
Travaux/prestation		X																														
Expérimentation																																
Animation																																
Communication / sensibilisation																																
INDICATEUR DE SUIVI																																
Réalisation budgétaire																																
COUT OPERATION HT		205 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Etude			Travaux/prestation																	
Planning	Contrat de Transition																															
	2023	2024																														
Etude																																
Travaux/prestation																																
Détail :																																
Etude		15 000 €																														
Travaux/prestation		190 000 €																														
MAMP (*)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (***)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs SOLEAM																										
35%	0%	40%	0%	0%	0%	25%																										
71 750,00 €	0,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 250,00 €																										

ACTION N°	3	Lutte contre les pollutions portuaires				
CDB 3_08bis CT 3_5 Chantiers navals de La Ciotat - Travaux de mise aux normes environnementales de la plateforme ATLAS						
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b></p> <p>Dans le cadre de la mise aux normes environnementales, l'exploitant de la plateforme ATLAS doit réaliser des travaux pour réduire les pollutions toxiques liées à son activité de réparation Navale.. Certains travaux doivent débiter en Janvier 2023, les autres travaux sont prévus entre Fin 2023 et 1er semestre 2024</p> <p><b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b>                  Travaux réalisés en 2 Temps:                  - Pour la moyenne plaisance : collecte des eaux des aires de travail et mise en place d'une unité de traitement des eaux de carénage avec un étage de traitement de la pollution toxique                  - Pour le secteur de la grande plaisance : mise en place d'une unité de traitement des eaux de la forme de carénage plus performante avec un étage de traitement des pollutions toxiques</p> <p><b>T1: Moyenne plaisance - Etude 18 000 € déjà commandée /réalisée</b>                  - Travaux 650 000 €HT</p> <p>La commande doit être passée en Janvier pour la fabrication de l'Unité de Traitement (5 à 6 mois de délais)</p> <p><b>T2: Grande Forme - Etude 25 000€HT</b>                  - Travaux 550 000€HT</p> <p>(* ) Eligible pour soutien Région - Pourcentage à voir car peut élarger sur différents dispositifs                  (**) Montant indicatif, prise en compte strictement du volet réduction des pollutions toxiques assiette de travaux éligibles retenus 1 000 000 €</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-5				
Réduire les pollutions portuaires						
Maitre d'ouvrage	MB92					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
La Ciotat Shipyards						
Agence de l'Eau RMC						
Métropole AMP						
Région, CD13						
TERRITOIRE:						
La Ciotat						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Experimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION TTC		1 470 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Etude		30 000 €				
Travaux/prestation		1 440 000 €	T1:Commande Janv.		420 000	
Communication / sensibilisation			T1: Début Txv Juillet			240 000
			T1: Fin Txv Aout			120 000
			T2: Etude			30 000
			T2: Début Txv Juillet			420 000
			T2:Fin Txv Aout			240 000
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	27%	0%	0%	0%	73%
0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 070 000,00 €

ACTION N°		<b>FA 4</b>	<b>SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE</b>	
<p><b>opérations associées n°</b>    <b>4_1 : Outils de surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM)</b>  <b>4_2 : Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MAMP</b></p>				
<p><b>DEFI principal * :</b></p> <p>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</p>		<b>1</b>	<p><b>COUT de l'ACTION</b></p> <p><b>769 479 €</b></p>	
<p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></p> <p>Agence de l'Eau</p> <p>Ville de Marseille</p> <p>Métropole Aix-Marseille-Provence</p>				
<p>ENJEUX et objectifs de l'action</p> <p>Objectifs de l'action:  A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques littoraux et maritimes.  A1.8 : Lancer une étude visant à établir un modèle prédictif sur la qualité des eaux de baignade et mettre en œuvre des actions de surveillance.</p> <p>Les suivis écologiques doivent permettre de s'assurer de la qualité des eaux du littoral métropolitain.</p> <p>L'Action comprend 2 actions dans la continuité du Contrat de Baie 2015-2022 : suivi du milieu marin au droit des rejets des stations d'épuration sur le périmètre du Contrat, et la surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM), effectuée par la Ville de Marseille, qui nécessite la mise en place de nouveaux outils de surveillance.</p>				



ACTION N°		FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE			
CDB 4_02		CT 4_2	Suivi du milieu marin au droit du rejet des STEP de MAMP			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS</b> Les rejets urbains des agglomérations côtières représentent l'une des principales contributions à la pollution du littoral méditerranéen.  Les systèmes d'assainissement et les stations d'épuration de MAMP sont conçus et réalisés pour réduire cet impact et garantir la sécurité des usages comme la préservation des milieux. Les milieux littoraux restent cependant fragiles et il convient de les surveiller continuellement sur une longue période. Il est donc apparu indispensable de mettre en œuvre des programmes de suivi, visant à diagnostiquer et à évaluer l'incidence des rejets au cours du temps.  <b>DESCRIPTION DE L'OPERATION:</b>  13 stations d'épuration rejettent leurs effluents directement dans le milieu marin : Marseille, Frioul, Cassis, La Ciotat, Niolon, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Marignane, Martigues, Berre l'Etang, Rognac, Saint Chamas et Fos sur Mer . Chacune font l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, demandant entre autre, le suivi du milieu marin au droits des rejets.  <b>Cette fiche porte sur le suivi des STEP suivantes (dans le périmètre du Contrat de baie) : Marseille, Frioul, Cassis, La Ciotat, Niolon, Carry le Rouet, Martigues et Fos sur Mer.</b>  Le suivi du milieu porte sur 2 volets. - Le volet « <u>qualité des milieux</u> » concerne : - l'eau, - les sédiments - la matière vivante, - Le volet « <u>peuplement benthique</u> » concerne : - les communautés de substrat meuble, - les communautés de substrat dur, - l'herbier de Posidonie.  Le montant de l'opération est évalué à 435 000,00€ HT, soit 522 000,00 € TTC pour la période 2023-2024			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2.1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
Maitre d'ouvrage	MAMP (Pole Protect.Cycle Eau)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
AERMC						
DDTM 13						
TERRITOIRE:						
MAMP						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
1/Résultats de l'étude afin d'avoir un état 0 2/ Suivi et évolution des résultats qui concernent la qualité du milieu et les peuplements benthiques						
COUT OPERATION HT		435 000 €	Contrat de transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Etude TTC		435 000 €				
tva		87 000 €				
Suivi écologique						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
50 %	0 %	50 %	0 %	0 %	0 %	0 %
217 500,00 €	0,00 €	217 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES
opérations associées n°		<p>5_1 : ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial</p> <p>5_2 : Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais</p> <p>5_3 : Récupération des eaux en amont canal des Comtes</p> <p>5_4 : Projet Se@nergieS : Réseau d'arrosage en Eau Brute</p>	
DEFI principal * : * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		1	<p><b>COUT de l'ACTION</b></p> <p><b>7 113 800 €</b></p>
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :			
<p>Agence de l'Eau</p> <p>MAMP, Ville de Port-de-Bouc</p> <p>SOLEAM</p>			
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.1 : Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées;</p> <p>A1.3 : Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants</p> <p>Au-delà des traitements technologiquement possibles, une meilleure gestion des eaux et des polluants en milieu urbain doit être recherchée pour envisager une diminution à la source des rejets urbains par temps de pluie et de leurs impacts. En effet, les nuisances dues aux eaux pluviales et de ruissellement sont très importantes, sur le plan de la sécurité publique (inondations) mais aussi de la protection de l'environnement et de la santé publique (dégradation des eaux superficielles).</p> <p>L'artificialisation des sols perturbe le cycle naturel de l'eau. Du fait de leur imperméabilisation, les couches superficielles et profondes du sol ne sont plus alimentées naturellement par les eaux pluviales. Le bilan hydrologique s'en trouve modifié. À pluviométrie égale, l'infiltration passe ainsi de 50 % en zone naturelle à seulement 15 % en zone imperméabilisée.</p> <p>L'artificialisation des sols emporte deux conséquences : cela accroît le volume des eaux de ruissellement ; cela assèche les sols urbains et diminue l'alimentation des nappes souterraines.</p> <p>Enfin, les rejets urbains par temps de pluie constituent vraisemblablement l'une des sources majeures d'apport au milieu aquatique de micropolluants toxiques minéraux (plomb, zinc, cuivre, chrome) ou organiques (ammonium, pesticides...), ce qui peut provoquer une accumulation toxique dans la chaîne alimentaire.</p> <p>Différents traitements de ces rejets sont possibles, utilisant des technologies classiques comme les stations d'épuration ou exploitant le caractère particulière des polluants et leur bonne décantabilité. Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie fondée sur trois points principaux : prendre en compte l'ensemble des rejets, considérer la totalité de la durée de l'événement et minimiser non seulement les rejets émis mais surtout les impacts.</p> <p>Ce sont les raisons principales pour lesquelles il a été impotrant de réaliser des schémas directeurs à la fois sur le territoire de la Métropole (réalisé en phase 1 du Contrat 2015-2022) et de son bassin versant et dans l'enceinte privée du Grand port Maritime de Marseille du fait de l'importance de son emprise sur le littoral.</p> <p>Ainsi 4 opérations d'envergure sont inscrites à cette fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration du traitement pluvial et la désimpermeabilisation des sols seront également recherchées dans le cadre du projet de restructuration de l'Anse du Pharo.</li> <li>- De nombreux macro-déchets sont apportés dans la baie de Marseille par les réseaux pluviaux (ou unitaires) et les cours d'eau (Huveaune et affluents, ruisseaux de Bonneveine et de la Vieille Chapelle), principalement lors des pluies. Ces macro-déchets sont susceptibles de constituer des protections pour les bactéries dont la présence est relevée de façon récurrente après des précipitations significatives. Dès la phase 2 du Contrat de Baie initial, une attention particulière a été apportée à cette problématique. Celle-ci reste majeure dans ce Contrat de transition.</li> <li>- Enfin, deux projets ambitieux de gestion intégrée des eaux pluviales qui n'ont pas pu être lancés entre 2019 et 2022 seront initiés sur le territoire du golfe de Fos.</li> </ul>			



ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES				
CDB 5_06		CT 5_2	Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais				
DEFI principal * :		1	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>Contexte et objectifs:</b> De nombreux macro-déchets sont apportés dans la baie de Marseille par les réseaux pluviaux (ou unitaires) et les cours d'eau (Huveaune et affluents, ruisseaux de Bonneveine et de la Vieille Chapelle), principalement lors des pluies. Ces macro-déchets sont susceptibles de constituer des protections pour les bactéries dont la présence est relevée de façon récurrente après des précipitations significatives. Ils gênent aussi les activités nautiques et peuvent affecter le fonctionnement des certains éléments des réseaux (postes de relevage, capteurs, vannes dont vannes by-pass).</p> <p>L'accueil des épreuves de voiles des Jeux Olympiques en 2024 par Marseille permet de fixer un horizon temporel à cette action. Ainsi, Aix-Marseille-Provence souhaite renforcer son action de résorption des macro-déchets. Pour atteindre cet objectif, plusieurs opérations sont programmées.</p> <p><b>Descriptif des actions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite de l'étude portant sur le piégeage et la gestion des macro-déchets et le traitement qualitatif sur les bassins de rétention, les ruisseaux, les réseaux d'eaux pluviales et unitaires pouvant impacter le littoral : Création d'ouvrages de piégeage de macro-déchets sur 3 sites (Borély), MOE + Travaux = 750 k€ HT</li> <li>- Travaux relatif à l'optimisation du traitement qualitatif des eaux pluviales de la base nautique du Roucas Blanc (JO 2024) = 2 250 k€ HT</li> </ul> <p><b>Le montant total de l'opération est évalué à 3 millions d'euros HT.</b></p> <p>(* Participation uniquement sur investissement et dans le cadre du partenariat Département - Métropole</p>				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1-3					
Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des évènements pluvieux et en réduisant les rejets polluants							
Maître d'ouvrage		MAMP (Pole Protec. Cycle de l'Eau)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
Agence de l'eau RMC							
SERAMM							
TERRITOIRE:							
MARSEILLE							
SDAGE		n° masses d'eau:					
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c							
Correspondance programme de mesures :							
TYPE D'OPERATION:							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation		X					
Experimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION HT		3 000 000 €	Contrat de Transition				
Détail :			Planning	2023		2024	
MOE/Travaux		3 000 000 €					
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs	
70%	0%	0%	0%	30%	0%	0%	
2 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	

ACTION N°		FA 5	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES				
CDB 5_08		CT 5_3	Récupération des eaux en amont canal des Comtes				
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		1	L'objectif initial du projet de réseau d'arrosage est basé sur la collecte, le stockage et la réutilisation des Eaux Pluviales, afin d'arroser les espaces verts prioritairement de QPV et éventuellement les autres espaces verts de la Ville. en restant dans des coûts d'investissement acceptables. Il s'agira dans ce projet, de créer un réseau de collecte publique des eaux de pluie ayant pour origine le bassin versant des Comtes, en s'appuyant sur les vestiges, friches et infrastructures de l'aire industrielle du XIX siècle.				
<b>Maître d'ouvrage</b>		Ville de Port-de-Bouc	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		NALDEO : pour l'étude de faisabilité terminée	Cette fiche concerne l'étude de conception de : - la mise en place des systèmes de collecte en amont pour orienter l'eau de pluie dans le canal principal, - la réhabilitation de l'ancien canal principal d'alimentation d'eau brute pour l'alimentation de deux anciens réservoirs ouverts d'une capacité de 10 000 m3, - la remise en état des réservoirs, l'organisation de leur surverse, - la mise en place des procédés pour le traitement de l'eau récoltée, - sa réutilisation, réintégration dans le réseau d'arrosage. Un état de la faune et la flore actuelle devra être établi, en vu de sa réhabilitation à travers un projet de promenade en mode doux sur l'ancien chemin de hallage qui borde le canal, avec une approche pédagogique grand public.  Une étude préalable de faisabilité a été menée par le cabinet d'étude Naldéo et constituera les premiers éléments du CCTP.				
<b>TERRITOIRE:</b>		CT6					
<b>SDAGE n° masses d'eau:</b>		FRDC04					
<b>Correspondance programme de mesures :</b>							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIM</b>		Rémunération budgétaire					
<b>COUT OPERATION HT</b>		80 000 €	<b>Contrat de Transition</b>				
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	
Etude et maîtrise d'œuvre		80 000 €	Etude de Maîtrise d'œ				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs ANRU	
0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	



ACTION N°		<b>FA 6</b>		<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES</b>	
<p><b>opération associée n°</b>      <b>6_01 : Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille</b></p>					
<p><b>DEFI principal * :</b>      <b>1</b></p> <p><small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small></p>			<p><b>COUT de l'ACTION</b></p>		<p><b>13 200 000 €</b></p>
<p><b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b></p>					
<p>Agence de l'Eau</p> <p>Etat, DREAL, ADEME</p>		<p>Ville de Marseille, MAMP</p> <p>Conseil Départemental, Conseil régional</p>			
<p><b>ENJEUX et objectifs de l'action</b></p>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques.</p> <p>Le territoire de Marseille comporte deux zones terrestres fortement impactées par des pollutions industrielles. Dans les calanques, les anciennes industries implantées ont abandonné des déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Le ruissellement pluvial entraîne la dispersion de ces polluants et leur rejet à la mer, impactant de fait le milieu. La qualité des eaux de baignade du littoral du Contrat de Baie est nécessairement impactée par l'état de ces friches industrielles.</p> <p>L'action de dépollution des calanques, inscrite au Contrat de Baie initiale a été retardée et le montant des travaux a été revu à la hausse. Les travaux devant débuter dans le courant de l'année 2024, cette action figure au présent contrat de transition.</p>					



<b>ACTION N° FA 7 COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL</b>		
<b>opération associée n°</b> 7_1 : Coordination des cellules de baignade communales		
<b>DEFI principal * :</b>	<b>1</b>	<b>COUT de l'ACTION</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<b>0 €</b>
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>		
Agence de l'Eau	Préfectures départementales	Préfectures maritimes
Communes de MAMP concernées	DDTM,	tous les gestionnaires de ports
Conseil Régional, Conseil Départemental	PNC, PMCB, Marins pompiers	DDTM
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>		
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>- A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>La mise en place d'un Contrat de Baie sur le territoire est une formidable opportunité de mettre en cohérence un certain nombre d'actions structurantes portées par les gestionnaires.</p> <p>Plusieurs cellules baignade communales coexistent sur le territoire. L'organisation des cellules de baignade communales permet aux gestionnaires du littoral d'échanger sur leurs pratiques, de se coordonner sur leurs actions, de mettre en commun certaines ressources etc...</p> <p>Ces réunions annuelles sont également un moment privilégié pour faire le point sur les saisons estivales, les expérimentations réalisées sur les plages, les moyens disponibles etc...et sont des moments appréciés par les acteurs du littoral. Elles contribuent aussi à la synergie des partenaires autour du Contrat de baie.</p> <p>Le secrétariat du Comité de baie anime ses réunions.</p>		



ACTION N°		FA 7	COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL			
CDB 7_01		CT 7_1	Coordination des cellules baignade communales			
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION de l'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE :</b></p> <p>En vue d'améliorer la gestion du littoral, il est proposé, sur le périmètre du Contrat, de développer et maintenir un partenariat entre les communes compétentes en matière de gestion des plages et de zones de baignade. Ce partenariat a pour objectif d'identifier ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour mieux coordonner les cellules baignade communales existantes et étendre les bonnes pratiques.</p> <p>Cette opération permet également d'envisager la sensibilisation et la responsabilisation des nombreux usagers des plages et du littoral pour qu'ils disposent d'un niveau d'information équivalent, afin de généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement littoral et marin et d'améliorer la cohabitation entre eux.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>&gt; Le groupe de travail associant les représentants des partenaires concernés a été constitué lors des phase 1 et 2 du Contrat de baie, avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer les acteurs en charge des cellules baignade du littoral;</li> <li>- Etablir un état des lieux des pratiques et des moyens mis en œuvre;</li> <li>- Recueillir leurs avis et leur propositions pour une gestion plus intégrée de ces cellules;</li> <li>- Mettre en œuvre des outils de coordination, de plateformes collaboratives, de campagnes et de supports de sensibilisation communs et de dispositifs d'alerte;</li> <li>- Formuler des propositions planifiées et chiffrées (délais, moyens humains, techniques et financiers) pour une gestion plus intégrée de ces cellules baignade.</li> </ul> <p>Le rythme de ces rencontres est annuel.</p> <p>L'ensemble des communes littorales est invité ainsi que certains partenaires techniques en fonction de l'ordre du jour établi et des points abordés.</p> <p>Chaque rencontre donne lieu à un relevé de décisions ou à un compte-rendu diffusé à l'ensemble des personnes invitées.</p> <p>( *) pas de cout induit direct. Aide de l'AERMC via l'aide aux missions d'animation portées par les postes d'animation et de pilotage du contrat de transition</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-1				
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie						
Maître d'ouvrage		MAMP (secrétariat CDB)				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Agence de l'Eau RMC						
conseil régional SUD PACA						
Conseil Départemental 13						
Communes littorales : Marseille, Cassis, La Ciotat, St Cyr-sur-Mer, Le Rove, Ensuès la Redonne, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Martigues, Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer, Port-St-Louis-du-Rhône, LA CIOTAT, ST CYR SUR MER						
DDTM						
Surfrider, ARS						
TERRITOIRE:						
Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION HT		0 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Réunion groupe de travail						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs

<b>ACTION N°</b>		<b>FA 8</b>		<b>RESTAURATION DE COURS D'EAU</b>	
<b>opération associée n°</b>		<b>8_1 : Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygalades et le piémont de l'Etoile</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>		<b>COUT de l'ACTION</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<b>80 000 €</b>	
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>					
Agence de l'Eau		Préfectures départementales		Préfectures maritimes	
Communes de MAMP concernées		DDTM,		tous les gestionnaires de ports	
Région SUD et+B25 Département des Bouches du Rhon		PNC, PMCB, Marins pompiers		DDTM	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<b>L'objectif de l'action :</b>					
A2.4 : Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau.					
Le Contrat de transition comporte une opération visant à la reconquête naturelle de l'ensemble du cours d'eau des Aygalades. D'autres actions concurrent à cet objectif sont inscrites dans le Contrat EuroMed, notamment pour la partie "remise en nature du vallon des Aygalades".					
Une réflexion, complémentaire à l'étude qui a été réalisée sur le ruisseau des Aygalades durant le contrat de baie initial, sera menée pour la définition d'une trame verte et bleue plus globale, sur l'ensemble du territoire nord de Marseille.					

ACTION N°		FA 8	RESTAURATION DE COURS D'EAU			
CDB 8_05		CT 8_1	Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygaldes et le piémont de l'Etoile			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Dans le secteur Nord de Marseille, il existe des sites à caractère de nature encore préservés. L'objectif est de les relier pour maintenir, voire accroître la biodiversité sur ce secteur. C'est également l'opportunité de restaurer écologiquement la trame bleue constituée par le ruisseau des Aygaldes, dont la qualité de l'eau et des berges sont grandement à améliorer. Les objectifs sont : - Faire le pendant avec la future trame verte et bleue de l'Huveaune située au Sud de la commune; - Constituer un corridor écologique en créant la liaison entre des sites existants : Domaine municipal de l'Etoile, Conservatoire des Restanques ( la Batarelle), Foresta (Grand Littoral), Parc Bregante, Parc de Seon, Parc ruisseau des Aygaldes; - Lutter contre la fragmentation des habitats et l'érosion de la biodiversité; - Rétablir des fonctionnalités écologiques; - Résorber les pollutions en amont et dans le territoire communal affectant le ruisseau; - Améliorer la qualité des eaux douces se jettant à la mer; - Rétablir d'autres fonctionnalités (mobilité douce, loisirs...), lien avec le GR2013.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> - Réaliser une étude de faisabilité de cette trame intégrant : 1/ une approche foncière (identification des parcelles constitutives du corridor envisagé), 2/ une prise en compte dans les documents d'urbanisme, 3/ une approche juridique définissant les procédures foncières adaptées, 4/ une étude complémentaire avec préconisations de solutions pour les pollutions, 5/ une préfiguration avec préconisations de renaturation, 6/ une proposition de phasage, 7/ une évaluation du coût.  (*) aide potentielle de 70% de l'assiette éligible qui sera retenue, sous réserve de validation par le jury de l'AAP biodiversité 2023 de l'agence de l'eau			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-4				
Restaurer progressivement la continuité écologique des cours d'eau						
Maître d'ouvrage		Ville de Marseille (DECV)				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
EPAEM,						
DRIRE						
AMU (IMBE)						
Gestionnaires : Colinéo, Yes we camp, Parcs et Jardins						
Bureau des Guides du GR13						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDR11034						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0202						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION TTC		80 000 €	Contrat de transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Etude de faisabilité sur un parcours d' environ 25 km entre des sites existants		80 000 €	etude de faisabilité			
moyens humains : suivi par un chef de projet Ville, réalisation par un bureau d'études privé			etude de maîtrise d'œuvre			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeur
0%	50%	(*)	0%	50%	0%	0%
0,00 €	40 000,00 €	(*)	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €



# CONTRAT DE BAIE

DÉFI 2 : Préserver et restaurer  
la qualité écologique des milieux  
littoraux et côtiers

ACTION N°	FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS
<p><b>opérations associées n°</b></p> <p>9_1 : Indicateurs du changement climatique à travers les séries à long terme            9_2 : Roselière de Boumandariel - Mise en place du plan de gestion, suivi et animation            9_3 : Roselière de Boumandariel - Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique            9_4 : Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail            9_5 : Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet</p>		
<p><b>DEFI principal * :</b> <span style="float: right;"><b>2</b></span></p> <p><small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small></p>		<p><b>COUT de l'ACTION</b> <span style="float: right;"><b>275 000 €</b></span></p>
<p><b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b></p> <p>Agence de l'Eau, Région Sud <span style="float: right;">Sausset, Martigues</span></p> <p>MAMP, EPAGE HuCA</p> <p>Parc National des Calanques / PMCB</p>		
<p><b>ENJEUX et objectifs de l'action</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A1.7 : Etudier les conditions d'une restauration écologique des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et / ou historiques,</p> <p>A1.9 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie comprend des sites naturels d'importance, comme le massif des calanques, le Parc Marin de la Côte Bleue, la zone humide de Boumandariel ou encore la dune de la Gracieuse au niveau du golfe de Fos.</p> <p>S'il s'agit d'abord de protéger ces espaces naturels existants, la restauration écologique peut-être envisagée lorsque la qualité des milieux a été altérée et l'ensemble des flux polluants impactant le milieu maîtrisés.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie a déjà fait l'objet de projets de restauration écologique, notamment avec les récifs artificiels de Marseille ou de la Ciotat, et le projet GIREL mené au sein du GPMM.</p> <p>Dans le but de disposer d'un document de planification identifiant les zones destinées à faire l'objet d'opérations de restauration écologique, un Schéma Territorial de Restauration Ecologique a été élaboré en seconde phase du Contrat de Baie initial. Il s'agira durant le contrat de transition de l'animer et de revoir l'ensemble des actions et leur financement, dans le but de disposer d'une vision claire et stratégique à moyen terme sur le territoire métropolitain. Cette action est indiquée pour mémoire car elle est animée par le secrétariat du Comité de baie dans le cadre de ses missions d'animation et de suivi du présent Contrat (FA 15)</p> <p>Ainsi, le décret de création du parc national des Calanques a institué 7 Zones de Non Prélèvement (ZNP). En 2013, le parc national a lancé une étude "état 0" de ces zones. De nouveaux suivis permettront de mesurer l'efficacité de ces zones en terme d'effet réserve.</p> <p>D'autres suivis seront réalisés dans le Parc Marin de la Côte Bleue, notamment sur les coralligènes et le changement climatique.</p> <p>Sur la Côte Bleue, la zone de Boumandariel fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il s'agit de la seule zone humide comprise dans le périmètre du Contrat de Baie. Le secrétariat du Comité de Baie assurera l'animation du Comité de pilotage afin de mettre prioriser les actions et mettre en place le plan de gestion. L'EPAGE HuCA portera quant à lui l'étude hydraulique et morphologique indispensable pour comprendre le fonctionnement global de ce site.</p> <p>La restauration de la Dune de la Gracieuse, quant à elle, est intégré au Contrat passé entre le GPMM et l'AERMC (pour mémoire).</p> </div>		

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
CDB 9_03		CT 9_1	Indicateurs du changement climatique à travers les séries à long terme			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Les impacts du changement climatique peuvent entraîner des bouleversements profonds sur les écosystèmes marins, comme durant l'épisode de canicules sous marine qui a touchée cet été 2022 le littoral marseillais et la Côte Bleue, avec des mortalités massives de gorgonaires. Le réchauffement provoque une modification des aires de répartition/distribution des espèces et le Parc Marin de la Côte Bleue suit l'apparition d'espèces indicatrices, mais également d'espèces invasives non indigènes, dont certaines figurent dans la liste noire du guide IUCN des espèces envahissantes en Méditerranée, comme le poisson lapin et le poisson flûte. Sur l'ensemble de son territoire de 10 000 hectares en mer et plus particulièrement sur ses 2 réserves ; le Parc Marin suit l'évolution des espèces thermophiles mais aussi thermophobes ; la Côte Bleue et le Golfe du Lion servant de refuge biogéographique pour certaines espèces à affinité d'eau froide. Les données recueillies par le PMCB depuis les années 1980 sur les peuplements de poissons dans les réserves et hors réserves constituent de <b>très rares séries d'observations à long terme et données sur des milieux de références</b> . La veille écologique et les comptages en plongée sont un des rares moyens de déceler des fluctuations à long terme du milieu, qu'elles soient naturelles ou anthropiques : impacts du changement climatique. En complément de ces suivis historiques réserves/hors réserve, le Parc Marin a testé depuis la fin des années 90 et mis en place en 2016 et 2020, un suivi sur l'ensemble du territoire pour connaître l'évolution des peuplements de quelques espèces cibles (méthode de l'indice poisson et comptages au temps), notamment sur les réponses aux changements climatiques, avec 3 points de suivi permanent des températures depuis 1998.  <b>DESCRIPTION DES ACTIONS :</b> - Suivi des évolutions des paramètres du milieu (eg. températures), des mortalités des invertébrés et des nécroses des gorgonaires et veille écologique de l'apparition d'espèces indicatrices du changement climatique global sur l'ensemble de la Côte Bleue ; - Suivi de l'évolution des peuplements de poissons dans le site de référence réserve/hors réserve de Carry suivi par monitoring depuis 1990, ainsi que sur l'ensemble de la Côte Bleue par la méthode de l'indice poisson. Il vient en complément des suivis de l'effet réserve pour suivre les évolution des peuplements sur l'ensemble du territoire en petites (0-5m) et moyennes profondeurs (10-20m) qui sont les plus touchées par le changement climatique ; - Les données de veille écologique du PMCB incrémentent également les réseaux de suivi à l'échelle locale et internationale en collaboration avec les scientifiques  (*) financement agence sous réserve de la validation en a mont des éventuelles exigences de format de bancarisation et de partage des indicateurs suivis pour le changement climatique			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
Maître d'ouvrage		PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de PACA						
DIRM Méditerranée						
TERRITOIRE:						
Côte Bleue						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05 FRDC04						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION		95 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Suivi Carry le Rouet TTC		50 000 €	Suivi Carry			
Indice poisson TTC		35 000 €	Indice poisson			
Autres : température		10 000 €	Autres : température			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs PMCB
0%	0%	30%	0%	0%	0%	70%
0,00 €	0,00 €	28 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 500,00 €

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS				
CDB 9_04		CT 9_2 Roselière de Boumandariel - Mise en place du plan de gestion, suivi et animation					
DEFI principal * :		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  Le grand Vallat draine un bassin versant assez important au niveau du territoire des communes de Martigues (plaine de Saint-Julien) et de Sausset les Pins. Il donne naissance à une zone humide qui débouche dans l'anse de Boumandariel. Il s'agit de la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de Baie. Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la STEP de Sausset Ouest. Les capacités de traitement tertiaire assurées par la zone humide ont progressivement été dépassées par l'urbanisation du secteur. Les effluents sont actuellement traités par la STEP intercommunale de Carry-Sausset.  L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). Durant les 2 premières phases du Contrat de baie, un diagnostic a été réalisé par le CEN sur cette zone, qui a proposé également une première version du plan de gestion.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  <u>La première étape est la constitution d'un comité de suivi pour engager la réflexion sur la valorisation de la roselière.</u>  En fonction des orientations prises ce comité : - (fiche 9-3 du présent Contrat de Transition) Réalisation d'une étude préalable sur la qualité du milieu : fonctionnement hydraulique, état physico-chimique de l'eau et des sédiments, valeur écologique, interactions avec la qualité des eaux de baignade de la plage de Boumandariel.  Cette étude permettra d'ajuster les actions à mettre en place dans le cadre du plan de gestion : - Mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'accueil du public : requalification paysagère, gestion des espaces de stationnement - Réflexion sur l'opportunité d'une acquisition foncière par le Conservatoire du littoral - Des orientations de gestion (qui pourraient se limiter aux seuls aspects pédagogiques mis en place par la ville de Sausset et par une association de Martigues) à proposer aux gestionnaires et acteurs locaux.  NB : pas de coûts induits sur cette action (missions d'animation supportées par la métropole AMP)			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		A2-1					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1					
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes							
Maitre d'ouvrage		MAMP (CDB)					
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
MAMP, communes de Martigues et de Sausset							
PMCB, Conservatoire du littoral,							
Pôle relais Lagune							
DDTM 13							
DREAL PACA , AERMIC							
TERRITOIRE:							
Roselière de Boumandariel							
SDAGE n° masses d'eau:							
FRDCO5							
Correspondance programme de mesures :							
MIA0701							
TYPE D'OPERATION:							
Etude							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Experimentation							
Animation		X					
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
Réalisation budgétaire							
COUT OPERATION HT		Contrat de transition					
Détail :		Planning		2023		2024	
Animation du comité		0 €					
suivi du plan de gestion		0 €		réunion du comité			
TVA				suivi du plan de gesti			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs CEN PACA	



ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
CDB 9_04bis		CT 9_3	<b>Plan de gestion de la roselière de Boumandariel - Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique et définition de mesures de gestion</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>Le grand Vallat draine un bassin versant assez important au niveau du territoire des communes de Martigues (plaine de Saint-Julien) et de Sausset les Pins. Il donne naissance à une zone humide qui débouche dans l'anse de Boumandariel. Il s'agit de la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de Baie.</p> <p>Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la STEP de Sausset Ouest. Les capacités de traitement tertiaire assurées par la zone humide ont progressivement été dépassées par l'urbanisation du secteur. Les effluents sont actuellement traités par la STEP intercommunale de Carry-Sausset.</p> <p>L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). L'inscription d'une action au Contrat de Baie pourrait permettre de mobiliser et réunir ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de s'interroger également sur l'opportunité d'une maîtrise foncière par le Conservatoire du littoral.</p> <p>Le CEN PACA a réalisé un diagnostic sur cette zone et proposé un plan de gestion mais celui-ci doit être complété par une étude hydraulique et morphologique de la zone afin que le plan de gestion et les actions proposées soient le plus efficaces possible.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Après une prise de connaissance du secteur d'étude, du contexte, des enjeux, une étude sur le fonctionnement hydraulique et morphologique de la zone humide sera engagée par l'EPAGE. Celle-ci sera menée en concertation étroite avec le CEN PACA, gestionnaire du site, ainsi que les communes de Martigues et de Sausset.</p> <p>Cette étude visera à comprendre le fonctionnement de la zone humide, d'un point de vue hydraulique, biogéochimique et morphologique, afin d'en analyser le fonctionnement, identifier les pressions et cibler les pistes de restauration éventuelles. Elle devra permettre de caractériser les processus d'alimentation hydrologiques de cette zone et de définir de son espace de fonctionnalité.</p> <p>Cette étude donnera lieu à la définition de mesures de gestion, en réponse à l'ensemble des connaissances acquises.</p> <p>(*) montant de l'aide maximum</p>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		EPAGE HuCA				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
MAMP, communes de Martigues et de Sausset						
PMCB, Conservatoire du littoral,						
Pôle relais Lagune						
DDTM 13						
DREAL PACA , AERMC						
<b>TERRITOIRE :</b>						
Roselière de Boumandariel						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDCOS						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION :</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Experimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION HT</b>		30 000 €	Contrat de transtion 2023-2024			
<u>Détail :</u>			Planning		2023	2024
Etude						
Etude		20 000 €				
Définition des mesures de gestion		10 000 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs EPAGE HUCA
0%	0%	70%	0%	0%	0%	30%
0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
CDB 9_08		CT 9_4	<b>Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennal et annuel)</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Le décret de création du Parc national des Calanques a institué 7 zones de non-prélèvement (ZNP) au sein du périmètre de cœur marin. Toute pêche est interdite dans ces zones.</p> <p>Le corail rouge (<i>Corallium rubrum</i>) a été choisi comme espèce indicatrice caractérisant les communautés benthiques. Un "état zéro" du corail rouge a été réalisé en 2013 et un premier suivi 5 ans après, en 2018. Un suivi de long terme de l'évolution de ces populations est maintenant nécessaire, notamment 10 ans après la création des 7 ZNP.</p> <p><b>L'objectif de la présente action est de poursuivre ce suivi des colonies de corail rouge de deux manières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'une part, à travers une surveillance approfondie,</li> <li>-d'autre part, via une veille à plus haute fréquence (veille annuelle).</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Afin de permettre la comparaison avec les résultats issus de l'état zéro et de l'état intermédiaire (+5 ans), et de pouvoir mettre en exergue d'éventuelles tendances d'évolution spatio-temporelle, les protocoles à utiliser pour cette étude seront les mêmes que ceux adoptés lors de la réalisation de l'état zéro. Deux types de suivi seront mis en place :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un <b>suivi approfondi, à réaliser dans la mesure du possible tous les cinq ans</b>, visant à évaluer, via des moyens photogrammétriques, la taille et l'état de conservation des peuplements et à suivre leur évolution dans le temps, sur 10 stations sélectionnées. Le suivi quinquennal permet une analyse à la fois quantitative et qualitative des populations.</li> <li>2. une <b>veille annuelle sur les stations sélectionnées</b> (Suivi Annuel des Sites à Corail –SISCO).</li> </ol> <p>Cet effort de surveillance à haute fréquence, réalisé par des méthodes photogrammétriques permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de disposer d'un système d'alerte permettant de signaler, à échéances rapprochées, les anomalies pouvant affecter l'état de conservation de l'espèce sur certains sites,</li> <li>- de réaliser un bilan qualitatif des populations à l'échelle du Parc national,</li> <li>- d'initier, si besoin, un suivi poussé pour caractériser de façon fiable et précise l'ampleur de la perturbation,</li> <li>- de mettre en place, lorsque c'est possible, des mesures particulières de gestion.</li> </ul> <p>Contrat de Transition 2023-2024 : Année 2023 Phase préparatoire: validation de la méthodologie, en prenant en compte l'épisode de mortalité et le bilan post canicules sous-marine.</p> <p>Phase de terrain : acquisition des nouvelles données sur les colonies de corail rouge (photogrammétrie et ROV), traitement, analyse des résultats, proposition d'éléments/pistes de gestion, poursuite de la formation des agents du Parc national à la veille annuelle et bilan de l'observation.</p> <p>Indicateurs de suivi : Suivi des indicateurs biologiques définis dans le cadre de l'étude.</p> <p>(*) Voir si l'OFB peut financer cette action</p>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Parc National des Calanques				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
communauté scientifique						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du Parc national des Calanques						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		x				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
indicateurs biologiques						
<b>COUT OPERATION TTC*</b>		80 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>
Suivis externalisés		80 000 €	suivis			
*l'établissement public Parc national des Calanques ne peut pas indiquer les coûts HT car il est non assujetti à la TVA						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques, OFB (*)
12%	0%	0%	0%	0%	0%	88%
9 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 600,00 €

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
CDB 9_09		CT 9_5	Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  CONTEXTE ET OBJECTIFS :  La Côte Bleue compte dans ses eaux entre -30 et -80 m de fond plusieurs sites riches en coralligènes. Ces sites sont connus notamment pour des rassemblements de daurades en période automnale qui attirent un grand nombre de plaisanciers utilisant des pratiques d'ancrage ayant un impact potentiel sur le coralligène.  De plus des populations de gorgones pourpres géantes ont été découvertes sur un de ces sites inclus dans le site Natura 2000 « Côte Bleue marine » animé par le Parc Marin de la Côte Bleue. Ces gorgones se distinguent par leurs hauteurs exceptionnelles, leur densité et constituent localement de véritables « forêts » sous-marines. Ce gigantisme est inconnu jusqu'à présent, tant en France que dans le reste de la Méditerranée. Sur la base des valeurs de vitesse de croissance connues, il est très probable que l'âge atteint par ces colonies puisse dépasser 100 ans, voire même 200 ans. Compte tenu de leur caractère unique en Méditerranée, les populations de gorgones géantes représentent un patrimoine naturel exceptionnel. Elles constituent également un enjeu de gestion majeur pour le Parc Marin de la Côte Bleue.  Un travail d'attribution du DPM incluant cette zone est en cours avec le Conservatoire du Littoral.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Il est proposé de : <b>Caractériser les pressions</b> : utilisation des zones par les usagers avec un suivi de la fréquentation - focus à l'automne (période de rassemblement des daurades). <b>Confronter les usagers aux données acquises</b> (connaissance et fréquentation) <b>Etre force de proposition</b> , si besoin, sur des mesures de gestion et/ou d'accompagnement des usagers à une meilleur pratique. <b>Valoriser la démarche.</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
Maître d'ouvrage		PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de PACA						
DIRM Méditerranée, DDTM						
IFREMER, MOI, Andromède Océanologie						
Sociétés nautiques						
Conservatoire du Littoral						
TERRITOIRE :						
Côte Bleue						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION :						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION TTC		70 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Suivi des pressions		70 000 €	Suivi des pressions			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	AFB	Autres financeurs PMCB
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

ACTION N°		FA 10		GENIE ECOLOGIQUE	
<b>opérations associées n°</b>		<p>10_1 : CASCIOMAR - Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial)</p> <p>10_2 : ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports</p> <p>10_3 : Mise en oeuvre de la démarche de certification "Ports actifs en biodiversité" - Anse de la réserve - travaux de restauration de la fonction nurserie</p>			
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>COUT de l'ACTION</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				3 175 000 €	
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>					
CD13,MAMP, GPM					
Agence de l'Eau					
Ecocéan, SOLEAM					
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A2.6 : Favoriser des démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine.</li> </ul> <p>Le génie écologique est un ensemble de techniques et une façon de concevoir qui associent l'ingénierie traditionnelle et l'écologie scientifique. Cette association vise à coopérer au mieux avec les capacités de résilience écologique des écosystèmes, et certaines capacités du végétal et de la faune à façonner et stabiliser ou épurer certains éléments du paysage (sols, pentes, berges, lisières, écotones, zones humides, etc).</p> <p>Le génie écologique permet de réaliser des aménagements (urbains, hydrauliques, agricoles...) en s'appuyant sur et en jouant avec les processus naturels à l'œuvre dans les écosystèmes ; plutôt qu'en faisant appel aux techniques lourdes et parfois plus coûteuses du génie civil (béton, palplanche, imperméabilisation, terrassement, bassins des stockage étanches...) qui le plus souvent doivent lutter contre la dynamique des écosystèmes, les dégrader, voire les détruire.</p> <p>Ce faisant, le génie écologique contribue indirectement ou directement à préserver et développer la biodiversité, notamment par des actions de renaturation (restauration de milieux naturels dégradés). Il peut aussi contribuer à optimiser les services écosystémiques (effets bénéfiques de la nature), voire les recréer ou les intégrer dans un environnement bâti. On peut citer comme exemples les zones humides et jardins naturels reconstitués, ayant notamment comme vocation le lagunage naturel, mais aussi l'accueil d'une faune et flore sauvages dans un écoquartier, une ville, un parc urbain, etc.</p> <p>Le génie écologique cherche aussi à préserver et développer la biodiversité existante des espèces locales ou l'écopotentialité du site, par des actions et projets adaptés sur des écosystèmes ciblés.</p> <p>En la matière, deux types d'opérations sont conduites dans cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de la biodiversité dans le port de l'anse du Pharo, et de l'anse de la Réserve avec la démarche de certification Port actif en biodiversité,</li> <li>- le déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) : CASCIOMAR, qui est poursuivi en 2023 et 2024.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la restructuration de l'Anse du Pharo, la SOLEAM prévoit l'implantation d'une digue de protection écoconçue, qui favorisera le développement de la biodiversité.</p>					

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE			
CDB 10_01 Bis		CT 10_1	<b>CASCIOMAR - Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial)</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Depuis l'appel à projet lancé en 2010 sous le pilotage du Pôle Mer et de l'Agence de l'Eau RMC, ayant pour objet la restauration écologique en milieu marin méditerranéen, Ecocean a mené à bien plusieurs projets basés sur le procédé BioRestore® (ce procédé fait l'objet d'un brevet français pour sa partie capture et élevage des post-larves).</p> <p>Le projet de recherche GIREL (2011 – 2013) porté par le GPMM (Grand Port Maritime de Marseille) a ainsi posé les prémices de développement du génie écologique en milieu marin. Plusieurs solutions y ont été testées, dont l'action de repeuplement à partir de la collecte de larve. Ce projet de recherche GIREL s'est poursuivi par une année supplémentaire (GIREL_3R, en 2014) qui a permis de faire la jonction avec le démarrage de l'action opérationnelle souhaitée par le contrat de baie. Ainsi, CasCioMar, action du contrat de baie incluse dans le défi 2, a pu démarrer par une année de préfiguration en 2015 pour se poursuivre par 5 années de 2016 à 2020 et sur trois sites (Cassis, La Ciotat et Marseille).</p> <p>CasCioMar répond précisément au défi N°2 du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise sur l'axe "Préserver la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers" en s'inscrivant dans une optique de "préservation de la richesse écologique de Méditerranée", de "contribution à la lutte contre le phénomène mondial d'extinction des espèces", et "d'amélioration de la connaissance des milieux marins".</p> <p>Fort de résultats très encourageants sur cette première période (2015-2020) – Cf. <i>Rapport de synthèse CasCioMar 2015 – 2019 et perspectives 2020</i> ; Sébastien Fonbonne et Gilles Lecaillon - Avril 2020 - Ecocean, prolonge cette action sur la période 2021-2024. Ceci est cohérent avec les conclusions de la phase précédente (Lenfant, 2020) qui annoncent des durées de 10 voire de 15 ans pour obtenir un gain palpable sur un territoire.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Il s'agira de déployer la solution BioRestore® sur le territoire du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise.</p> <p>Le concept du projet consiste en trois phases, renouvelables annuellement en fonction des cycles biologiques des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une phase de capture des post-larves (sur 2 sites principaux : Marseille, et La Ciotat et un site optionnel : cassis). Ces prélèvements sont effectués par des pêcheurs petits métiers locaux formés à la technique.</li> <li>- Suivi d'une phase de pré-grossissement des individus prélevés dans une ferme d'élevage spécifiquement conçue (installée dans la GPMM). Cette phase s'appuie sur des procédures d'élevage particulières de non domestication.</li> <li>- Enfin d'une phase de repeuplement en mer sur des habitats d'émancipation® (micro-habitats) adaptés aux juvéniles relâchés et immergés temporairement sur le territoire du contrat de baie. Ces relâchés sont effectués à proximité des lieux de pêche.</li> </ul> <p>(* Taux appliqué sur la base de l'assiette réelle présentée                      (**) autres financeurs à trouver : mécénat privé ?</p>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-6				
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ecocean					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Professionnels de la pêche (pêcheurs)						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Communes littorales du Parc national des Calanques : Marseille, Cassis et La Ciotat						
<b>SDAGE</b>	n° masses d'eau:					
FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation		X				
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Nombre de nuits de pêches, Nombre d'espèces et d'individus pêchées, nombres d'espèces et d'individus relâchés par site.						
<b>COUT OPERATION HT (pour 2 ans)</b>		435 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
Mise en œuvre		435 000 €	Mise en œuvre	2023		2024
<b>MAMP</b>	<b>MARSEILLE</b>	<b>AGENCE DE L'EAU RMC (*)</b>	<b>REGION SUD PACA</b>	<b>CD 13</b>	<b>COMMUNES Gestionnaires</b>	<b>ECOCEAN, autres financeurs (**)</b>
0%	0%	60%	0%	0%	0%	40%
0,00 €	0,00 €	261 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174 000,00 €

ACTION N°		FA 10	GENIE ECOLOGIQUE																										
CDB 10_03		CT 10_2	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports																										
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  Dans le cadre d'une réglementation toujours plus exigeante, les gestionnaires des infrastructures portuaires souhaitent développer et préserver la biodiversité marine. Dans ce contexte, les acteurs du territoire souhaitent soutenir les gestionnaires qui participent à cet effort en proposant des projets en lien avec la restauration de la biodiversité marine. Ainsi il est prévu de mettre en place des projets de reconquête de la biodiversité et d'en assurer le suivi scientifique pour évaluer le gain écologique. L'objectif est de mettre en place des solutions concrètes pour participer au retour et au maintien du bon état écologique du milieu marin.  <b>DESCRIPTION DU PROJET:</b>  Le port de réparation navale de plaisance de l'Anse du Pharo est en phase de réhabilitation. En effet, la Métropole a confié à la SPL SOLEAM un contrat de concession de travaux pour la restructuration de ce site . Cette opération de restructuration consiste à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien / réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant d'une palette compétitive de services et équipements nécessaires à leur exploitation. Dans ce cadre, la SOLEAM devra réaliser des ouvrages portuaires et notamment de procéder aux dragage de fond de anse sur la partie centrale de l'anse, et de mettre en place des enrochements contre le quai du plateau  L'estimation prévisionnelle de ces aménagements sera réalisée dans le cadre des études d'avant-projet définitif à venir (courant année 2023).  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <i>Financements initiaux prévus au Contrat de Baie :</i>                      (*) Participation de la Métropole de 4 M d'€ sur l'ensemble du projet estimé à 11,2 M d'€ (environ 35%)                      (**) travaux de soutien à la biodiversité non éligibles dans le cadre de la création de nouveaux ouvrages                      (***) pas d'engagement Région - Etude globale financée dans le cadre du CRET (à hauteur de 300000€)                 </div>																										
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																													
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-6																											
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine																													
Maitre d'ouvrage		SOLEAM																											
PARTENAIRES TECHNIQUES :																													
Agence de l'EAU RMC																													
Region PACA																													
Métropole AMP																													
TERRITOIRE:																													
Marseille																													
SDAGE n° masses d'eau:																													
FRDC06a																													
Correspondance programme de mesures :																													
TYPE D'OPERATION:																													
Etude		x																											
Gestion/Exploitation																													
Travaux/prestation		x																											
Expérimentation																													
Animation																													
Communication / sensibilisation																													
INDICATEUR DE SUIVI																													
réalisation budgétaire et suivi des indicateurs biologiques																													
COUT OPERATION HT		2 700 000 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Etude			Travaux														
Planning	Contrat de Transition																												
	2023	2024																											
Etude																													
Travaux																													
(étude Détail : et travaux Etude 200 000 € Travaux/prestation 2 500 000 €																													
MAMP(*)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (***)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs SOLEAM																							
35%	0%	0%	0%	0%	0%	65%																							
945 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 755 000,00 €																							


ACTION N°		FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES																																												
CDB 3_02		CT 10_3	<b>Mise en œuvre de la démarche de certification "Ports Actifs en Biodiversité" - Anse de la Réserve Marseille - travaux de restauration des fonctions nurserie</b>																																												
DEFI principal * :		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																												
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE et OBJECTIFS:</b> L'Anse de la Réserve est engagée dans une démarche de certification Ports Propres pour maîtriser les impacts de l'activité portuaire sur le milieu marin notamment. Le port devrait être certifié d'ici fin 2022. Afin d'aller plus loin, le port vise d'ici 2025, lors du renouvellement de la certification Ports Propres, la certification Ports Actifs en Biodiversité.</p> <p><b>DESCRIPTIF DE L'ACTION:</b> Pour cela, et afin de redonner la fonction de nurseries au littoral qui a été artificialisé, le port de l'Anse de la Réserve envisage l'installation de nurseries artificielles dans le port. Le projet consistera donc en : - la fourniture, pose et maintenance de nurseries artificielles - le suivi écologique à minima 1 fois/an - La mise en place d'outils de communication et sensibilisation à destination du grand public : panneaux de sensibilisation sur le port, animation...</p> <p>(*) pour les opérations relevant d'une démarche "ports propres" : 20% études et 20% travaux plafonnés à 150000€/projet (**) montant minimum, maxi 17500€ sous réserve de la mise en place de nurseries (***) en fonction des autres financements</p>																																												
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A1.5																																													
Restauration écologique du port de l'Anse de la Réserve																																															
Maitre d'ouvrage		Déléataire MAMP (Dir. Dev. Ports)																																													
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																															
Métropole AMP																																															
Conseil régional SUD PACA																																															
TERRITOIRE:																																															
Territoire du Contrat de Baie																																															
SDAGE n° masses d'eau:																																															
FRDC06a																																															
Correspondance programme de mesures :																																															
TYPE D'OPERATION:																																															
Etude		X																																													
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation		X																																													
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
INDICATEUR DE SUIVI																																															
Certification de l'ensemble des ports du territoire du contrat de baie																																															
COUT OPERATION HT		25 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="4">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourniture et pose</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition						2023		2024				Fourniture et pose							Communication																				
Planning	Contrat de Transition																																														
	2023		2024																																												
Fourniture et pose																																															
Communication																																															
Détail : travaux et études		25 000 €																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs CCIMP (***)																																									
0%	0%	50%	20%	0%	0%	30%																																									
0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €																																									

ACTION N°	FA 11 STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																		
<b>opérations associées n°</b>	<p>11_1 : Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines</p> <p>11_2 : Mise en oeuvre et évolution de la stratégie de mouillage sur la Côte Bleue</p> <p>11_4 : Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de 4 ZMEL au sein du Parc National des Calanques</p> <p>11_5 : Réalisation des études préalables à la mise en place d'une ZMEL - St Cyr-sur-Mer</p> <p>11_6 : Mise en place de balisages écologiques - St Cyr-sur-Mer</p> <p>11_7 : Recueil des données de mouillage des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue</p> <p>11_8 : Mise en oeuvre du plan de mouillage sur la baie de la Ciotat : réalisation d'une ZMEL</p> <p>11_9 : Mise en place de balisages écologiques - La Ciotat</p>																		
<b>DEFI principal * :</b>	<b>2</b>	<b>COUT de l'ACTION</b>		<b>1 311 000 €</b>															
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>																			
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%;">PNC</td> <td style="width: 10%;">PMCB</td> <td colspan="2" style="width: 30%;">Ville de Marseille</td> </tr> <tr> <td>Ville de La Ciotat</td> <td>AERMC</td> <td>MAMP</td> <td>Préfecture Maritime</td> <td>DDTM</td> </tr> <tr> <td>DREAL PACA, St Cyr sur Mer, GPMM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						PNC	PMCB	Ville de Marseille		Ville de La Ciotat	AERMC	MAMP	Préfecture Maritime	DDTM	DREAL PACA, St Cyr sur Mer, GPMM				
	PNC	PMCB	Ville de Marseille																
Ville de La Ciotat	AERMC	MAMP	Préfecture Maritime	DDTM															
DREAL PACA, St Cyr sur Mer, GPMM																			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>																			
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.</p> <p>Afin de maîtriser les pressions dues aux activités de plaisance, la gestion raisonnée des usages apparaît comme nécessaire sur le territoire du Contrat de Baie. Il s'agit d'une part de mieux connaître celle-ci, et d'autre part, de mettre en place les mesures de gestion adaptées. Cette gestion doit également profiter aux plaisanciers qui souhaitent bénéficier d'équipements adaptés et d'une meilleure lisibilité des zones marines réglementées.</p> <p>Des études de fréquentation seront lancées sur un périmètre allant de la Côte Bleue à Bandol en passant par le Parc national des Calanques afin de pouvoir quantifier et qualifier un éventuel "effet report" de la fréquentation due à la présence des équipements de mouillage.</p> <p>En adéquation avec les schémas globaux de mouillage qui ont été mis en œuvre dans les calanques et sur la Côte Bleue durant la phase 2 du Contrat de Baie initial, il convient de mettre en place un certain nombre de mesures dont les ZMEL sur diverses zones du territoire.</p> <p>Afin de préserver le milieu, des balisages et mouillages écologiques continuent à être déployés.</p>																			



ACTION N°	FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL				
CDB 11_01bis	CT 11_1	Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines				
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE ET OBJECTIFS :			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2	Afin de préparer la mise en œuvre des mesures d'organisation et des aménagements issus du schéma global d'organisation des mouillages, l'opération consiste en une campagne de récolte de données de fréquentation centrée sur les pratiques de mouillage dans les principales zones à enjeux du Parc national des Calanques (cœur marin et aire maritime adjacente). Elle est menée sur une année complète. Cette campagne porte également sur les aires marines voisines du Parc national : à l'ouest le Parc marin de la Côte Bleue et à l'est le littoral de Bandol et la Seyne sur mer, conformément aux priorités édictées dans le Schéma d'Organisation des mouillages du PNC validée en décembre 2020. L'objectif est de :			
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer			<ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer de données actualisées par forte, moyenne et faible fréquentation, en vue de dimensionner de manière optimale les équipements nécessaires à l'organisation des mouillages;</li> <li>- déterminer une saisonnalité précise de la mise en place de ces équipements d'accueil, en fonction de la fréquentation constatée;</li> <li>- disposer d'un suivi de la fréquentation avant l'installation des aménagements, et pouvoir reproduire des suivis à l'identique après l'installation (T+1, T+2...)</li> <li>- disposer d'un suivi de la fréquentation dans le Parc national et dans les aires marines voisines afin de disposer d'indicateurs sur les éventuels effets "reports" de fréquentation.</li> </ul>			
Maitre d'ouvrage		Parc national des Calanques	DESCRIPTION DE L'ACTION :			
PARTENAIRES TECHNIQUES :			La méthode choisie est celle de l'observation par survol aérien pour couvrir rapidement de larges étendues géographiques. La prestation intégrera également le stockage et l'analyse des données.			
Parc marin de la Côte Bleue			Pour collecter et analyser les données sur la fréquentation nautique du Parc national des Calanques des aires marines voisines, le prestataire retenu devra effectuer un cycle d'un an qui comprendra 20 sorties de comptage. 5 sorties par mois en juillet et en août et 3 sorties pour les mois de juin et septembre et deux sorties sur avril et mai.			
Département des Bouches-du-Rhône, Région Sud			Afin de pouvoir quantifier et qualifier un éventuel "effet report" de la fréquentation due à la présence des équipements de mouillage, le périmètre d'étude s'étendra de Martigues à Bandol. Il comprendra le PMCB, le Parc national des Calanques et les baies de La Ciotat, Saint-Cyr/mer et Bandol.			
Ville de Marseille, Ville de Cassis, Ville de la Ciotat						
MAMP, Agence de l'eau RMC						
AFB						
TERRITOIRE:						
Parc National des Calanques, PMCB						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Cartographie détaillée de la fréquentation						
COUT OPERATION TTC*		50 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning	2023		2024
suivis aériens 2023		25 000 €				
suivis aériens 2024		25 000 €	recueil des données			
			analyse			
*l'établissement public Parc national des Calanques ne peut pas indiquer les coûts HT car il est non assujetti à la TVA						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD13	COMMUNES	Autres financeurs : Parc national des Calanques
10%	0%	50%	20%	0%	0%	20%
5 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €


ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
CDB 11_02		CT 11_2	Mise en œuvre et évolution de la stratégie mouillage sur la Côte Bleue			
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>En 2020, le Parc Marin de la Côte Bleue a présenté sa stratégie locale de gestion du mouillage des navires. Cette stratégie s'appuie sur le travail réalisé depuis 1983 pour limiter les atteintes faites aux herbiers de Posidonie (le plus vaste des Bouches-du-Rhône avec près de 1 000 hectares). Notamment à partir des années 2000 par le travail avec les communes et les services de l'Etat sur les dispositifs de balisage saisonnier de la bande des 300 mètres, éliminant la chaîne sur le fond puis en remplaçant par des mouillages écologiques complets le balisage estival sur les habitats sensibles. Elle s'appuie aussi sur les suivis de l'évolution des pratiques et de l'utilisation du territoire réalisés depuis 2006. Ainsi différents outils de gestion des mouillages ont été expérimentés sur des zones à enjeux comme l'utilisation des balisages saisonniers pour réguler et orienter les mouillages. En juillet 2016, un arrêté de la Préfecture Maritime est venu concrétiser la demande du Parc Marin de mettre en place une mesure réglementaire visant à interdire le mouillage des navires de plus de 20 mètres devant la Côte Bleue jusqu'à la profondeur de 30 mètres, sauf sur 3 zones où les fonds ne sont pas vulnérables. Zone étendue en 2021 à la partie Est du territoire à travers la modification du règlement de la ZMFR du GPMM. Au vu de l'arrêté cadre de Juillet 2019 visant au renforcement de la protection des herbiers de Posidonies et en prévision des déclinaisons locales et de la stratégie mouillage du Parc National des Calanques, il apparaît important de continuer de suivre les évolutions des usages et l'efficacité des différentes mesures prises pour mener une réflexion sur les actions supplémentaires à mettre en place.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Pour le secteur de la Côte Bleue, le Parc Marin propose la mise en oeuvre de la stratégie mouillage et de faire le bilan d'efficacité des mesures prises et mener une réflexion sur des mesures complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la fréquentation sur l'ensemble du territoire en période estivale et suivi journalié de fonds de calanques identifiés à enjeux ;</li> <li>- Contrôle du maintien de l'efficacité des balisages estivaux "écologiques" de l'ensemble de la Côte Bleue ; Etude anse par anse des mesures de gestion les plus adaptées à mettre en place ;</li> <li>- Travail avec les services de l'Etat et des communes pour le respect des réglementations déjà mises en place : zones interdites au mouillage et aux engins à moteur (ZIM/ZIEM) et auprès des navires de plus de 20 m, concernés par les arrêtés préfectoraux de 2016 et 2021 ;</li> <li>- Travail d'information et sensibilisation des usagers aux enjeux dans ces zones ;</li> <li>- Travail avec les service des l'Etat sur la déclinaison locale de l'arrêté cadre de juillet 2019.</li> </ul>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	PMCB					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Communes de la Côte Bleue						
DDTM						
GPMM						
Conservatoire du Littoral						
MAMP						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Côte Bleue						
<b>SDAGE</b>	n° masses d'eau:					
FRDC05 FRDC04						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
MIA0701						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude	X					
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION TTC</b>		110 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
<u>Détail :</u>			<b>Planning</b>		<b>2023</b>	<b>2024</b>
Mise en œuvre stratégie mouillage	40 000 €	Stratégie mouillage				
Suivi des pratiques et de l'utilisation du territoire	80 000 €	Etude				
Etude plan de mouillage et évolution	10 000 €	Etude plan de balisage				
<b>MPM</b>	<b>MARSEILLE</b>	<b>AGENCE DE L'EAU RMC</b>	<b>REGION SUD PACA</b>	<b>CD13</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>Autres financeurs : PMCB, et autre à trouver</b>
9%	0%	50%	0%	0%	0%	41%
10 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €


ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																	
CDB 11_08		CT 11_4	Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de 4 zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) au sein du Parc National des Calanques (Marseille)																	
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>La très forte fréquentation du Parc national des Calanques concerne autant les espaces marins que terrestres, en se concentrant sur des espaces naturels patrimoniaux, restreints, contraints mais fortement désirés.</p> <p>Les petits fonds côtiers des Calanques, lieux de mouillages répétés, se caractérisent par ailleurs par une grande biodiversité et une grande fragilité.</p> <p>Pour répondre à la fois à des enjeux de préservation des espaces marins, de gestion des zones de concentration de la fréquentation et de prévention des conflits d'usages dans un espace de ressourcement, le Parc national a initié une démarche d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages, validé en décembre 2020. L'action décrite permettra de concrétiser et matérialiser les orientations définies par ce schéma.</p>																	
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2	<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le schéma global d'organisation des mouillages reconfigure la façon de mouiller dans le Parc national des Calanques et contribue fortement au choix effectué par la préfecture maritime de Méditerranée, vis-à-vis de la protection des herbiers de Posidonies par rapport à la pression des ancrages des grandes et des petites unités. La phase réglementaire du schéma a été mise en œuvre en 2021. En revanche la phase nécessitant des aménagements, n'a pas encore débuté sur la partie marseillaise, alors que les mouillages sur les secteurs des calanques de Morgiou et Sormiou, notamment, sont toujours aussi nombreux. Il y a donc urgence à agir afin de préserver les deux principaux herbiers de Posidonie du cœur marin.</p> <p>Cette action prioritaire figure dans les priorités du STERE de la baie de Marseille.</p> <p>Les actions d'organisation des mouillages définies dans le cadre du schéma seront mises en œuvre sous différentes maîtrises d'ouvrage, portées par les partenaires du projet (installation et gestion de zones de mouillage organisées par exemple) pour une fréquentation apaisée des espaces maritimes du Parc national. La mise en place d'une surveillance efficace du dispositif et d'une évaluation seront également nécessaires.</p> <p>La réalisation des études techniques préalables à la mise en place des aménagements sur le territoire de Marseille (nature des sols et géotechnique) est prévue pendant toute l'année 2023. A l'issue de ces études, la réalisation progressive des acquisitions et des travaux d'installation s'échelonnent de 2023 à 2024, opérations dont la maîtrise d'ouvrage reste à ce jour à définir. Il s'agit d'une première estimation en attendant les résultats de l'étude technique.</p>																	
Maitre d'ouvrage		PNC	<p><b>Actions 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation du marché de prestation et sélection du bureau d'études qui accompagnera le Parc dans la constitution des études avant projet dont le dossier réglementaire en vue de l'obtention d'une AOT pour 4 ZMEL sur le territoire de Marseille : ouest pomègues, marseilleveyre, Sormiou, Morgiou-Sugiton-Pierres tombées</li> <li>- appui technique du bureau d'études dans la réalisation des études techniques ;</li> <li>- réalisation des phases de concertations internes et externes ;</li> <li>- pilotage technique et financier de l'AMO, jusqu'au dépôt d'un dossier permettant l'obtention de la délivrance d'une AOT ;</li> <li>- préparation de dossiers de réponse aux éventuels appels à projets en lien avec la mise en place de zmel.</li> </ul> <p>(*)Montant subventionné pour les études (**) en fonction des autres</p>																	
PARTENAIRE TECHNIQUES :			<p>Préfecture Maritime Méditerranée, DIRM, DDTM</p> <p>communes littorales, Région, CD 13, MAMP</p> <p>AE RMC, AFB, DREAL PACA</p> 																	
TERRITOIRE:			<p>Parc national des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)</p>																	
SDAGE n° masses d'eau:			<p>FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c</p>																	
Correspondance programme de mesures :			<p>MIA0701</p>																	
TYPE D'OPERATION:			<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>				Etude	X	Gestion/Exploitation	X	Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation			
Etude	X																			
Gestion/Exploitation	X																			
Travaux/prestation	X																			
Expérimentation																				
Animation																				
Communication / sensibilisation																				
INDICATEUR DE SUIVI			<p>Nombre de mesures et aménagements mis en place dans le cadre du schéma global de mouillage</p>																	
COUT OPERATION TTC*		400 000 €	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Planning</td> <td colspan="2">Contrat de Transition 2023-2024</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>études techniques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>obtention de 4 AOT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Planning	Contrat de Transition 2023-2024		2023	2024	études techniques			obtention de 4 AOT			travaux		
Planning	Contrat de Transition 2023-2024																			
	2023	2024																		
études techniques																				
obtention de 4 AOT																				
travaux																				
Détail :																				
Etudes techniques		400 000 €																		
(Travaux/prestations : montant estimatif à la date d'édition de la présente fiche		1000000)																		
*l'établissement public Parc national des Calanques ne peut pas indiquer les coûts HT car il est non assujéti à la TVA																				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (**)	COMMUNES (**)	Parc National des Calanques														
0%	0%	60%	20%	0%	0%	20%														
0,00 €		240 000,00 €	80 000,00 €			80 000,00 €														

ACTION N°	FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																		
CDB 11_08	CT 11_5	Réalisation des études préalables à la mise en place d'une ZMEL sur la commune de St Cyr-sur-mer																		
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				<p>La très forte fréquentation du Parc national des Calanques concerne autant les espaces marins que terrestres, en se concentrant sur des espaces naturels patrimoniaux, restreints, contraints mais fortement désirés. Les petits fonds côtiers des Calanques, lieux de mouillages répétés, se caractérisent par ailleurs par une grande biodiversité et une grande fragilité.</p> <p>Pour répondre à la fois à des enjeux de préservation des espaces marins, de gestion des zones de concentration de la fréquentation et de prévention des conflits d'usages dans un espace de ressourcement, le Parc national a initié une démarche d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages. L'action décrite permettra de concrétiser et matérialiser les orientations définies par ce schéma sur le secteur de St Cyr sur Mer.</p> <p>Il présente plusieurs sites de mouillage attractifs pour une petite plaisance de proximité (sortie à la journée), ou d'escale pour les navires en cabotage. Le site de la pointe Grenier (à l'extrême Est de la baie) en particulier constitue une destination recherchée pour son intérêt paysager. L'anse des Leques est également un site particulièrement fréquenté par des activités nautiques non motorisées variées, liées à la proximité immédiate de zones balnéaires.</p> <p>A l'échelle territoriale, l'herbier de la Baie représente un « hotspot » de biodiversité, alliant enjeu fort de conservation et niveau de pression élevé. Le niveau de fréquentation de la zone et la présence d'activités potentiellement particulièrement impactantes pour l'herbier (mouillage de grosses unités) nécessite un encadrement des pratiques ambitieux. Afin d'éviter de générer de nouveaux conflits d'usage, l'accueil des petits navires sur cette zone doit se faire principalement à distance des zones balnéaires et ne peut donc s'envisager que sur une zone de mouillage aménagée (ZMEL), située préférentiellement au droit de la pointe Grenier, zone la plus attractive. De manière résiduelle, des zones de mouillage forain en zones sableuses pourront être maintenues pour les plus petits navires (-10m).</p> <p>La Baie de La Ciotat et de Saint-Cyr sont prises en compte de concert dans la stratégie de mouillage du Parc validée en décembre 2020. Pour sa pleine opérationnalité, les actions des deux communes doivent être menées en minisant les décalages pour éviter les effets reports de La Ciotat vers St Cyr, La Ciotat devant débiter les travaux de mise en place des zmel en 2023. Une fois terminée, cette action de non-dégradation pourra être complétée par l'installation de micro-habitats au niveau des petits fonds côtiers détruits (zones de ports). Ces actions sont intégrées aux actions prioritaire du STERE de la baie de Marseille.</p>																
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-2																		
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																				
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de St Cyr sur Mer																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																				
Préfecture Maritime Méditerranée, DIRM, DDTM																				
communes littorales, Région, CD 13, MAMP																				
AE RMC, OFB, DREAL PACA																				
<b>TERRITOIRE:</b>																				
Parc national des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)																				
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:																				
FRDCO7c																				
<b>Correspondance programme de mesures :</b>																				
MIA0701																				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																				
Etude																				
Gestion/Exploitation				X																
Travaux/prestation				X																
Expérimentation																				
Animation																				
Communication / sensibilisation																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																				
Nombre de mesures et aménagements mis en place dans le cadre du schéma global de mouillage																				
<b>COUT OPERATION HT</b>		120 000 €																		
Détail :				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes AVP</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Etudes AVP								
Planning	Contrat de Transition																			
	2023	2024																		
Etudes AVP																				
Etudes		120 000 €																		
estimation basée sur les prestations effectuées aux alentours																				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (***)	CD 13 (***)	COMMUNES (**)	Autres financeurs														
0%	0%	50%	0%	0%	50%	0%														
0,00 €	0,00 €	60 000,00 €			60 000,00 €															

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
CDB 11_11		CT 11_6	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de Saint Cyr sur mer			
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Vaste baie en grande partie abritée, la baie de la Ciotat est un site pratiqué par tous les types de plaisance, du petit navire aux superyachts. Le secteur de Saint-Cyr-Sur-Mer, disposant d'une forte attractivité touristique, est un site d'abri en cas de vent d'Est. Il présente plusieurs sites de mouillage attractifs pour une petite plaisance de proximité (sortie à la journée), ou d'escale pour les navires en cabotage. Le site de la pointe Grenier (à l'extrême Est de la baie) en particulier constitue une destination recherchée pour son intérêt paysager. L'anse des Lecues est également un site particulièrement fréquenté par des activités nautiques non motorisées variées, liées à la proximité immédiate de zones balnéaires.</p> <p>A l'échelle territoriale, l'herbier de la Baie représente un « hotspot » de biodiversité, alliant enjeu fort de conservation et niveau de pression élevé. Le niveau de fréquentation de la zone et la présence d'activités potentiellement particulièrement impactantes pour l'herbier (mouillage de grosses unités) nécessite un encadrement des pratiques ambitieux. Le balisage de Saint-Cyr-Sur-Mer s'ancre en quelques points, notamment au niveau de la zone des 300m et du chenal du port de la madrague sur l'herbier de posidonie.</p> <p>Une fois terminée, cette action de non-dégradation pourra être complétée par l'installation de micro-habitats.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le balisage de la bande des 300 mètres et des chenaux en mer est à la charge des communes littorales, dans le cadre de la compétence des Maires. Ce balisage est destiné à sécuriser les loisirs nautiques par la délimitation de différentes zones d'activités. Ces bouées, généralement fixées avec de la chaîne sur des corps morts en béton, ont un impact important sur les fonds marins (impact du corps mort et ragage de la chaîne) en particulier pour l'herbier de Posidonie: Chaque bouée peut endommager entre 5 et 10 m<sup>2</sup> d'herbiers, et ce chaque année.</p> <p>Cette opération consiste à la pose d'ancrage écologique pour le balisage réglementaire au droit de l'herbier de posidonie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études préalables sont à réaliser</li> </ul> <p>Les ancrages identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ceux de la bande des 300 mètres entre le port de la madrague et la pointe Grenier</li> <li>- Ceux du chenal du port de Madrague</li> <li>- Ceux de la bande des 300 mètres entre le Vieux-Port des Lecues et le Cap Saint Louis.</li> </ul> <p>Pour assurer une action efficace de non-dégradation, il est nécessaire de privilégier un balisage dont l'ancrage est équipé d'une bouée intermédiaire pour éviter le risque d'arrachage des milieux alentours en situation de houle.</p> <p>Cette action est soumise à dépôt d'autorisation administrative.</p> <p>(*) sous réserve du lancement de l'étude préalable à la Moeuvre de la ZMEL (CT 11_5) au plus tard le 31/12/2023</p>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Saint Cyr sur mer				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
CD 13, Agence de l'Eau RMC, Communes, MAMP,						
Parc National des Calanques, OFB						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Baie de La Ciotat - secteur de Saint Cyr sur mer						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDCO7c						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
MIA0701						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation		X				
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION HT sur les 2 années</b>		30 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
			<b>Planning</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	
<b>Détail :</b>			<b>travaux</b>			
travaux						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	Ville de St Cyr	Autres financeurs
0%	0%	50%	0%	0%	50%	0%
0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL			
CDB 11_09		CT 11_7	Recueil des données de mouillages des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue			
DEFI principal * :		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  En tant qu'Aire Marine Protégée relevant de la directive Habitats Natura 2000, et de la Convention de Barcelone dans le cadre du réseau des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), le Parc Marin de la Côte Bleue est amené à se prononcer régulièrement sur les projets prévus dans ses périmètres ou en périphéries (ex : projets d'Energie Marine Renouvelable). En complément de la connaissance acquise sur la petite plaisance, il apparaît nécessaire d'augmenter la connaissance sur les pressions de mouillage liées aux grosses unités : navires de commerce et de plaisance mouillant dans les eaux du Parc Marin ou à sa périphérie.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Il est proposé : - De recueillir, via le dispositif des balises AIS embarquées obligatoirement sur les grands navires de plaisance et de commerce, le positionnement le plus précis possible, la durée de "stationnement" et le type de navire mouillant dans les eaux du Parc Marin ou en périphérie dans les zone de mouillage Est et Ouest du GPMM, incluses dans le site Natura 2000 Côte Bleue Marine ainsi que sur les habitats sensibles en continuité avec le site - De compiler et cartographier les données annuellement, et de comparer ces données à celles de la plateforme MEDTRIX.		
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maitre d'ouvrage		PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
ETAT						
GPMM						
TERRITOIRE:						
Côte Bleue						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05, FRDC04						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION TTC		16 000 €		Contrat de Transition		
Détail :				Planning		
Etude TTC		16 000 €		2023		2024
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	PMCB
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																	
CDB 11_10		CT 11_8 Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat : réalisation d'une ZMEL																		
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2		<p><b>PLAN DE MOUILLAGE</b></p> <p>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</p> <p>Une zone de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) a pour but principal de limiter l'impact des mouillages sur les habitats, et notamment sur l'herbier de posidonie.</p> <p>Etant donné l'augmentation du nombre de bateaux au mouillage forain en particulier durant la saison estivale, la création d'une zone de mouillages organisés permettrait d'accroître les capacités d'accueil, tout en favorisant la préservation de l'herbier.</p> <p>La fréquentation importante de bateaux de plaisance a été identifiée dans le tome 2 du document d'objectif Natura 2000.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Implantation de zones de mouillages écologiques organisées et saisonnières pour la petite et moyenne plaisance à l'échelle de la baie en tenant compte des usages et des conditions météorologiques prédominantes sur le golfe.</p> <p>La zone de mouillage pourra accueillir 41 bateaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 bateaux de 0- 10m</li> <li>- 14 bateaux de 10- 15 m</li> <li>- 12 bateaux de 15- 20m</li> <li>- 2 bateaux 20-24m</li> </ul> <p>Cette organisation de mouillage permettra par ailleurs de réglementer les ancrages sur les espaces riches en posidonie et de gérer les mouillages forains durant la saison hivernale.</p> <p>Une étude pour la réalisation de ce projet est en cours financé à 80% par les services de l'état, Le dossier devrait être déposé d'ici à la fin de l'année 2022 afin d'obtenir l'ensemble des autorisations.</p> <p>En 2023 attente des autorisations et dossiers pour obtenir des subventions pour les travaux .</p> <p>2024 Mise en place de la ZMEL si aucun retard dans les autorisations .</p> <p>(*) à revoir en fonction de l'AAP Mouillage de la DIRM (***) à voir dans le cadre de l'AAP Mouillage de la DIRM</p>																
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																				
Maitre d'ouvrage		Ville de La Ciotat																		
PARTENAIRES TECHNIQUES :																				
CD 13, Agence de l'Eau RMC, Communes, MAMP,																				
Parc National des Calanques, OFB																				
TERRITOIRE:																				
Baie de La Ciotat																				
SDAGE n° masses d'eau:																				
FRDCO7c																				
Correspondance programme de mesures :																				
MIA0701																				
TYPE D'OPERATION:																				
Etude		X																		
Gestion/Exploitation		X																		
Travaux/prestation		X																		
Expérimentation																				
Animation																				
Communication / sensibilisation		X																		
INDICATEUR DE SUIVI																				
réalisation budgétaire																				
COUT OPERATION HT sur les 2 années		576 000 €																		
Détail :		Etude plan de mouillage - mise en œuvre sites de plongées																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dossiers autorisations</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Etudes			Dossiers autorisations			Travaux		
Planning	Contrat de Transition																			
	2023	2024																		
Etudes																				
Dossiers autorisations																				
Travaux																				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (*)	Ville de La Ciotat (*)	Autres financeurs (***)														
0%	0%	0%	0%	0%	20%	80%														
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 200,00 €	460 800,00 €														

ACTION N°		FA 11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL																																																										
CDB 11_11		CT 11_9	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de La Ciotat																																																										
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  Supprimer l'ancrage du balisage sur corps mort dans les secteurs d'Herbier et des zones sableuses ,veiller à l'absence d'incidences sur les habitats du site Baie de la ciotat  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Le balisage de la bande des 300 mètres et des chenaux en mer est à la charge des communes littorales, dans le cadre de la compétence des Maires, il comporte 120 bouées à La Ciotat . Ce balisage est destiné à sécuriser les loisirs nautiques par la délimitation de différentes zones d'activités. Ces bouées, généralement fixées avec de la chaîne sur des corps morts en béton, ont un impact important sur les fonds marins (impact du corps mort et ragage de la chaîne) en particulier pour l'herbier de Posidonie: Chaque bouée peut endommager entre 5 et 10 m² d'herbiers, et ce chaque année.  Entre 2018 et 2022 les 120 bouées ont été transformées en balisages écologiques.  Il reste encore 6 balisages écologiques à mettre en oeuvre vers l'Ile Verte. Ces balisages permettraient d'éviter d'endommager avec les ancres une canalisation sous-marine.  (*) montant d'aide maximum																																																										
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																																													
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-2																																																											
Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer																																																													
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de La Ciotat																																																												
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																																																													
CD 13, Agence de l'Eau RMC, Communes, MAMP,																																																													
Parc National des Calanques, OFB																																																													
																																																													
<b>TERRITOIRE:</b>																																																													
Baie de La Ciotat																																																													
<b>SDAGE</b>	n° masses d'eau:																																																												
FRDCO7c																																																													
<b>Correspondance programme de mesures :</b>																																																													
MIA0701																																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																													
Etude		X																																																											
Gestion/Exploitation		X																																																											
Travaux/prestation		X																																																											
Expérimentation																																																													
Animation																																																													
Communication / sensibilisation		X																																																											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																													
réalisation budgétaire																																																													
<b>COUT OPERATION HT sur les 2 années</b>		9 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="6">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th colspan="3">2023</th> <th colspan="3">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>travaux</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition						2023			2024			travaux																																									
Planning	Contrat de Transition																																																												
	2023			2024																																																									
travaux																																																													
Détail : travaux																																																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	Ville de La Ciotat	Autres financeurs																																																							
0%	0%	0%	0%	70%	30%	0%																																																							
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	2 700,00 €	0,00 €																																																							





ACTION N° <b>FA 12</b> <b>ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS</b>	
<b>opérations associées n°</b>	<p><b>12_1 : Rôle des récifs artificiels du Prado dans la connectivité de la baie de Marseille</b></p> <p><b>12_2 : Evaluer les retombées socio-économiques des récifs artificiels de Marseille</b></p> <p><b>12_3 : Mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer</b></p> <p><b>12_4 : Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue</b></p>
<b>DEFI principal * :</b>	<p style="text-align: center;"><b>2</b></p> <p><small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small></p>
<b>COUT de l'ACTION</b>	
<b>845 000 €</b>	
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>	
Ville de Marseille,	Agence de l'Eau
Ville de Fos-sur-Mer	Parc National des Calanques
PMCB	CD13, Région
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>	
<p><b>Objectif de l'action :</b></p> <p>A2.5 : Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels.</p> <p>Le territoire du Contrat de Baie possède trois zones de récifs artificiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les récifs de la baie du Prado à Marseille,</li> <li>- les récifs du Parc Marin de la Côte Bleue,</li> <li>- les récifs de la baie de la Ciotat.</li> </ul> <p>Les récifs marseillais ont une fonction de production et de restauration, tandis que les récifs du Parc Marin sont des récifs de production et de protection, comme ceux de la Ciotat.</p> <p>Ces zones remplissent des fonctions différentes.</p> <p>Après 10 ans de gestion et de suivis des récifs artificiels du Prado, des questions subsistent encore sur le volet économique et social et le volet écologique, qui peuvent néanmoins se recouper. Pour obtenir des réponses à ces questions, la Ville de Marseille lance un appel à projets ouvert aux scientifiques et aux organismes publics et privés.</p> <p>A La Ciotat, les récifs ne sont plus balisés ni suivis.</p> <p>Concernant les récifs de la Côte bleue, un bilan a été réalisé. Il s'agit désormais de voir dans quelles mesures ces récifs peuvent évoluer pour être améliorés.</p> <p>Un nouveau projet d'immersion de récifs artificiels est à l'étude sur la commune de Fos-sur-Mer, afin de protéger et restaurer l'écosystème du golfe de Fos et le diversifier.</p>	

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS			
CDB 12_01 bis		CT 12_1	Rôle des récifs du Prado dans la connectivité de la baie de Marseille			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			En 2008, la Ville de Marseille a immergé dans la baie du Prado, entre le Frioul et la corniche, 400 récifs artificiels créant une concession de 200 ha protégée, interdite à la pêche, au mouillage et à la plongée. Icônes marseillais, les récifs continuent de vivre, tant par leur fonction première de production de biomasse, que de laboratoire scientifique sous-marin et d'innovation. Ils servent également de support pédagogique et de sensibilisation à l'environnement marin, rassemblant le grand public comme les professionnels. Après 10 ans de gestion et de suivis, des questions subsistent encore, identifiées notamment lors de la journée partenaires des 10 ans des récifs du Prado. L'une d'elles concerne la connectivité des récifs du Prado au sein de la baie du Prado.			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2s	La connectivité marine désigne l'ensemble des flux migratoires des organismes marins qui déterminent l'interdépendance des populations, des espèces et des écosystèmes. La politique Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif de « rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique ». Ici l'objectif est de déterminer si les récifs du Prado, ouvrage de restauration écologique, immergés dans une zone dégradée assurent la connectivité au sein de la baie de Marseille (de l'Estaque au Calanques), au même titre que les autres habitats qui la composent et si le territoire est écologiquement fonctionnel. <b>Il s'agit de comprendre le fonctionnement du territoire et de donner un éclairage aux besoins de gestion.</b>			
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille	<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION :</b>			
PARTENAIRES TECHNIQUES :			La Ville de Marseille souhaite lancer une consultation en 2022 auprès de laboratoires de biologie marine et de bureaux d'études, afin de déterminer la connectivité de la baie de Marseille, intégrant les récifs du Prado. La baie de Marseille est constituée d'une succession d'espaces protégés et d'espaces urbanisés / dégradés. La finalité est de comprendre si ce secteur entier fonctionne bien, s'il n'y a pas de ruptures trop importantes et le cas échéant de pouvoir envisager de nouvelles opérations de restauration écologique.			
AERMC			La méthode d'étude sera proposée par le candidat, mais devra intégrer les contraintes suivantes :			
TERRITOIRE:			- répondre aux questions suivantes : est-ce que les récifs du Prado se sont intégrés totalement en tant que nouvel habitat dans la baie de Marseille ? Comment les poissons se déplacent dans la baie et utilisent les différents habitats ?			
Marseille			- Parvenir à identifier les habitats essentiels et les zones de frayère (à protéger), et savoir si les zones de transition correspondent aux zones de pêche, ou si ces zones sont évitées par les poissons			
SDAGE		n° masses d'eau:	- étudier la connectivité de la concession des récifs du Prado (200 ha) avec les habitats alentours (habitat rocheux insulaire, habitat rocheux côtier, herbier de posidonie, fonds sableux, matie morte...) au sein de la baie de Marseille;			
FRDCO6a, FRDC06b			- L'étude devra également prendre en compte les perturbations du site et des populations de poissons et évaluer leur impact ; si celui-ci est significatif proposer des préconisations de gestion.			
Correspondance programme de mesures :			- L'étude devra s'intégrer à une échelle globale en prenant en compte les études déjà en cours sur ces sujets et s'intégrer dans une démarche de solidarité du territoire en intégrant notamment les réseaux existants (méditerranéen, et européen).			
TYPE D'OPERATION:			<b>L'objectif est d'appréhender le fonctionnement de la baie de Marseille. Seront attendues des préconisations de gestion en termes notamment de restauration écologique des fonctionnalités si celles-ci s'avèrent nécessaires.</b>			
Etude		X	(*) sous réserve de validation en amont des objectifs techniques			
Gestion/Exploitation			(**) dans le cadre du partenariat			
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION €HT			Contrat de Transition			
COUT OPERATION €TTC		100 000 €	Planning	2023		2024
Rédaction CCTP et consultation						
Lancement étude						
MAMP	MARSEILLE	AERMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES	Autres financeurs :
0%	30%	50%	0%	20%	0%	0,00%
0€	30 000 €	50 000 €	0€	20 000 €	0€	0€

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS			
CDB 12_01bis		CT 12_2	Evaluer les retombées socio-économiques des récifs du Prado			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			En 2008, la Ville de Marseille a immergé dans la baie du Prado, entre le Frioul et la corniche, 400 récifs artificiels créant une concession de 200 ha protégée, interdite à la pêche, au mouillage et à la plongée. Icônes marseillais, les récifs continuent de vivre, tant par leur fonction première de production de biomasse, que de laboratoire scientifique sous-marin et d'innovation. Ils servent également de support pédagogique et de sensibilisation à l'environnement marin, rassemblant le grand public comme les professionnels. Après 10 ans de gestion et de suivis, des questions subsistent encore, identifiées notamment lors de la journée partenaires des 10 ans des récifs du Prado. L'une d'elles concerne les retombées socio-économiques des récifs du Prado. L'immersion des récifs du Prado a coûté 6 millions d'euros, financés par l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau RMC, La Ville de Marseille et la Région Sud. <b>10 ans après leur immersion La Ville de Marseille souhaiterait obtenir une évaluation des retombées socio-économiques générées par l'immersion des récifs à l'échelle du territoire marseillais au regard des montants engagés. Cet étude permettra également d'évaluer l'opération par rapport aux objectifs initiaux et d'obtenir des préconisations de gestion concernant les activités économiques du territoire et les besoins éventuels de nouvelles opérations de restauration écologique.</b>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2s				
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels						
Maitre d'ouvrage		Ville de Marseille				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
AERMC						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE		n° masses d'eau:				
FRDCO6a, FRDCO6b						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire livrables						
COUT OPERATION €HT			Contrat de Transition			
COUT OPERATION €TTC		100 000 €	Planning		2023	2024
Rédaction CCTP et consultation						
Lancement étude						
(***) sous réserve de validation en amont des objectifs techniques						
(**) possible dans le cadre du partenariat						
(**) éligible pour un financement						
MAMP	MARSEILLE	AERMC (***)	REGION SUD PACA (**)	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs :
0%	50%	50%	0%	0%	0%	0,00%
0€	50 000 €	50 000 €	0€	0€	0€	0€



ACTION N°	FA 12	ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS				
CDB 12_05	CT 12_3	Mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer				
<b>DEFI principal * :</b>	2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		La ville de Fos-sur-Mer veut développer une politique en faveur du milieu marin dans une stratégie de gestion et maintien des ressources naturelles de la zone littorale en coordination avec les différents acteurs ou gestionnaires (GPMM, DDTM, Agence de l'eau, prud'homme de pêche ...).				
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>	A2-5	<b>Les objectifs sont de :</b>				
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels		-Valoriser et développer durablement les ressources halieutiques pour soutenir la pêche locale artisanale; -Valoriser écologiquement les écosystèmes marins notamment l'herbier à <i>Posidonia oceanica</i> qui est fortement impacté par les aménagements historiques; -Optimiser les connexions écologiques et le moindre impact des aménagements existants.				
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Fos-sur-Mer	Afin de répondre à ces objectifs, la commune propose de mettre en place des récifs artificiels de restauration écologique pour réhabiliter les fonctions perdues de l'herbier à <i>Posidonia oceanica</i> , en particulier la fonction "habitat".				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>				
Maitrise d'œuvre ( non déterminée a ce jour)		Afin de protéger et restaurer l'écosystème du golfe de Fos et dans une optique de diversification, le projet de récif doit faire l'objet d'étude complémentaire :				
Travaux ( non déterminé à ce jour)		-Les formes, les dimensions des récifs artificiels seront variables, de divers types (enrochements naturels, récifs de production artificiels en béton, dispositifs de nurseries artificielles) et devront s'adapter aux contraintes liées aux sites d'immersion (faibles profondeurs) -Les actions complémentaires du projet à envisager : conservation, restauration fonctionnelle entre les différents habitats naturels et artificiels, le repeuplement de poissons etc.				
		Les fonctions majeures de ce projet seront:				
		-La production: favoriser la sédentarisation des espèces de passage et la croissance des poissons «adultes», par l'apport de nouveaux habitats diversifiés. -Le repeuplement: limiter la mortalité des très jeunes individus (larves, juvéniles) en apportant des habitats adaptés en termes d'architecture. -Le renforcement de la protection de l'habitat. Un certain nombre de recommandations sont intégrées au projet pour optimiser la qualité écologique de ces dispositifs : -La protection des récifs contre les prélèvements par la pêche, le dérangement par le mouillage etc. -La conception des compartiments du projet pour répondre à différentes fonctions : •Alimentation / repos des adultes •Reproduction / Fraie •Abris pour les juvéniles -Une gestion et des suivis proportionnés.				
<b>TERRITOIRE:</b>		Il est primordial que le projet dans son ensemble puisse être fonctionnel pour ne pas rester à un stade de dispositif de concentration de poissons, l'aspect de protection est incontournable. Le projet se divise en deux grandes parties :				
Anse Saint Gervais		Phase 1 : Etude préliminaire (faisabilité technique, financière, animation de la concertation, plan de gestion etc...)- <i>1er marché</i> (MAPA) Phase 2 : <i>2ème marché</i> - Dossiers réglementaires, AVP, études d'impact etc - Lancement des travaux (* ) 50% à 70% sur les études (**) opération éligible (***) Montant d'aide maximum (&) à revoir en fonction des financements				
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC04						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Rédaction du plan de gestion						
<b>COUT OPERATION HT</b>		570 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning	2023		2024
Etudes		70 000 €				
Travaux		500 000 €	Etudes préliminaires			
			Dossiers réglementaires AVP			
			Travaux			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13 (***)	COMMUNES (&)	Autres financeurs (**)
0%	0%	4%	0%	60%	36%	0%
0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	342 000,00 €	193 000,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 12	ELABORATION, MISE EN OUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS																										
CDB 12_03		CT 12_4	Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue																										
<b>DEFI principal * :</b>		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  Les récifs artificiels sont utilisés par le PMCB comme outil de préservation des habitats marins et de restauration de la ressource halieutique. Cet outil est complémentaire des zones marines protégées. 4 884 m3 de récifs artificiels ont été déployé, entre 1987 et 2004, devant l'ensemble de la Côte Bleue. Le dernier suivi général de ces aménagements remonte à 2000.  Dans le cadre du Plan d'action pour milieu marin (PAMM), une stratégie pour la restauration écologique pour la façade méditerranéenne a été établie. Au regard de cette stratégie et du positionnement historique du PMCB dans l'utilisation de ces outils il convient aujourd'hui de : - réévaluer l'efficacité des aménagements ; - d'évaluer l'adéquation des RA avec la stratégie ; - d'envisager des scénarios d'évolution de ces outils.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  - Analyse des données existantes et synthétiser des suivis réalisés sur les RA du PMCB ; - Inventaire des 5 sites de RA (in situ, par caméra, etc.) ; - Evaluation de la tenue et des fonctionnalités d'un échantillon des RA de protection ; - Evaluation de la place de RA dans la stratégie de façade ; - Scénarios d'évolution ; - Restitution auprès des publics des résultats.  (*) Taux indicatif calculé sur l'assiette financière totale en l'état des connaissances, sous réserve de la validation en amont des objectifs des suivis projetés et des livrables. L'aide agence pourrait être réduite en cas d'assiette éligible moindre au coût total présenté.																										
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																													
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A2-5																											
Poursuivre la restauration des fonds marins par l'implantation de récifs artificiels																													
<b>Maitre d'ouvrage</b>		PMCB																											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																													
PRUD'HOMMIE DE PECHE																													
AGENCE DE L'EAU																													
Etat																													
<b>TERRITOIRE:</b>																													
Côte bleue																													
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:																													
FRDC05, FRDC04																													
Correspondance programme de mesures :																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																													
Etude		X																											
Gestion/Exploitation																													
Travaux/prestation																													
Expérimentation		X																											
Animation																													
Communication / sensibilisation		X																											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																													
réalisation budgétaire																													
<b>COUT OPERATION TTC</b>		75 000 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Analyse, inventaire et évaluation des sites</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Evaluation/ stratégie de façade et scenarios d'évolution</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restitution auprès des publics</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	Contrat de Transition		2023	2024	Analyse, inventaire et évaluation des sites			Evaluation/ stratégie de façade et scenarios d'évolution			Restitution auprès des publics											
Planning	Contrat de Transition																												
	2023	2024																											
Analyse, inventaire et évaluation des sites																													
Evaluation/ stratégie de façade et scenarios d'évolution																													
Restitution auprès des publics																													
Détail : Analyse, inventaire et évaluation des sites 62 000 € Evaluation/ stratégie de façade et scenarios d'évolution 8 000 € Restitution auprès des publics 5 000 € 0 € 0 € 0 €																													
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	PMCB																							
0%	0%	25%	0%	0%	0%	75%																							
0,00 €	0,00 €	18 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 250,00 €																							

ACTION N°		FA 13		ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES	
opérations associées n°		<p>13_1 : Programme de surveillance des macrodéchets</p> <p>13_2 : Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue</p>			
DEFI principal * :		2		COUT de l'ACTION	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)				210 000 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Ville de Marseille,		Agence de l'Eau			
PMCB		Parc National des Calanques			
		MAMP			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <p>A2.1 : Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes;</p> <p>A2.2 : Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer;</p> <p>A2.3 : Limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les petits fonds marins.</p> <p>Dans le cadre des actions du Contrat de baie, un certain nombre d'opérations concourent aux objectifs du Contrat de Baie sans correspondre aux fiches actions précédentes.</p> <p>Cette action "Etudes et actions spécifiques" présente donc les perspectives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de l'état des milieux littoraux par la récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue.</li> <li>- la mise en place d'un réseau de surveillance des macrodéchets est aussi importante pour la connaissance et la protection des milieux .</li> </ul> <p>Ces actions étaient déjà inscrites au Contrat de Baie initial et sont poursuivies dans le présent Contrat.</p>					

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES			
CDB 13_07		CT 13_1	Programme de surveillance des macrodéchets			
<b>DEFI principal * :</b>		1				
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A1-9				
Améliorer l'état des connaissances sur les cours d'eau côtiers et le littoral en particulier les sources de pollution et de contamination						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Association Mer terre				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Mer Terre						
MAMP						
Parc National des Calanques						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Contrat de baie						
<b>SDAGE</b>		n° masses d'eau:				
FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		x				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		x				
Communication / sensibilisation		x				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
réalisation budgétaire						
<b>COUT OPERATION TTC</b>		195 000 €		<b>Contrat de transition</b>		
<b>Détail :</b>				<b>Planning</b>		
Prestations externes		30 000 €		<b>2023</b>		<b>2024</b>
Animation		150 000 €				
Communication / sensibilisation		15 000 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Association Mer Terre UE
7%	0%	0%	30%	0%	0%	63%
13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	58 500,00 €	0,00 €	0,00 €	123 500,00 €

**CONTEXTE ET OBJECTIFS :**  
Le littoral de la Métropole présente une pollution par échouages et abandons de macrodéchets. Il s'agit de proposer la mise en œuvre d'un programme de surveillance de cette pollution.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**  
Dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), des mesures ont été définies par la France afin de voir une diminution des déchets qui aboutissent en mer. MerTerre a ainsi proposé de mettre en œuvre le dispositif "Adopt'1 Spot" qui a pour objet de fédérer des acteurs hétérogènes autour de la protection contre les déchets "sauvages". Ces acteurs sont invités à s'inscrire dans un nettoyage d'envergure en utilisant un système de caractérisation des déchets ramassés. Ils sont ensuite invités à s'engager à organiser des opérations de nettoyages et/ou de sensibilisation au moins 4 fois dans l'année ou au moins 10 fois, toujours en utilisant des protocoles homogènes de caractérisation des déchets. Un site Internet/une application sont créés afin de permettre aux structures de s'inscrire dans le dispositif, d'enregistrer leur événement, de télécharger les documents ressources. La base de données qui centralise les informations est développée par le MNHN dans le cadre du programme "65 millions d'observateurs".  
L'opération Calanques Propres, est le socle sur lequel s'appuie la mise en œuvre du programme Adopt'1 Spot sur le territoire métropolitain. L'opération en devient ainsi l'événement annuel d'envergure de ce programme. Elle permet de fédérer les acteurs locaux autour d'un événement fort et de coordonner leurs interventions avec celles des pouvoirs publics sur le littoral marseillais (ONF, Parc National des Calanques, Ville de Marseille, Métropole marseillaise).

**Objectifs :**

- Réduire les déchets "sauvages" en bordure littorale et en mer et préserver la biodiversité;
- Conscientiser/Eduquer les citoyens au problème de déchets abandonnés par terre et qui aboutissent en mer;
- Accroître et coordonner les efforts de nettoyage des espaces qui en ont besoin;
- Améliorer la réputation de la baie de Marseille;
- Créer du lien social autour de l'appartenance à un territoire;
- Avoir une approche globale et unifiée du problème pour trouver des solutions, en remontant aux origines et sources des déchets marins;
- Identifier les types de déchets, les secteurs d'activités impliqués et les voies de transfert afin d'aider à la mise en œuvre d'actions de réduction préventives et curatives.

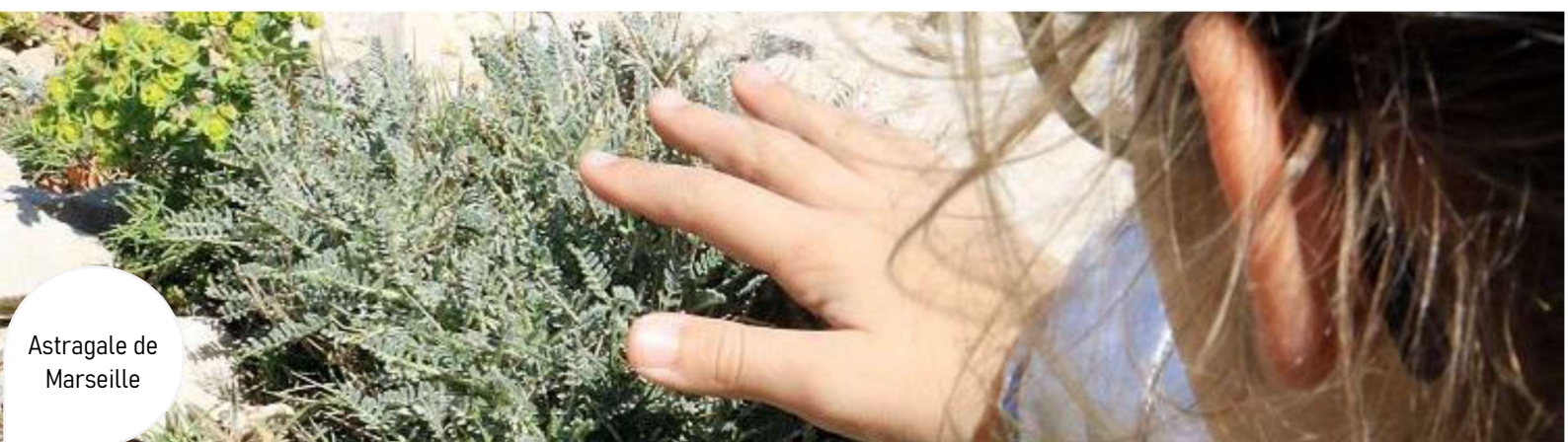
(\*) selon modalités d'attribution

ACTION N°		FA 13	ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES			
CDB 13_08bis		CT 13_2	Restauration des fonds marins : enlèvement des engins perdus			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  Gestionnaire depuis 1983 sur le territoire de la Côte Bleue, le Parc Marin travaille en partenariat étroit avec les différents acteurs du territoire : pêcheurs professionnels, plongeurs, chasseurs, plaisanciers. Ces partenariats ont fait remonter au cours des années différentes observations telle que la présence de chaluts et filets abandonnés/perdus dans les eaux du Parc Marin de la Côte Bleue ayant des impacts sur les roches coralligènes et/ou des petits fonds.  DESCRIPTION DE L'ACTION :  Dans le cadre de la restauration des habitats marins impactés par des engins de pêche, le Parc Marin propose de réaliser un suivi des travaux engagés sur son territoire dans le cadre de l'enlèvement des filets (RecupMed/GhostMed) et de poursuivre ses interventions en coordination avec l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) de retrait de filets cassés ou bloqués signalés tout au long de l'année dans les petits fonds.  Ces actions visent à limiter au maximum les atteintes faites aux habitats et aux espèces marines évoluant dans ces zones, et de permettre une restauration et un retour à l'état naturel des fonds sensibles.  (*) si investissement			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-1				
Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes						
Maître d'ouvrage		PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
DDTM						
Prud'homies						
MIO						
TERRITOIRE:						
Côte Bleue						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC05, FRDC04						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION TTC		15 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Suivi restauration habitat TTC		15 000 €	Suivi restauration habitat			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	DDTM/DREAL	Autres financeurs PMCB
0%	0	0%	0%	60%	0%	40%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €



## CONTRAT DE BAIE

**DÉFI 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral**



Astragale de  
Marseille

<b>ACTION N°</b>		<b>FA 14</b>	<b>MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES</b>
<b>opérations associées n°</b>	<p><b>14_1 : Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"</b></p> <p><b>14_2 : Mise en place et développement de la plateforme POLARIS</b></p> <p><b>14_3 : Mutualiser la connaissance sur le golfe de Fos</b></p> <p><b>14_4 : Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer</b></p>		
<b>DEFI principal * :</b>	<b>3</b>	<b>COUT de l'ACTION</b>	<b>1 164 300 €</b>
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
MAMP, Conseil régional, Département13			
Ville de Marseille			
PICTO		Agence de l'Eau	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Les acteurs de l'aire littorale du Contrat de Baie, qu'ils soient gestionnaires d'un espace public, usagers ou détenteur d'une autorité administrative particulière, génèrent un très grand nombre d'informations et autant de "données".</p> <p>Or, on constate que ces informations et ces données sont non seulement utiles à ceux qui les produisent mais pourraient l'être, plus largement, à la société civile et aux habitants du littoral et même de la Métropole. Elles permettraient, notamment, d'illustrer et de concrétiser les démarches pédagogiques et de sensibilisation des populations ou des usagers du littoral et de compléter les données statistiques liées à l'activité anthropique (données économiques, sociales, etc.) mais aussi aux domaines de l'environnement et de la protection de la nature (pollutions, impacts, qualité des milieux, inventaires de la biodiversité, etc.).</p> <p>La création d'un Observatoire du littoral permettrait, en centralisant ces informations, de faire connaître les démarches existantes (et donc de valoriser les acteurs qui les réalisent), mais aussi, de compléter les données en quantité ou en fréquence (pour éviter les "trous" dans l'espace et dans le temps) et en qualité (en complétant les bases de données, en réalisant des mesures, en créant des indicateurs, etc.). Cet Observatoire pourrait aussi mettre à disposition des outils de partage, de visualisation ou d'exploitation de ces données (place forme collaborative internet, SIG, stockage de données en OPEN DATA ou accès limité, éditions d'ATLAS, etc.) et proposer de manière centralisée, régulière et surtout pérenne, l'analyse et la consolidation des données produites (sources, fiabilité, format, fréquence, nature, etc.) ainsi que l'évaluation de leur utilisation potentielle pour la société civile (enseignement, recherche, entreprises, monde associatif, etc.).</p> <p>A ce stade, il convient pour l'instant de centraliser les données, zone par zone, afin de préparer un éventuel futur observatoire métropolitain (pas avant 2025).</p> <p>Pour cela, une action spécifique au golfe de Fos est menée afin de centraliser toutes les connaissances de cette zone.</p> <p>Les informations recueillies via POLARIS sur le périmètre du parc des calanques ont également une importance cruciale dans la connaissance du milieu et de notre territoire.</p> <p>Enfin, la réhabilitation de la Villa Marine constitue une étape importante puisque ce lieu servira à valoriser les données recueillies afin de sensibiliser le public.</p>			

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES			
CDB 14_04bis		CT 14_1	Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"			
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b></p> <p>Le Conservatoire du littoral est affectataire de la Villa Marine sur l'archipel du Frioul depuis octobre 2013. Cet édifice est construit en surplomb de la mer sur une côte rocheuse de l'île de Ratonneau et sur la voie d'accès à la plage et à l'Hôpital Caroline (lieu de quarantaine utilisés lors de l'arrivée des bateaux à Marseille). Ayant connu plusieurs usages (logement militaire puis maison de vacances), il est à présent inoccupé depuis de nombreuses années. Son état général est mauvais et des désordres importants apparaissent.</p> <p>La villa, située sur un parcours fréquenté d'accès à la plage, avait été identifiée pour faire l'objet d'une réhabilitation et d'un projet de mise en valeur (expositions, accueil du public), mais la question se posait en premier lieu de la faisabilité d'une restauration.</p> <p>Dans cette optique, une étude préalable a été réalisée en 2017-2018 comprenant un diagnostic architectural ainsi que les esquisses d'un pré-programme fonctionnel et des pistes pour la scénographie intérieure. L'objectif est de faire de ce lieu un point d'accueil (maison de la nature) pour le grand public et les scolaires qui serait co-géré par le Parc National des Calanques et la Ville de Marseille (les modalités restent à déterminer). Les thématiques abordées porteront sur les paysages, la biodiversité marine et insulaire (notamment de la baie de Marseille) en lien avec le programme des Petites Îles de Méditerranée porté par le Conservatoire du littoral (délégation Europe et International) et la Ville de Marseille.</p> <p>Cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions du comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires concernés et a donné lieu à des échanges avec l'ABF afin de pré-valider les orientations architecturales possibles. L'étude s'est conduite par l'approbation d'un consensus sur le scénario à retenir lors du COPIL final en Juin 2018.</p> <p>Réalisation des travaux selon le scénario retenu qui a fait consensus. L'enjeu de ce site n'étant pas de marquer son territoire mais de travailler avec un patrimoine bâti existant et donc de s'insérer dans le site par la déclinaison d'un vocabulaire architectural présent, sans caricaturer. Les travaux seront réalisés avec des objectifs environnementaux (récupération et recyclage des matériaux, bâtiment basse consommation, bilan carbone le plus bas possible...).</p> <p>L'action s'insèrera dans une démarche d'exemplarité avec en perspective une valorisation et un accueil possible dans le cadre des épreuves de voile des JO 2024 accueillis par la Ville de Marseille.</p> <p><b>PLANNING</b></p> <p>1/ Le permis de construire et les différentes autorisations ont été obtenus fin 2021.                  2/ Consultation des entreprises : prévue courant décembre 2022.                  3/ Analyse des offres : fin janvier 2023                  4/ Notif marchés de travaux : début mars 2023                  5/ Démarrage travaux : début mai 2023                  Mise en service prévue février 2024</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers						
Maître d'ouvrage		Conservatoire du Littoral				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Parc National des Calanques, Conseil régional PACA						
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône						
Agence de l'Eau						
Ville de Marseille, MAMP						
TERRITOIRE:						
Marseille						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06b						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation		X				
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		650 000 €	Contrat de Transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Maitrise d'œuvre et travaux HT		541 836 €				
TVA		96 485 €	Analyse des offres			
		0 €	Notif marchés			
		0 €	Travaux			
		0 €	Mise en service			
		0 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Conservatoire du littoral (autofinancement), donation (fondation du patrimoine)
0%	0%	0%	0%	70%	0%	30%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	455 000,00 €	0,00 €	195 000,00 €

# Contrat de Baie –Transition 2023–2024

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES			
CDB 14_05		CT 14_2	Mise en place et développement de la plateforme POLARIS			
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
3 : Gouvernance/sensibilisation			La conférence de Rio de 1992 marque une prise de conscience internationale sur la perte de la biodiversité, indispensable à notre survie. POLARIS est né d'une volonté commune pour répondre à cet enjeu de société :			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A 3-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter des données, absolument nécessaires pour améliorer nos connaissances et nous adapter aux changements environnementaux.</li> <li>- Répondre aux besoins des scientifiques, des gestionnaires et des collectivités de posséder des données pour mettre en place des mesures de gestion durables</li> <li>- Répondre aux souhaits des citoyens qui affichent une volonté de plus en plus forte de contribuer à la préservation de la biodiversité : mobiliser les citoyens face aux enjeux environnementaux.</li> <li>- Produire des outils de sensibilisation et d'éducation, indispensables aux actions de préservation sur le long terme.</li> </ul>			
Maitre d'ouvrage		Septentrion Environnement	Aujourd'hui, POLARIS est reconnue par plusieurs institutions et organismes de gestion pour son intérêt scientifique et pédagogique. En effet, elle est soutenue depuis 2017 par les institutions locales.			
PARTENAIRES TECHNIQUES :			Opérationnelle, ce sont plus de 80 plongeurs de loisir et professionnels formés par an à l'observation environnementale ainsi que 550 observations réalisées sur plusieurs territoires (Métropole d'Aix Marseille Provence et Haute Corse). Le Parc national des Calanques rassemble aujourd'hui la majorité des observations, puisqu'il est le terrain de prédilection de nombreux plongeurs participant à POLARIS.			
Instituts de recherche : CSIC/ICM, GEM, MARBEC			Au-delà de la nécessité actuelle de poursuivre les actions de POLARIS au sein de Septentrion Environnement, il est apparu judicieux de transférer la démarche inhérente à ce programme afin de le faire rayonner sur l'ensemble du territoire de la métropole marseillaise et au-delà. Le territoire de la Métropole d'Aix Marseille Provence reste le territoire pilote de ce programme.			
Association Planète Mer			DESCRIPTION DE L'ACTION :			
Parc Marin de la Cote Bleue			POLARIS porte l'ambition d'être l'outil permettant d'intégrer les gestionnaires et les citoyens dans un effort de surveillance commun du milieu marin. Ainsi, sur les deux prochaines années (2023/2024), les actions réalisées auront pour but final de déployer et pérenniser un réseau d'observateurs participatif en milieu marin, à l'échelle de la Façade méditerranéenne française, en gardant un ancrage fort sur le territoire d'origine de la Métropole d'Aix Marseille Provence.			
Parc national des Calanques			Les deux prochaines années viseront à former des clubs de plongée à la démarche POLARIS pour élargir son champ d'action et transmettre notre expertise. Plusieurs objectifs guideront les actions :			
Fédérations de plongée (FFESSM - Codep 2B + FSGT)			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre l'animation de POLARIS sein de Septentrion Environnement</li> <li>2. Développer une application mobile intuitive et innovante pour pallier le principal problème des sciences participatives : le transfert de données standardisées indispensables à la recherche et à la construction de politiques et mesures de gestion durables.</li> <li>3. Déployer et pérenniser des formations techniques et pédagogiques à l'échelle de la Façade méditerranéenne française pour engager des ambassadeurs de la démarche POLARIS à long terme. Le Territoire d'AMPM restera un territoire phare du déploiement.</li> <li>4. Initier et accompagner la mise en place d'une base de données Open Access pour centraliser les données participatives collectées via POLARIS</li> <li>5. Analyser, étudier et traiter des données issues de POLARIS</li> </ol>			
TERRITOIRE:			(*) selon modalités d'attribution			
Territoire du Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c, FRDC05						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation		X				
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Nombre de personnes formées dans le cadre de POLARIS						
Nombre d'ambassadeurs et de structures relais de la démarche						
Nombre d'inscriptions et d'observations enregistrées dans l'application mobile POLARIS.						
A termes : Rapports d'études et publications scientifiques						
COUT OPERATION HT (2ans)		230 000 €	Contrat de Transition			
Détail : coût annuel			Planning	2023		2024
Communication		400 €				
Déplacements		7 000 €	1. Poursuivre animation POLARIS			
Charges de personnel		90 000 €	2. Développement Appli mobile			
Achat / Location de matériel		3 600 €	3. Déployer et Pérenniser les formations			
Frais de fonctionnement		4 000 €	4. Mise en place Base de données			
Prestations de services		10 000 €	5. Analyse et traitement			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs et autofinancement
9%	9%	0%	7%	5%	0%	70%
20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	164 000,00 €

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES			
CDB 14_06		CT 14_3	Mutualiser la connaissance sur le Golfe de Fos			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p><b>CONTEXTE :</b> De nombreuses études, recherches et suivis sur le golfe ont été réalisés par divers acteurs, sur des thèmes différents et en se basant sur des protocoles différents. A ce jour, aucune synthèse n'est disponible et aucune base de données partagée n'est disponible, Il est donc nécessaire de regrouper ces données, de les consolider afin d'améliorer la vision d'ensemble de la qualité de l'eau du golfe de Fos, et caractériser notamment la pollution chimique, et d'assurer un suivi adapté aux enjeux locaux en matière d'environnement et d'activités halieutiques, industrielles et urbaines. Il convient pour cela de créer, à l'échelle métropolitaine, l'observatoire spécifique au golfe de Fos défini dans le cadre des travaux réalisés en 2022 par un consortium d'acteurs locaux (collectivités, chercheurs, industriels, services de l'État, associations d'usagers...), pilotés par l'Institut Ecocitoyen et soutenus par l'Agence de l'Eau, la Métropole AMP et la Ville de Fos-sur-Mer.</p> <p><b>OBJECTIFS :</b> Créer une structure centrale et pérenne d'acquisition et de gestion de la connaissance de l'état environnemental du golfe de Fos ; • Impliquer collégialement un large panel d'acteurs locaux et de scientifiques, réunis au sein du comité de pilotage de l'observatoire ; • Centraliser et bancariser les connaissances et les données issues d'études et de suivis passés et présents sur le périmètre défini pour l'observatoire ; • Mettre en lien les acteurs dans le cadre de leurs démarches, études et suivis respectifs afin de les optimiser ; • Maintenir les moyens d'intervention (matériels, humains, et organisationnels) lors de situations accidentelles, et pour la réalisation d'études ou de suivis dans le golfe de Fos ; • Poursuivre et pérenniser le développement de connaissance de l'état de la masse d'eau côtière du golfe de Fos, de la bande littorale et des lagunes côtières du périmètre de l'observatoire (acquisition de données environnementales adaptées aux spécificités et aux attentes du territoire, prévention des impacts, suivi des pressions, protection et réhabilitation des milieux) ; • Poursuivre et pérenniser l'animation d'actions de recherche participative ; • Appuyer les demandes de financements d'études et de suivis en accord avec le comité de pilotage de l'observatoire ; • Informer les acteurs des études spécifiques mises en place dans le golfe de Fos, son littoral et les lagunes côtières.</p> <p><b>Périmètre :</b></p> 			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A 3-1</b>				
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Institut Ecocitoyen				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Villes de Port-saint-Louis, Fos, Port-de-Bouc, Martigues						
DDTM, ARS						
Industriels						
PMCB, PNR, GPMM						
IEC, laboratoires de recherche (MIO, CEREGE, LCE, IMBE)						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Golfe de Fos						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC04						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation		X				
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Collecte et bancarisation des données (%)						
Suivis environnementaux et résultats d'étude						
Manifestations/animation						
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>274 300 €</b>	<b>Contrat de transition</b>			
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
Moyens humains année 1 et 2		162 000 €				
Matériel année 1 et 2		30 000 €	<b>Coordination, promotion</b>	18 000		18 000
Etudes année 1 et 2		16 000 €	<b>Bancarisation</b>	25 000		25 000
Etudes complémentaires		66 300 €	<b>Hydrologie</b>	14 000		14 000
			<b>Contaminants chimiques</b>	18 000		18 000
			<b>Biodiversité</b>	17 000		17 000
			<b>Etudes complémentaires</b>	33 000		33 300
			<b>Intervention accidents</b>	12 000		12 000
(*) taux de participation non confirmé au moment de la rédaction du document						
MAMP (*)	Ville de Marseille	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (*)	COMMUNES (*)	Autres financeurs dont GPMM
26 %	0 %	25 %	0 %	0 %	0 %	47 %
70 000,00 €	0,00 €	68 575,00 €				135 725,00 €

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES			
CDB 14_07		CT 14_4	<b>Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A3-1	Les industriels ayant des pompages et rejets en mer sont soumis à la réalisation de suivi de milieu permettant d'évaluer l'impact potentiel des rejets sur le milieu marin environnant. Ces suivis, dont la fréquence et les paramètres sont définis par la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM), sont réalisés selon des protocoles différents suivant les prestataires et les années. De ce fait, si de nombreuses données sont disponibles, elles ne sont pas facilement exploitables à l'échelle du golfe. La mutualisation des suivis présente non seulement un avantage en terme d'homogénéisation des protocoles de recueil de données, mais également un avantage en terme de coûts pour les industriels concernés.			
Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie			<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>			
<b>Maitre d'ouvrage</b>		PIICTO	Cette action s'articule de la façon suivante :			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			- Elaborer un cahier des charges commun aux industriels concernés (paramètres, périodicité des prélèvements) - Présenter le cahier des charges à la DDTM et la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement et Logement) pour validation des protocoles proposés; - Consultation et sélection des prestataires pour la réalisation des suivis.			
CombiGolfe						
Kem One						
Elengy						
Ascometal						
DDTM, DREAL						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Masse d'eau du Golfe de Fos						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC04						
<u>Correspondance programme de mesures :</u>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation		x				
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		x				
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Rapports de suivi de milieu						
<b>COUT OPERATION HT</b>		10 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
<u>Détail :</u>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
Moyens humains / Mise en œuvre du plan d'actions ci-dessus		10 000 €	Mise en œuvre			
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €

ACTION N°	<b>FA 15</b>	<b>PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE</b>	
<b>opérations associées n°</b>	<b>15_1 : Animation et secrétariat du comité de baie</b> <b>15_2 : Suivi du Contrat de Baie : suivi d'actions spécifiques, recueil d'indicateurs, centralisation et exploitation des données, réalisation et diffusion des bilans</b>		
<b>DEFI principal * :</b>	<b>3</b>	<b>COUT de l'ACTION</b>	<b>320 000 €</b>
<small>* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)</small>			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
MAMP Ville de Marseille Agence de l'Eau			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Objectifs de l'action :</p> <p>A3.1 : Animer, piloter et constituer une plateforme de ressources sur le littoral à l'échelle du Contrat de Baie.</p> <p>Le Contrat de Baie est un contrat de milieu poursuivant 3 objectifs déterminants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de la qualité des eaux de la baie et des écosystèmes marins ;</li> <li>- la connaissance, le contrôle et la gestion des risques de pollutions liés aux eaux pluviales et aux inondations;</li> <li>- la construction d'une gestion collective et équilibrée de l'eau et du littoral.</li> </ul> <p>Cette démarche du Contrat de Baie, chapeauté par l'Agence de l'eau mandatée par la Préfecture, permet de réunir les acteurs, publics et privés, qui jouent un rôle dans la qualité des eaux concernées. Elle débute par une phase diagnostic et se concrétise par un programme d'action chiffré, échelonné sur 5/7 ans. Un premier Contrat de Baie sur la période 2015-2022 a été réalisé. Le bilan a été présenté en Comité de Baie le 13 janvier 2023. Environ 80% des actions étaient engagées à la fin 2022. Il convenait donc de poursuivre les actions qui étaient restées en suspens et celles qui sont réalisées annuellement, en les regroupant dans un Contrat de transition 2023-2024 .</p> <p>La gouvernance est assurée par le Comité de Baie (arrêté inter préfectoral de novembre 2022) réunissant 60 membres et composé de 4 collèges constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des collectivités territoriales et EPCI concernées (20 membres)</li> <li>- d'associations et représentants d'usagers (14 membres)</li> <li>- de personnes qualifiées (7 membres)</li> <li>- de représentants de l'Etat (29 membres)</li> </ul> <p>La présidence du Comité de Baie est assurée par la Métropole, avec deux vices présidences, l'une à un représentant de la ville de Marseille, l'autre au Président du Comité de rivière du bassin versant de l'Huveaune . Le « secrétariat » continue à être co-assuré par la Métropole et la ville de Marseille.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Afin de piloter et d'animer la démarche du Contrat de Baie, des moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux .</p> <p>La Métropole et la Ville de Marseille mettent chacune à disposition un chargé de mission à temps plein sur la mission du Contrat de transition.</p> <p>Ce contrat est par ailleurs un document de planification opérationnelle ayant été constitué par l'ensemble des partenaires membres du Comité de Baie, ainsi, il convient que les politiques menées dans le cadre de ce contrat soient évaluées. Non pas par le biais des indicateurs de suivi des actions/opérations, mais bien dans le cadre de la définition générale de moyens permettant d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en œuvre. Les indicateurs utilisés pour l'évaluation du Contrat de Baie initial 2015-2022 seront poursuivis sur la période 2023-2024.</p> <p>Sur la période du Contrat de transition, le rôle de l'équipe du secrétariat du Comité de baie est élargi, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire le lien entre les différents intervenants du Contrat de Baie;</li> <li>- de lancer et de suivre les procédures de marchés publics des opérations pilotées par MAMP et la Ville de Marseille dont l'appel à projet "sensibilisation"</li> <li>- d'élaborer les dossiers de demande de subventions nécessaires;</li> <li>- d'organiser et d'animer les réunions spécifiques nécessaires au bon déroulement des différentes opérations : "eaux de baignade", "gestion de la roselière de Boumandariel" et "STERE".</li> <li>- de continuer à alimenter les outils de suivis des actions du Contrat de transition;</li> <li>- de rédiger et de diffuser les rapports et bilans annuels et à échéance.</li> <li>- d'assurer la coordination avec l'ensemble des équipes de la Métropole (Direction des ports, Direction de Pole du Cycle de l'Eau, GEMAPI, Communication).</li> </ul>			

ACTION N°		FA 15	PILOTAGE ET EVALUATION DU CONTRAT DE BAIE			
CDB 15_01		CT 15_1	Animation et secrétariat du Comité de Baie			
<b>DEFI principal * :</b>		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> Afin d'animer la démarche du Contrat de Baie, tant dans la phase d'élaboration que de suivi, un certain nombre de moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de l'eau et des milieux.			
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A3-1	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> - <b>Fonctionnement du secrétariat du Comité de Baie</b> /pour rappel le secrétariat du comité est assuré pour moitié par la MAMP et la VDM : • Moyens humains : - un chargé de mission dédié dont le rôle est d'animer la démarche, de coordonner l'ensemble des actions à mettre en œuvre et la mise en place de la gestion concertée à MAMP et assure l'interface avec les services opérationnels concernés. - un chargé de mission missionné par la Ville de Marseille pour le suivi des opérations en qualité de co-pilote du Contrat de Baie • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du Contrat de Baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, smartphones etc...) - <b>Animation du Comité de Baie</b> : • Moyens financiers pour prestations de bouche (frais de représentation ou traiteur); • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le territoire du contrat de baie), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, etc...); • Assistance extérieure pour élaborer et conduire un plan de formation et ou de sensibilisation des élus et autres acteurs directement concernés par les enjeux du Contrat de Baie (techniciens territoriaux, restaurateurs et plagistes, encadrants sports nautiques et permis bateaux etc...).			
<b>Maitre d'ouvrage</b>		MAMP	<b>Suivi de la stratégie globale de communication et de sensibilisation :</b> ensemble de sous-actions permettant de répondre aux besoins sur le territoire et d'apporter le cadre aux actions entreprises par MAMP et l'ensemble des maîtres d'ouvrages.			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			<b>Suivi et animation du STERE : voir la fiche APM 9_1 du présent Contrat de Transition</b> <b>Suivi et animation du plan de gestion de la zone humide de Boumandariel : voir la fiche CT-9_2 du présent Contrat de Transition</b>			
MAMP						
Ville de Marseille						
Agence de l'Eau						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Territoire du Contrat de Baie						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Respect des objectifs calendaires, réalisation budgétaire, réalisation des opérations inscrites au contrat de baie concourant aux objectifs définis						
<b>COUT OPERATION TTC</b>		250 000 €	<b>Contrat de Transition</b>			
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
postes 2ETP chargés de mission		240 000 €				
divers fonctionnement		10 000 €				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres
25%	25%	50%	0%	0%	0%	0%
62 500,00 €	62 500,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €







ACTION N°		FA 16	STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION			
CDB 16_01bis		CT 16_1	Mise en oeuvre de la stratégie globale d'information et sensibilisation			
DEFI principal * :		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b> <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b> La stratégie globale d'information et sensibilisation élaborée précédemment dans le cadre du Contrat de Baie s'appuie sur la déclinaison de 15 actions nécessitant un pilotage pour permettre leur mise en œuvre. Cette dimension est particulièrement importante au démarrage d'une nouvelle dynamique telle que celle définie dans le cadre de la stratégie.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Déclinaison de la stratégie d'information et de sensibilisation. Le secrétariat du Comité de Baie, en charge du suivi opérationnel de la stratégie, se fera assister d'une AMO afin de réaliser les objectifs suivants répondant à la FA 15 de la stratégie :  <b>Instauration de la gouvernance :</b> Définir un cadre de gouvernance qui implique les partenaires institutionnels, dans un souci de cohérence et de déclinaison opérationnelle de l'action ; Identifier un élu référent ; S'appuyer sur la commission "information & éducation" mobilisée pour l'élaboration du Contrat de Baie : revisiter sa composition pour l'enrichir, définir les modalités de réunion (prévoir au minimum deux rencontres par an au démarrage de la dynamique), cadrer les objectifs de cette instance : validation des critères appliqués aux appels à projets et analyse des réponses pour des choix partagés ; Prévoir des espaces d'échange et de partage inter-acteurs (apport de connaissances sur le Contrat de Baie, partage d'expériences, production d'intelligence collective) ; Rédiger un cadre de fonctionnement intégrant les modalités de gouvernance, le rôle et fonctionnement de chaque instance et les procédures de mise en oeuvre dont l'évaluation ; Rédiger une charte d'engagement reprenant les principes de fonctionnement et co-signée par l'ensemble des acteurs partenaires de la stratégie (institutions, associations, partenaires techniques, etc.).  <b>Définir des procédures permettant de s'appuyer sur les ressources du territoire :</b> Instauration d'un protocole garantissant l'efficacité du dispositif ; Construire des appels à projets permettant de solliciter les ressources du territoire (associations, gestionnaires de milieux naturels, etc.) et d'engager une dynamique multipartenariale créative ; construire des appels d'offre publics pour les opérations déjà structurées dans le cadre de la stratégie et nécessitant des compétences professionnelles définies ; Valider les modalités d'évaluation ; Engager une étude sur les perceptions des publics cibles afin de mener une évaluation à long terme et ajuster les actions (projet pouvant être engagé avec Aix-Marseille-Université).  <b>Mise à disposition de moyens humains pour coordonner les opérations d'information et de sensibilisation :</b> Dans le cas des actions du Contrat de Baie, la mobilisation d'acteurs internes, agents des collectivités, délégués, nécessitera une forte investigation ; Le pilotage pourra être mené directement par le secrétariat du Contrat de Baie par l'affectation de ressources humaines internes ou en s'appuyant sur les gestionnaires des espaces naturels protégés du territoire : Parc national des Calanques et Parc marin de la Côte Bleue ;			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers						
Maître d'ouvrage		MAMP				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
MAMP						
Agence de l'Eau						
TERRITOIRE:						
Contrat de Baie étendu						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		140 000 €	Contrat de transition			
Détail :			Planning		2023	2024
Assistance à maîtrise d'ouvrage		140 000 €				
Rédaction cc						
Lancement						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%
70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°	FA 17 ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE suite à l'adoption du Plan Général de Communication	
opérations associées n°	<p>17_1 : Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de Baie                      17_2 : Campagne Inf'eau Mer à destination des usagers des plages et du grand public                      17_3 : Appel à idées "Educalanques" - Partenariat éducatif 3ème génération                      17_4 : Déploiement du projets ISEF sur le territoire de l'EPAGE HuCA                      17_5 : Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos                      17_6 : Projet Eau "De la source à la mer" : projet éducatif scolaire                      17_7 : Parcours de découverte du littoral connecté en réalité augmentée                      17_8 : Réhabilitation du sentier pédagogique littoral du They du Mazet                      17_9 : Cassis Infoplages - application numérique citoyenne sur smartphone</p>	
DEFI principal * :	3	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)	<b>COUT de l'ACTION</b>	<b>810 522 €</b>
<p><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></p> <p>MAMP, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA, Parc national des Calanques, PMCB, PNRC                      Office de la Mer, Naturoscope, CPIE Côte Provençal, AIEJE, réseau Educalanques</p>		
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>		
<p>Objectifs de l'action</p> <p>A3-2: Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers.</p> <p>A2-2: Mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer.</p> <p>Le volet de sensibilisation et d'éducation est un des aspects les plus importants du Contrat de Baie. Il doit permettre une prise de conscience environnementale et civique des publics visés et ainsi favoriser l'émergence de comportements vertueux. Il constitue un outil de promotion du Contrat de Baie et des politiques publiques qui s'y rapportent.</p> <p>Cette action intègre deux catégories d'opérations :</p> <p>De nombreuses associations sont actives sur le territoire du Contrat de Baie. Beaucoup ont formulé des propositions pour travailler avec le grand public, les scolaires ou encore les industriels dont la sensibilisation est un enjeu majeur notamment au niveau du golfe de Fos.</p> <p>Ainsi, trois campagnes de communication seront menées à destination du grand public. Ces campagnes existent déjà sur le territoire depuis plusieurs années et il a semblé important de les perpétuer, en y ajoutant des éléments de communication et d'information sur le Contrat de Baie.</p> <p>Les gestionnaires d'espaces protégés portent aussi des opérations de stratégie de communication intégrée sur les zones Natura 2000 et sur les usagers et visiteurs du Parc Marin de la Côte Bleue et du Parc national des Calanques.</p> <p>Enfin, le Parc national des Calanques a porté une mission de coordination des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur son territoire qui sera poursuivie par l'accompagnement d'un appel à idées auprès des associations pour initier un partenariat éducatif dans les calanques.</p> <p>A noter une nouvelle action de sensibilisation sur le golfe de Fos pour la réhabilitation d'un sentier, et la création d'une application sur smartphone pour les usagers des plages de Cassis.</p>		

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION			
CDB 17_01		CT 17_1	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de Baie			
DEFI principal * :		2	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  La campagne Ecogestes Méditerranée est une campagne régionale de sensibilisation des usagers de la mer qui a pour but de promouvoir une pratique respectueuse de la plaisance auprès des usagers de la mer (professionnels et plaisanciers). L'objectif est de faire changer le comportement des usagers de la mer et d'accompagner les politiques publiques de réduction des pressions sur les milieux. Dans le cadre du Contrat de Baie, la campagne sera le relais d'information auprès du grand public des enjeux et des objectifs du contrat (dynamique du territoire, intérêt de la démarche contractuelle, parties prenantes ...). La Campagne Ecogestes Méditerranée est avec la Campagne Inf'Eau Mer la plus grande action de sensibilisation organisée sur le littoral méditerranéen : plus de 45 000 personnes sensibilisées en mer par Ecogestes Méditerranée, et 40 000 sur les plages par Inf'Eau Mer en 11 ans. Les actions mises en œuvre sur le territoire du Contrat de Baie de la Métropole bénéficieront des campagnes de communication à l'échelle régionale voire interrégionale avec la mise en œuvre de la DCSMM dans laquelle cette action est proposée. Dans les ports, cette campagne veut renforcer le partenariat avec les gestionnaires de ports qui ont besoin de relayer leurs actions de communication pour inciter les professionnels (restaurateurs, magasins...) à mettre en place les recommandations dans le cadre de la certification européenne des ports de plaisance (filiales de traitement des huiles de friture par exemple...).  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> L'action cible plusieurs catégories de public en fonction de leurs activités. Elle se déroule donc sur plusieurs espaces : - Au port : lors des assemblées générales des sociétés nautiques pour un message global destiné aux plaisanciers ; - Au port, auprès des professionnels (shipshandler, loueurs de bateaux,...) ; - En mer, avec les plaisanciers au mouillage. Les contacts directs avec les usagers sont privilégiés. Les éducateurs des structures sont formés pour relayer les messages décidés en comité de pilotage de la campagne. Le lien avec les Observatoires citoyens est évident notamment pour les pêcheurs de loisir et les clubs de plongée qui seront rencontrés au port. La coordination de la campagne est portée au niveau régional par le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur et au niveau départemental par l'association Ecoute ta Planète. La Région SUD intervient sur l'animation/coordination du dispositif.  (**) selon modalités d'attribution (*) aide agence de l'eau au titre de la protection des milieux marins et du rai apporté par ces missions aux actions prioritaires attendues par l'agence de l'eau au 11eme programme (préservation des herbiers / lutte contre les pollutions/ restauration des fonctions altérées des petits fonds côtiers)			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers						
Maître d'ouvrage		AIEJE/Naturoscope/PMCB				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
MAMP						
Collectif ecogestes méditerranée						
St Cyr						
CD13, Ville de Marseille						
TERRITOIRE:						
Littoral du Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Nombre de journées de sensibilisation mises en œuvre						
COUT OPERATION		126 708 €	Contrat de Transition			
			Planning		2023	2024
AIEJE	28 380 €					
Naturoscope	58 328 €	recrutement				
PMCB	40 000 €	action				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES (St Cyr/Mer, Cassis)	PMCB/AIEJE/NATUROSCOPE
7%	10%	50%	0%	0%	0%	33%
8 870,00 €	12 671,00 €	63 354,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 813,00 €




ACTION N°	FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION				
CDB 17_03bis		CT 17_3	Appel à idées "Educalanques" 3ème génération - Partenariat éducatif 2023-2024			
DEFI principal * :		2	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Pour toucher un large public et démultiplier sa capacité d'accompagnement, le Parc national des Calanques a lancé en 2015 une dynamique de réseau avec des partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Ce réseau s'appelle Educalanques et en est à sa troisième génération.</p> <p>Educalanques c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dynamique d'un réseau animé par le Parc national des Calanques</li> <li>- Les Calanques pour tous : Les membres du réseau Educalanques cherchent à rendre la nature accessible à tous les publics de la Métropole Aix-Marseille Provence et en particulier aux jeunes</li> <li>- Une boîte à outils : Au cours des générations successives, le réseau a créé et continue à développer des ressources, des outils pédagogiques, des sorties et animations pour transmettre la connaissance des Calanques et donner l'envie de les protéger.</li> </ul> <p>Le dernier appel à idées Educalanques a été lancé en juillet 2021 et 9 projets portés par 7 associations lauréates ont été retenus par le Comité de sélection du Parc national. Le Parc national des Calanques s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de ces projets pour les trois années 2021/2023 et signe chaque année avec les 7 lauréats de conventions de partenariats où il apporte son soutien financier.</p> <p>Le réseau Educalanques participe aussi activement à la politique événementielle du parc national en proposant des sorties et animations lors des temps forts comme l'Automne des Calanques et différents événements dont le parc national est partenaire: Festival Bleu, fête de la nature, fête de la science...</p> <p><b>Coordination du réseau et suivi des projets:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation à l'automne des conventions de partenariat avec chaque association lauréate X 9 projets</li> <li>- Suivi des projets et conseils aux porteurs, participation aux repérages, relecture des supports, essais des prototypes</li> <li>- Relecture et validation des bilan en fin d'année service fait</li> <li>- Promotion des outils et des formations proposées par les membres du réseau</li> </ul> <p><b>Animation du réseau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 3 rencontres Educalanques par an : février, juin et novembre</li> <li>- Préparation de la programmation événementielle et coordination des journées de promotion communes du réseau</li> <li>- Création d'outils partagés</li> </ul> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de nouveaux outils et ressources pédagogiques créés</li> <li>- public touché par les programmes d'animation</li> <li>- évolution du réseau et nouveaux partenaires</li> <li>- nombres d'actions éco-citoyennes réalisées</li> </ul> <p>(*) subventions aux associations lauréates selon modalités d'attribution  (**) aide estimée sur la base des seuls coûts externalisés affichés, au titre de l'accompagnement à la réalisation d'outils pédagogiques « novateurs » et appuyant les objectifs stratégiques de CT sur la mer à savoir : la préservation des MM dont la préservation des herbiers et du coralligène, la restauration des fonctions supports, la lutte contre les pollutions.</p>			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-2				
mettre en place une gestion raisonnée des usages sur le littoral et en mer						
Maitre d'ouvrage	Parc National des Calanques					
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
MAMP						
AERMC						
CR PACA						
Les associations d'EEDD du territoire						
DREAL						
TERRITOIRE:						
Parc National des Calanques						
SDAGE	n° masses d'eau:					
FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation				X		
Communication / sensibilisation				X		
INDICATEUR DE SUIVI						
nombre de bénéficiaires sensibilisés						
COUT OPERATION TTC*		90 000 €	Contrat de Transition 2023-2024			
Détail :			Planning		2023	2024
Projets année scolaire 2023-2024		90 000 €				
sélection des projets						
réalisations et bilan						
MAMP	MARSEILLE (*)	AGENCE DE L'EAU RMC (**)	REGION SUD PACA (*)	CD 13 (*)	DREAL	Autres financeurs Parc National des Calanques
29%	0%	10%	0%	0%	0%	61%
26 440,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 560,00 €

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION					
CDB 17_14bis		CT 17_4	Déploiement de projets ISEF sur le territoire de l'EPAGE HuCA (hors BV Huveaune )					
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie ISEF portée par l'EPAGE HuCA, et complète l'action 17_14 inscrite en phase 2 du Contrat de Baie et portée par la Cité des arts de la rue sur la cascade des Aygaldes.</p> <p>Elle se décline sous plusieurs formes et à destination de différents publics et a pour objectifs principaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer une solidarité inter bassins versants sur le territoire de l'EPAGE HuCA (notamment hors bassin versant Huveaune) ;</li> <li>- Favoriser la réappropriation des enjeux liés aux milieux aquatiques par la population ;</li> <li>- Développer une culture et une identité communales liées aux cours d'eau du territoire.</li> </ul> <p>Cette action se déroule de <b>septembre 2022 à août 2024</b> (2 années de mise en oeuvre).</p>					
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2	<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Elle portera sur l'extension de la stratégie ISEF sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE HuCA, par la mise en oeuvre d'opérations répondant aux actions cadre de la stratégie sur le bassin versant des Aygaldes et des côtiers Est et Ouest, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication et assistance pour la mise en oeuvre de la stratégie ISEF</li> <li>- Action cadre les fêtes du territoire HuCA</li> <li>- Action cadre les rencontres du territoire HuCA</li> <li>- Action cadre en direction des jeunes et déploiement du parcours pédagogique</li> <li>- Action cadre pour Fédérer les opérations d'interventions citoyennes.</li> </ul> <p>Cette action aura pour but la poursuite de la dynamique collective autour des Aygaldes, aussi bien avec les populations, les acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et entreprises locales; ainsi que son extension au reste du territoire des côtiers.</p> <p>Les actions seront sélectionnées dans le cadre d'un appel à projet annuel sur la base des critères répondant à la stratégie ISEF et aux enjeux de la GEMAPI. Ils feront l'objet d'une convention entre l'EPAGE, l'Agence de l'eau et le porteur de l'action. Certaines actions, sélectionnées dans le cadre de l'AAP 2022 sont d'ores et déjà pressenties, avec notamment pour le BV Aygaldes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Organisation de balades</b> sur le bassin versant des Aygaldes (5 par an)</li> <li>- <b>Organisation de conférences et d'ateliers</b> sur le bassin versant des Aygaldes (15 par an)</li> <li>- <b>Organisation d'événementiels autour des Aygaldes</b>. Par exemple, la "fête du Ruisseau " organisée par le Collectif Gammars 1 fois par an.</li> <li>- <b>Interventions ciblées auprès du public jeunes</b> (intégré au Parcours Pédagogique Huveaune/Aygaldes). Accueil à la Cité des Arts de la Rue, balades urbaines...</li> <li>- <b>Accueil du public à la Cité des Arts de la Rue</b> (Cascade des Aygaldes). Médiation culturelle et scientifiques, sensibilisation des publics</li> <li>- <b>Organisation de balades de collecte des déchets</b> avec les communautés (associations, centres sociaux, écoles...) et riverains</li> <li>- <b>Elaboration et diffusion d'outils de communication / sensibilisation</b> ( Wiki du ruisseau (<a href="https://colibris-wiki.org/leruisseaucaaravelleaygalades/">https://colibris-wiki.org/leruisseaucaaravelleaygalades/</a>), Gazette du Ruisseau, outils communs d'édition/signalétiques, production d'outils pédagogiques...)</li> </ul>					
Maître d'ouvrage		EPAGE HuCA						
PARTENAIRES TECHNIQUES :								
Communes								
MAMP								
Education nationale								
Collectif GAMMARES, Association Apar, CIQ riverains, l'Association des Amis des Aygaldes, l'association Action Environnement Septèmes et Environs, l'association Jardinot et l'école de jardinage du jardin du cheminot, les artistes-voisins, le Collectif SAFI, Cap au Nord Entreprendre)								
Autres associations du territoire HuCA								
TERRITOIRE:								
Territoire HuCA hors BV Huveaune : Caravelle-Aygaldes et Côtiers								
SDAGE n° masses d'eau:								
FRDR11034								
Correspondance programme de mesures :								
MIA0701								
TYPE D'OPERATION:								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation		X						
Animation		X						
Communication / sensibilisation		X						
INDICATEUR DE SUIVI								
Réalisation budgétaire								
COUT OPERATION HT		220 000 €	Contrat de transition 2023-2024					
Détail :			Planning		2023		2024	
			Mise en œuvre des actions citées ci-dessus					
MAMP	Ville de Marseille	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	Région	Département	Autres financeurs	Associations et autofinancement EPAGE		
0%	0%	70%	0%	0%	0%	30%		
0,00 €	0,00 €	154 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 000,00 €		



ACTION N°	FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION				
CDB 17_11	CT 17_5	Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos				
DEFI principal * :		3	CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			CONTEXTE ET OBJECTIFS :			
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A3-2	Le Contrat de Baie est un outil de protection de la qualité du milieu marin mais également un outil fédérateur des acteurs du territoire. Afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'eau fixés, la sensibilisation se pose comme un enjeu essentiel à long terme.			
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers			L'objectif de cette action est ainsi d'utiliser l'impact de l'évènementiel et de la culture pour sensibiliser et fédérer le public aux enjeux de l'extension du Contrat de Baie au golfe de Fos et plus particulièrement aux enjeux liés au milieu marin.			
Maître d'ouvrage		MAMP	L'entrée festive et la démarche participative et intergénérationnelle permet une large sensibilisation du public, tout en le rendant acteur du Contrat de Baie.			
PARTENAIRES TECHNIQUES :			Un journée de sensibilisation annuelle dédiée à sensibiliser autour des enjeux du Contrat pourrait être un fort ancrage et un relais d'informations et d'éducation aux problématiques du territoire et aux actions menées par l'ensemble des acteurs.			
Industriels			DESCRIPTION DE L'ACTION :			
PNRC			Organisation d'une journée dédiée à la sensibilisation sur les enjeux du Contrat de Baie, à l'échelle du golfe de Fos, réalisée le même jour au même moment sur quatre communes : Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues, sous le titre "le Rendez-vous des phares". Des agents issus de différents services des quatre communes ainsi que ceux de la Direction stratégie environnementale de la métropole ont constitué un groupe de travail.			
PMCB			Le Rendez-vous des phares" consistait en un jeu de piste permettant la découverte des milieux littoraux des quatre communes, associé à des balades nature.			
Communes			En 2022 en effet, un livret a été édité, qui comprend les éléments de conduite du jeu de piste pour les quatre communes. Les tracés des balades et leur contenu pédagogique ont également été élaborés.			
EPCI			Sur le plan de la communication, un visuel a été produit par la communication de la Métropole.			
TERRITOIRE:			Enfin, des balades en bateau dans le golfe de Fos ont été programmées. Il s'avère que le jour qui a été choisi a subi une tempête sur le golfe qui a contraint toutes les manifestations prévues ce weekend-là à être annulées.			
Golfe de Fos			Toute la partie conception est prête à être réutilisée, il est nécessaire de remobiliser les acteurs en début d'année. Si l'action est reconduite en 2024, il sera sans doute nécessaire de réassortir et réactualiser les documents.			
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04						
Correspondance programme de mesures :						
MIA0701						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		x				
INDICATEUR DE SUIVI						
Réalisation de l'évènement annuel						
COUT OPERATION HT		8 000 €	Contrat de transition			
Détail :			Planning			
Budget 2023		3 000 €			2023	2024
Budget 2024		5 000 €				
			Mobilisation des acteurs			
			Evènement			
MAMP (ex CT5 et CT6)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%
4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ACTION N°		FA 17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE À L'ADOPTION DU PLAN GÉNÉRAL DE COMMUNICATION			
CDB	CT	17_6	Projet Eau De la source à la mer : projet éducatif des scolaires marseillais aux enjeux environnementaux liés à l'eau (grand et petit cycles).			
<b>DEFI principal * :</b>		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A3-2	<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>L'eau constitue un élément de base incontournable pour les écosystèmes de la planète et pour la vie humaine. Les activités des hommes ont un impact sur l'eau. On estime que la pollution des eaux de surface a déjà réduit d'un tiers les ressources aquifères utilisables. On distingue trois menaces majeures : la dégradation de la qualité de l'eau douce (pollutions directes et indirectes), la raréfaction des eaux douces (directes et indirectes) et la perturbation des écosystèmes aquatiques.</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>Le Projet EAU a pour objectif général de sensibiliser le jeune public aux principaux enjeux environnementaux liés à l'eau afin qu'il prenne conscience de la rareté et la préciosité de cette ressource naturelle. Les différentes séances pédagogiques s'attacheront à faire découvrir le grand et le petit cycles de l'eau dans la nature et en ville, à montrer le rôle fondamental de l'eau pour la survie des espèces, et à faire prendre conscience des impacts de l'activité humaine sur l'eau (consommation et pollution).</p> <p><b>DESCRIPTION</b></p> <p>Pour 4 classes de cycle 3 (CM1, CM2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance 1 : découverte du grand cycle de l'eau et de la petite faune aquatique à la Ferme pédagogique de la Tour des Pins, Domaine de Montgolfier</li> <li>• Séance 2 : la circulation de l'eau dans les plantes et l'adaptation à la sécheresse à la ferme pédagogique de la Tour des Pins, Domaine de Montgolfier</li> <li>• Séance 3 : l'eau dans la ville - histoire et enjeux aux archives municipales de la Ville de Marseille</li> <li>• Séance 4 : de l'embouchure à la mer - fonctionnement d'un fleuve méditerranéen, d'une station d'épuration, pollutions et biodiversité marine au Centre municipal de la Pointe Rouge</li> <li>• Séance 5 : L'Homme, le littoral et la mer : déchet, biodiversité et randonnée aquatique</li> </ul> <p>(*) financement possible dans le cadre du partenariat</p>			
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation des usagers						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
CPIE La Ciotat						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Territoire du Contrat de Baie						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:						
FRDC06a, FRDC06b, FRDC07c						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>						
MIA0701						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation		X				
<b>INDICATEUR DE SUIM</b>						
Nombre d'élèves participants						
<b>COUT OPERATION €HT</b>		20 000,00 €	<b>Contrat de Transition</b>			
<b>COUT OPERATION €TTC</b>			<b>Planning</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
Matériel		1000€/an	Séance 1 à 5			
Prestations externes		9000€/an				
MAMP	MARSEILLE	AERMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Autres financeurs :
0%	50%	50%	0%	0%	0%	0,00%
0€	10 000,00 €	10 000,00 €		0€	0€	0€



ACTION N°		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE À L'ADOPTION DU PLAN GÉNÉRAL DE COMMUNICATION																																						
FA 17		CT 17_8 <b>Réhabilitation du sentier pédagogique littoral du They du Mazet</b>																																						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>																																						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																								
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		A3-2																																						
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation des usagers		<p><b>Le They du Mazet est une émergence de terres alluvio sablonneuses issues de l'action mancanique de convergence du Rhône et de la mer en contact avec le milieu marin.</b> Dans un double objectif de préservation du milieu et de sensibilisation/éducation à l'environnement littoral, il est déposé une action de réhabilitation et valorisation du sentier de découverte du They du Mazet</p> <p>Ce sentier situé en zone de protection « habitats » Natura 2000, est fréquenté par les scolaires, lors des sorties nature dans le cadre du Festival de la Camargue et est valorisé auprès des touristes qui fréquentent la commune via l'office du Tourisme.</p> <p>Créé en 2007 via le contrat de ville et avec la collaboration du chantier d'insertion NATAL, ce sentier est jalonné de panneaux de lecture de paysage et d'information sur la biodiversité du site. Ce dernier nécessite aujourd'hui un entretien, un reprofilage de la digue sur quelques mètres et la pose d'un platelage sur environ 500m en amont de la première passerelle pour permettre l'accès lors des périodes où le terrain s'inonde (dès la fin de l'été) et le rend impraticable.</p> <p>Il sera étudié la possibilité de mobiliser une nouvelle fois un chantier d'insertion sur ce projet. Cela permettrait d'associer à la démarche de la cohésion sociale, de l'insertion à l'emploi et de l'éducation à l'environnement. Le devis présenté par la compagnie des forestiers est donc à retravailler avec un chantier d'insertion <b>sur tout ou partie pour une mise en oeuvre rapide des travaux.</b></p> <p>Certains chantiers d'insertion bénéficient d'une expérience tout à fait adaptée et notamment avec l'expertise sur le platelage et la connaissance des milieux naturels.</p> <p>La promotion du site sera faite via l'office du tourisme et lors d'évènements du type Festival de la Camargue.</p> <p><i>(*) aide agence au titre des aides exceptionnelles contractuelles pour les opérations de valorisation socio-économique (usages paysagers et patrimoniaux des milieux aquatiques remarquables de l'embouchure du Rhône)</i>  <i>(**) éligible à des subventions (***) de 20 à 60% d'aide maximum</i></p>																																						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Conservatoire du Littoral																																						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<p>Ville de Port Saint Louis du Rhone / PNRC (co gestionnaires des Theys)</p> <p>Amis des marais du Vigéirait</p> <p>Compagnie des forestiers</p>																																						
<b>TERRITOIRE:</b>		Port-Saint-Louis-du-Rhône																																						
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:		FRDC04																																						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>		MIA0701																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>		<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td style="text-align: center;">x</td> </tr> </table>					Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	x	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	x																						
Etude																																								
Gestion/Exploitation																																								
Travaux/prestation	x																																							
Expérimentation																																								
Animation																																								
Communication / sensibilisation	x																																							
<b>INDICATEUR DE SUVI</b>																																								
<b>COUT OPERATION €HT</b>		<b>Contrat de Transition</b>																																						
<b>COUT OPERATION €TTC</b>		247 314 €																																						
Cheminement bois sur pilotis : 234 774€ttc recalibrage sentier : 12 540€ ttc																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2023		2024						Travaux																								
Planning	2023		2024																																					
Travaux																																								
MAMP	MARSEILLE	AERMC (*)	REGION SUD PACA (**)	CD 13 (***)	COMMUNES	Autres financeurs : dont CDL																																		
0%	0%	20%	0%	60%	0%	20%																																		
		50 000 €		148 388 €		48 926 €																																		

ACTION N°		FA 14	MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES																																																			
<b>CT</b>		<b>CASSIS InfoPlages - APPLICATION NUMERIQUE CITOYENNE SUR SMARTPHONE</b>																																																				
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>  De nombreux efforts, parfois méconnus ou mal compris de la population ont été entrepris pour améliorer la qualité des eaux de baignade des masses d'eau du territoire du Contrat de Baie. Des pratiques inciviques ou maladroites sont encore responsables directement ou indirectement de la dégradation de cette qualité. L'objectif de l'application smartphone INFOPLAGES est de poursuivre l'effort de pédagogie et de sensibilisation aux bonnes pratiques en utilisant un outil numérique sur smartphone permettant de s'adresser au plus grand nombre en informant de la qualité des eaux de baignade, des efforts entrepris pour la préserver, des gestes du quotidien à proscrire pour ne pas l'altérer. Application gratuite pour les citoyens, INFOPLAGES a également pour objectif de les associer en leur permettant de fournir un avis ou des informations sur la qualité des eaux de baignade, la propreté des plages ou tout évènement qui pourrait survenir sur le littoral et qui pourrait l'impacter, afin que les services publics concernés puissent réagir dans les meilleurs délais.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Afin de favoriser une adhésion du plus grand nombre, INFOPLAGES est doté de multiples fonctionnalités d'information du Public: - Couleur du drapeau de chaque plage alimentée en temps réel - Origine de tout changement de drapeau - Qualité de l'eau de baignade en temps réel ou avec les dernières informations connues - Autres informations utiles aux public ( températures de l'eau et de l'air, force et direction du vent, indice UV .... ) - Ouverture et Fermeture de chaque plage avec notification envoyée sur le téléphone portable des personnes qui le souhaite - Informations d'actualité sur les risques de pollution, les gestes de préservation de l'environnement ou les évènements organisés pour promouvoir le nettoyage des plages ou la réduction des impacts sur la qualité des milieux - informations pédagogiques visant à mieux faire comprendre les efforts des Collectivités locales en matière de préservation du littoral ainsi que les actions de chacun pouvant impactant positivement ou négativement la qualité des eaux, la faune ou la flore marine. INFOPLAGES offre également la possibilité aux citoyens de s'exprimer afin d'alerter ou de donner un avis ou une information sur la qualité des eaux littorales , des cours d'eau ou des rivages. Ces informations sont transmises en temps réel auprès des Collectivités locales concernées et à disposition de l'Agence de l'eau.  (*) si investissement																																																		
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)																																																						
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>		<b>A3-2</b>																																																				
Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers																																																						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Cassis																																																					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																																																						
Ville de Marseille																																																						
SETAVOO																																																						
<b>TERRITOIRE:</b>																																																						
Cassis																																																						
<b>SDAGE</b>	n° masses d'eau:																																																					
FRDC07b																																																						
<b>Correspondance programme de mesures :</b>																																																						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																						
Etude																																																						
Gestion/Exploitation		<b>X</b>																																																				
Travaux/prestation		<b>X</b>																																																				
Expérimentation																																																						
Animation																																																						
Communication / sensibilisation		<b>X</b>																																																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																																						
Réalisation budgétaire																																																						
Nombre de téléchargement de l'application																																																						
<b>COUT OPERATION TTC ou HT</b>		<b>19 500 €</b>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Planning</th> <th colspan="6" style="text-align: center;">Contrat de Transition</th> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">2023</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Déclinaison par site</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Gestion</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	Contrat de Transition						2023			2024			Réalisation							Déclinaison par site							Gestion																				
Planning	Contrat de Transition																																																					
	2023			2024																																																		
Réalisation																																																						
Déclinaison par site																																																						
Gestion																																																						
Détail : Conception et réalisation Déclinaisons pour les plages de Cassis Insertion d'un contenu pédagogique et sensibilisation Gestion sur X années																																																						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13 (*)	COMMUNES	Conservatoire du littoral (autofinancement), donation (fondation du patrimoine)																																																
0%	0%	50%	0%	30%	20%	0%																																																
0,00 €	0,00 €	9 750,00 €	0,00 €	5 850,00 €	3 900,00 €	0,00 €																																																



# Actions pour mémoire

ACTION N°		SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE MARSEILLE- ACTIONS DU CONTRAT METROPOLITAIN							
<b>APM 1</b>		<b>Travaux d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de Marseille</b>							
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p><b>Contexte Objectifs :</b> Le système d'assainissement de Marseille collecte et traite les eaux usées de 17 communes qui font partie du périmètre de contrat de Baie, L'amélioration du fonctionnement de ce système est un enjeu important du contrat de baie, Dans la continuité de la dynamique du contrat d'agglomération de Marseille, le contrat Métropolitain signé en 2021 programme des travaux sur le système d'assainissement de Marseille au niveau des réseaux principalement afin de réduire ses débordements vers les milieux naturels,</p> <p><b>Description de l'opération</b> Actions programmées dans le contrat Métropolitain sur le système d'assainissement de Marseille : - Construction d'un bassin de rétention des eaux unitaires d'un volume minimum de 10 000 m3 dans le secteur de capitaine Géze ; - Enveloppe de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement unitaires et séparatifs ; - Optimisation du remplissage du bassin unitaire Jules Guesde par le raccordement de nouveaux bassins versants unitaires ; - Travaux issus de l'étude SMRU11 (modifications de déversoirs et raccordement d'antennes) ; - Etude de faisabilité du tunnel de stockage des eaux unitaires ; - Travaux de rénovation du collecteur Ovoïde en provenance d'Aubagne ; - Audit des équipements d'auto-surveillance sur les déversoirs du réseau unitaire de Marseille et travaux sur le déversoir Prohibé ; - Etudes préalables au renouvellement de l'arrêté préfectoral du système d'assainissement de Marseille.</p> <p>Ce programme d'action est évalué à une dépense de 49 millions d'euros</p>							
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>									
<b>Maitre d'ouvrage</b>		MAMP (Dir. Pole Protection Cycle de l'Eau)							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>									
MAMP									
Agence de l'Eau									
<b>TERRITOIRE:</b>		Contrat de Baie étendu							
<b>SDAGE</b>		n° masses d'eau:							
<b>Correspondance programme de mesures :</b>									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation		X							
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		Réalisation budgétaire							
<b>COUT OPERATION HT</b>		49 M€	<b>Planning</b>				Contrat de transition		
<b>Détail :</b>					2023		2024		
Etudes		500 000 €	etudes						
Travaux/prestation		48 500 000 €	travaux						
<b>MAMP</b>		<b>MARSEILLE</b>	<b>AGENCE DE L'EAU RMC</b>	<b>REGION SUD PACA</b>	<b>CD 13</b>	<b>COMMUNES (PSLDR)</b>	<b>Autres financeurs</b>		
			Pour Mémoire						
			12 594 417 €						

ACTION N° <b>APM 2</b>		<b>Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune phase transitoire (EPAGE HUCA)</b>	
<b>opérations associées n°</b> Toutes les opérations annexées au Contrat de Baie			
<b>DEFI principal * :</b> 1 et 3		<b>48 opérations</b> <b>43M€</b>	
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>		<b>Correspondance programme de mesures:</b>	
Agence de l'Eau RMC	Conseil régional PACA	VOIR DETAIL FIGURANT PAR OPERATION DANS LE CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE	
Communes concernées, MAMP	Liste non exhaustive		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Le Contrat de Rivière, porté par l'EPAGE HuCA (ex-Syndicat de l'Huveaune, devenu Etablissement Public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune-côtiers-Aygalades depuis l'arrêté Préfectoral du 15 septembre 2022), est l'outil retenu par les acteurs du territoire pour répondre aux obligations réglementaires, en déclinant le programme de mesures du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du PGRI (plan de gestion du risque inondation), tout en prenant en compte les spécificités locales. Il se traduit avant tout par la mise en œuvre d'une gestion concertée et pérenne des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Cette démarche, co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin versant, s'articule autour de ces 4 enjeux structurants pour le territoire, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs et actions en phase transitoire :</p> <p>A- Qualité des eau            BD- Qualité des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations            C- Etat des ressources en eau            E- Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant</p> <p>Outre les actions directement inscrites au Contrat transitoire de Baie, les typologies d'actions inscrites en phase transitoire du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, en relation avec les enjeux du Contrat de Baie sont les suivantes :</p> <p><b>Gestion concertée et stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, et Formation pour une gestion concertée et durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune; ainsi que sur le territoire des Aygalades et des Côtiers (inscription au Contrat de Baie)</li> <li>- coordination de l'opération Huveaune propre sur l'Huveaune et ses affluents (notamment territoire Marseillais, Aygalades et Côtiers)</li> <li>- Copilotage du projet voie verte Huveaune au titre de la compétence GEMAPI</li> </ul> <p><b>Etude pour l'amélioration de la connaissance sur la qualité des milieux et des sources de contamination :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuité du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles et étude pour l'élaboration d'un réseau de suivi des eaux souterraines</li> </ul> <p><b>Assainissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées (Territoire du CT4)</li> <li>- Actualisation des schéma directeur des eaux usées (lien avec Ovoidé) sur les territoires de Roquevaire et l'Etoile</li> </ul> <p><b>Agriculture et usages de produits phytosanitaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement technique des collectivités, des industriels, particuliers, pour réduire l'usage des phytosanitaires</li> </ul> <p><b>Qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations (mise en oeuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Huveaune, Côtiers et Aygalades) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de schémas directeurs de gestion des milieux aquatiques sur les Aygalades et les côtiers (Pour mémoire, inscription au Contrat d'Aide Métropolitain)</li> <li>- Mise en oeuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et action cadre "acculturation au risque"</li> <li>- Intégration du petit et du grand cycle de l'eau (cours d'eau et pluvial) dans l'aménagement du territoire : notamment travaux d'aménagement Camp de Sarlier à Aubagne</li> <li>- Identifier les impacts du changement climatique sur les enjeux de la GEMAPI et adapter les pratiques : ressource, inondation, milieux, etc.</li> <li>- Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par l'EPAGE HuCA, en préalable et/ou en complément des actions de restauration et d'aménagement : bassin versant Huveaune; côtiers et Aygalades (pour mémoire, inscription au Contrat d'Aide Métropolitain)</li> <li>- Études et travaux pour la mise en oeuvre d'aménagement des cours d'eau visant à leur restauration écologique, à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation et à la valorisation du cadre de vie sur différents secteurs : sur le territoire de l'Huveaune; des Aygalades et côtiers (pour mémoire, inscription au Contrat d'Aide Métropolitain)</li> <li>- Mise en oeuvre du plan de gestion des macro-déchets</li> <li>- Secteur Pugette Mer - Etudes GEMAPI complémentaire, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions global pour le retour de l'Huveaune dans son cours topographique.</li> </ul> <p>Plus d'informations sur le Contrat de Rivière : <a href="http://www.epagehuca.fr">www.epagehuca.fr</a></p>			



ACTION N°		ACTIONS DU CONTRAT ETAT - GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE - AGENCE DE L'EAU																											
<b>APM 3</b>		<b>Actions de lutte contre les pollutions Portuaires</b>																											
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																											
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p><b>Contexte Objectifs :</b></p> <p>Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) établissement public de l'état, exploite sur la façade maritime de la Méditerranée le port de Marseille Fos qui est le premier port Français et le troisième port Pétrolier mondial. Il est un acteur important du périmètre du contrat de baie de Marseille implanté sur le territoire de la ville de Marseille et plus à l'ouest au niveau du Golfe de Fos,</p> <p>Les phases 1 et 2 du contrat de baie de Marseille ont programmé des actions portées par le GPMM pour réduire les pollutions portuaires du bassin est liées aux activités de réparation navale , ces actions ont pris du retard ou n'ont pas été engagées ,</p> <p>En 2019, le GPMM, l'état et l'Agence de l'eau ont souhaité mettre en place un contrat portuaire pour programmer certaines actions non réalisées jusqu'alors et élargir les programmes d'études et de travaux à d'autres thématiques non identifiées dans les phases 1 et 2 du contrat de baie de Marseille, Ce contrat a été validé en fin d'année 2022</p> <p><b>Description des actions du contrat:</b></p> <p>♦ <b>Axe 1 : Réduction des flux de pollutions toxiques et des macros pollutions liées aux activités économiques et portuaires (réparations navales, logistique, terminaux pétroliers, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- schéma directeur pluviaux et travaux de lutte contre les pollutions pluviales, travaux de lutte contre les macros pollutions.</li> </ul> <p>♦ <b>Axe 2 : Gestion quantitative de la ressource en eau et atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enveloppe gestion patrimoniale des infrastructures.</li> </ul> <p>♦ <b>Axe 3 : Restauration et la préservation des milieux aquatiques et du milieu marin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de génie écologique du bassin Est visant le soutien à la biodiversité marine par la mise en place de micro-habitats,</li> <li>- travaux de réhabilitation de la dune de la Gracieuse par des techniques douces. étude globale de définition d'actions pour la gestion durable des enjeux du they de la Gracieuse</li> </ul> <p>Ce programme d'actions répond aux grands défis du contrat de baie de Marseille il porte sur la <b>période de fin 2022 à fin décembre 2024</b>, il comporte <b>10 actions</b> pour un montant financier global présenté de <b>16,7 millions d'Euros</b>.</p> <p>L'engagement financier maximal de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat avec le GPMM et l'état est de <b>984 300 €</b>,</p>																											
<b>OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI</b>																													
<b>Maitre d'ouvrage</b>		GPMM																											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																													
MAMP																													
Agence de l'Eau																													
<b>TERRITOIRE:</b>		Contrat de Baie étendu																											
<b>SDAGE</b> n° masses d'eau:																													
<b>Correspondance programme de mesures :</b>																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																													
Etude		X																											
Gestion/Exploitation																													
Travaux/prestation		X																											
Expérimentation																													
Animation																													
Communication / sensibilisation																													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		Réalisation budgétaire																											
<b>COUT OPERATION HT</b>		16,7 M€																											
<b>Détail :</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Contrat GPMM</th> </tr> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>études</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat GPMM			2022	2023	2024	études				travaux											
Planning	Contrat GPMM																												
	2022	2023	2024																										
études																													
travaux																													
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES (PSLDR)	Autres financeurs																							
		Pour mémoire																											
		984 300 €																											

ACTION N°		ACTIONS DU CONTRAT EUROMEDITERRANEE - AGENCE DE L'EAU																											
<b>APM 4</b>		<b>Actions de lutte contre les pollutions domestiques , de restauration morphologique et de desimperméabilisation</b>																											
DEFI principal * :		1 et 2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																									
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		<p><b>Contexte Objectifs :</b>                      L'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM ) porte une Opération d'Intérêt National (OIN) dans la partie nord-ouest du centre-ville de Marseille sur une surface de 480 ha , intégrée dans le périmètre du contrat de baie de Marseille ,</p> <p>Les phases 1 et 2 du contrat de baie de Marseille ont programmé des actions sur ce territoire notamment dans le cadre de la création du parc Bougainville pour gérer les eaux pluviales par infiltration et pour restaurer le ruisseau des Ayalades dans la traversée du parc.</p> <p>En 2021 l'EPEAM et l'Agence de l'eau ont conclu un contrat d'établissement qui programme 20 actions sur ce territoire.</p> <p>Ces 20 actions répondent aux trois grands objectifs suivants :                      1) La lutte contre les pollutions domestiques et les substances toxiques par la <b>diminution significative des déversements</b> du réseau unitaire par temps de pluie,                      2) L'adaptation du territoire au contexte changement climatique par une <b>désimperméabilisation</b> optimisée des espaces urbains,                      3) <b>L'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau urbains</b>, très artificialisés (Ayalades et Lions).</p> <p>Ce programme d'actions répond aux grands défis du contrat de baie de Marseille,</p> <p><b>Description de l'opération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des rejets dans le réseau unitaire par temps de pluie et réduction des déversements : construction de bassins pluviaux unitaires , travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement</li> <li>- Déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement par infiltration, amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau : travaux de désimperméabilisation des espaces publics et privés : secteur Capitaine Geze , les fabriques , vintimilles Cazemajou, Crottes Zocolla ect</li> <li>- Restauration et préservation de milieux aquatiques fortement dégradés, en milieu urbain dense : travaux de renaturation du cours d'eau des Ayalades au niveau du parc de Bougainville , études pré opérationnelles et opérationnelles en amont du parc Bougainville,</li> </ul> <p>Le contrat porte sur la <b>période de mi 2021 à fin décembre 2024</b>, il comporte <b>20 actions</b> pour un montant financier global présenté de <b>94 millions d'Euros</b>.</p> <p>L'engagement financier maximal de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat Euroméditerranée est de <b>13.7 M€</b>,</p>																											
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI																													
Maitre d'ouvrage		EUROMED																											
PARTENAIRES TECHNIQUES :																													
MAMP																													
Agence de l'Eau																													
EPAGE HUCA																													
TERRITOIRE:																													
Contrat de Baie étendu																													
SDAGE		n° masses d'eau:																											
Correspondance programme de mesures :																													
TYPE D'OPERATION:																													
Etude		X																											
Gestion/Exploitation																													
Travaux/prestation		X																											
Expérimentation																													
Animation																													
Communication / sensibilisation																													
INDICATEUR DE SUIVI																													
Réalisation budgétaire																													
COUT OPERATION HT		94 M€																											
Détail :		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Planning</th> <th colspan="3">Contrat EUROMED</th> </tr> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>études</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	Contrat EUROMED			2022	2023	2024	études				travaux											
Planning	Contrat EUROMED																												
	2022	2023	2024																										
études																													
travaux																													
Travaux ressource en eau		600 000 €																											
Travaux pollutions desimper		86 200 000 €																											
Travaux morpho		7 200 000 €																											
MAMP (CT5)	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES (PSLDR)	Autres financeurs																							
		Pour mémoire																											
		13,7 M€																											

ACTION N°		FA 9	RESTAURATION DE SITES NATURELS			
CDB 9_07		APM Animation du projet STERE MAR (Schéma Territorial de Restauration Ecologique des petits fonds côtiers)				
DEFI principal * :		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>CONTEXTE :</b> Sous le pilotage du Pôle Mer Méditerranée, associé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction interrégionale de la mer Méditerranée et les Régions Occitanie et Sud, un appel à projet STERE a été lancé en 2018. L'objectif était de réaliser un document de planification STERE (Schéma Territorial de Restauration Ecologique) relatif à la restauration des fonctions écologiques des petits fonds côtiers. CDC Biodiversité a réalisé ce document en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et des financeurs sur tout le littoral métropolitain, qui présente des enjeux biologiques et de fortes pressions anthropiques touristiques, industrielles, portuaires et urbaines.. L'ensemble de ces pressions a été pris en compte pour élaborer le STERE.  <b>OBJECTIFS :</b> Le STERE est un plan d'actions décliné en 3 phases : phase 1 à court terme, phase 2 à moyen terme et phase trajectoire à plus long terme. C'est un document opérationnel de planification territoriale qui tient compte à la fois des connaissances existantes du territoire, tant en termes biologiques que d'aménagement et de politiques publiques, traduites dans des documents préexistants ou à venir. L'objectif de STERE MAR est d'établir cette planification à un horizon de 10 ans afin d'aboutir à une ambition partagée par les différentes parties prenantes. Elle s'établit sur la base des nombreuses connaissances déjà existantes du milieu mais aussi des ambitions d'aménagement pour ce territoire, en ciselant particulièrement la compatibilité entre les types d'usages, de façon à les rendre synergiques. Le document final du STERE a été produit et restitué par la CDC Biodiversité en novembre 2021. En 2022, la MAMP s'est portée volontaire pour animer cette démarche, et suivre les actions qui y sont inscrites.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Durant les 2 années du Contrat de Transition, l'équipe d'animation du Contrat de Baie assurera l'animation du STERE : - Mise en place des instances de suivi, - Organisation des COPIL, - Organisation de réunions de travail pour mettre à jour les fiches actions du STERE ( planning, porteur, financement, objet de l'action) avec l'ensemble des parties prenantes et les financeurs, - Suivi des actions, - Suivi des financements, - Mise à jour des fiches "Trajectoire" en vu de l'élaboration d'un CDB n°2.  <b>Le suivi et l'animation, ainsi que le financement de cette action sont prévus dans les actions 15_1, 15_2 du présent Contrat de transition</b>		
* (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		A2-6				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI		A2-6				
Favoriser les démarches expérimentales favorables à la biodiversité marine						
Maitre d'ouvrage		MAMP				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
AERMC						
TERRITOIRE:						
Littoral Contrat de Baie						
SDAGE n° masses d'eau:						
FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		x				
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI						
réalisation budgétaire						
COUT OPERATION HT		0 €		Contrat de transition		
Détail :				Planning		
				2023		2024
Animation						
Màj des fiches						
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs : DIRM, CDC et partenaires
0%	0%	0,0%	0%	0%	0%	0%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0 €

## Tableau général des actions

ACTION	N°OP Contrat de Baie 2	N°OP Contrat de Transition	OPERATIONS	Porteur	PDM SDAGE	Masse d'eau SDAGE	Financement prévisionnel Contrat de Transition						Budget prévisionnel Contrat de Transition 2023-2024	
							dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES		dont autres financeurs
FA 1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES													
	1_13	1_1	Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues	MAMP (REA PM)	IND0901	FRDC04, FRDC05	1 030 000 €	0 €	750 000 €	0 €	360 000 €	0 €	0 €	2 140 000 €
		1_2	Recalibrage des réseaux Ouest et EST en amont du poste de relevage Sud de Martigues	MAMP (REA PM)	IND0901	FRDC04	1 173 000 €	0 €	780 000 €	0 €	837 000 €	0 €	0 €	2 790 000 €
FA 2	CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (voir Fiche APM2 "Contrat de rivière")													
FA 3	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES													
	3_01bis	3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains			FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c								
	3_0101	3_1_1	Mise aux normes des zones techniques - Pointe Rouge	Délégataire MAMP (Dir. Dev. Ports)	IND0901	FRDC06b	0 €	0 €	160 000 €	30 000 €	0	0	310 000,00 €	500 000 €
	3_0102	3_1_2	Mise aux normes des zones techniques - La Ciotat	MAMP (Dir. Dev. Ports)		FRDC07c	470 000 €	0 €	0 €	30 000 €	0	0	0	500 000 €
	3_0103	3_1_3	Mise aux normes des zones techniques -Vieux Port	MAMP (Dir. Dev. Ports)	IND0901	FRDC06a	60 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	0	0	0	100 000 €
	3_0104	3_1_4	Mise aux normes des zones techniques - Anse de la Réserve	Délégataire MAMP (Dir. Dev. Ports)	IND0901	FRDC06a	10 000 €	0 €	10 000 €	5 000 €	0	0	0	25 000 €
	3_02	3_2	Démarche de certification "Ports Propres" - Carry et Sausset	MAMP (Dir. Dev. Ports)		FRDC05	64 000 €	0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €
	3_02bis	3_2bis	Démarche de certification "Ports Propres" - Anse de la Réserve	Délégataire MAMP (Dir. Dev. Ports)		FRDC06a	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	12 000 €	15 000 €
	3_02ter	3_2ter	Démarche de certification "Ports Propres" - Pointe Rouge	MAMP (Dir. Dev. Ports)		FRDC06b			0 €	0 €				- €
	3_03bis	3_3	Lutte contre les pollutions portuaires des ports en gestion Département des Bouches-du-Rhône	CD13	IND0901	FRDC05, FRDC07b, FRDC07c	0 €	0 €	200 000 €	30 000 €	870 000 €	0 €	0 €	1 100 000 €
	3_03bis	3_3bis	Lutte contre les pollutions portuaires ports de Saint-Cyr	Ville de Saint-Cyr		FRDC07C	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	16 000 €	0 €	20 000 €
	3_06	3_4	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage	Soleam	IND0901	FRDC06a	71 750 €	0 €	82 000 €	0 €	0 €	0 €	51 250 €	205 000 €
	3_08bis	3_5	La Ciotat Shipyards - Plateforme ATLAS	MB92		FRDC07C	0 €	0 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	1 070 000 €	1 470 000 €
FA 4	SUIVI ECOLOGIQUE SPECIFIQUE													
	4_05	4_1	Outils de surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM)	Ville de Marseille		FRDC06a, FRDC06b	0 €	111 715 €	0 €	0 €	66 896 €	0 €	155 868 €	334 479 €
	4_02	4_2	Suivi du milieu marin au droit des STEP du MAMP	MAMP (Pole Protection Cycle de l'Eau)		FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	217 500 €	0 €	217 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	435 000 €

ACTION	N°OP Contrat de Baie 2	N°OP Contrat de Transition	OPERATIONS	Porteur	PDM SDAGE	Masse d'eau SDAGE	Financement prévisionnel Contrat de Transition						Budget prévisionnel Contrat de Transition 2023-2024	
							dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES		dont autres financeurs
FA 5			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PLUVIALES											
	5_05	5_1	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial	Soleam	ASS0201	FRDC06a	226 800 €	0 €	97 200 €	0	0 €	0 €	324 000 €	648 000 €
	5_06	5_2	Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais	MAMP (Pole Protection Cycle de l'Eau)		FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	2 100 000 €	0 €	0 €	0 €	900 000 €	0 €	0 €	3 000 000 €
	5_08	5_3	Récupération des eaux en amont du canal des Comtes	Ville de Port-de-Bouc		FRDC04	0 €	0 €	0 €	0	0 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €
	5_10	5_4	Projet Se@nergieS: Réseau d'arrosage en Eau Brute	Ville de Port-de-Bouc		FRDC04	374 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 011 800 €	0 €	3 385 800 €
FA 6			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET PROFESSIONNELLES											
	6_01	6_1	Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille	ADEME	IND0201	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €	10 200 000 €	13 200 000 €
FA7			COORDINATION DES GESTIONNAIRES DU LITTORAL											
	7_01	7_1	Coordination des cellules baignade communales	MAMP (CDB)		FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
FA8			RESTAURATION DE COURS D'EAU											
	8_05	8_1	Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygaldes et le piémont de l'Etoile	Ville de Marseille	MIA0202	FRDR11034	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	80 000 €
FA9			RESTAURATION DE SITES NATURELS											
	9_03	9_1	Indicateurs du changement climatique à travers les séries à long terme	PMCB		FRDC05, FRDC04	0 €	0 €	28 500 €	0 €	0 €	0 €	66 500 €	95 000 €
	9_04	9_2	Roselière de Boumandariel - Mise en place du plan de gestion, suivi et animation	MAMP (CDB)	MIA0701	FRDC05	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
	9_04bis	9_3	Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de la ZH de Boumandariel	EPAGE HuCA		FRDC05	0 €	0 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	30 000 €
	9_08	9_4	Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennal et annuel)	PNC		FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b	9 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 600 €	80 000 €
	9_09	9_5	Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet	PMCB		FRDC05	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €	70 000 €
FA10			GENIE ECOLOGIQUE											
	10_01bis	10_1	CASCIOMAR Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) : Biorestore Marseille	Ecocéan		FRDC07c, FRDC07b, FRDC06b, FRDC06a	0 €	0 €	261 000 €	0 €	0 €	0 €	174 000 €	435 000 €
	10_03	10_2	ANSE DU PHARO - Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports	Soleam		FRDC06a	945 000 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	1 755 000 €	2 700 000 €
	3_02	10_3	Mise en œuvre de la démarche de certification "Ports Actifs en Biodiversité" - Anse de la Réserve Marseille - travaux de restauration des fonctions nurserie	Déléataire MAMP (Dir. Dev. Ports)		FRDC06a	0 €	0 €	12 500 €	5 000,00 €	0 €	0 €	7 500 €	25 000 €

Contrat de Baie –Transition 2023–2024

ACTION	N°OP Contrat de Baie 2	N°OP Contrat de Transition	OPERATIONS	Porteur	PDM SDAGE	Masse d'eau SDAGE	Financement prévisionnel Contrat de Transition						Budget prévisionnel Contrat de Transition 2023-2024	
							dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES		dont autres financeurs
FA11	STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL													
	11_01bis	11_1	Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines	PNC	MIA0701	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c,	5 000 €	0 €	25 000 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	50 000 €
	11_02	11_2	Mise en œuvre et évolution de la stratégie mouillage sur la Côte Bleue	PMCB	MIA0701	FRDC05, FRDC04	10 000 €	0 €	55 000 €	0 €	0 €	0 €	45 000 €	110 000 €
	11_08	11_4	Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de 4 zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) au sein du Parc National des Calanques (Marseille) (STERE)	PNC	MIA0701	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	0 €	0 €	240 000 €	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €	400 000 €
	11_08	11_5	Réalisation des études préalables à la mise en place d'une ZMEL sur la commune de St Cyr-sur-mer (STERE)	Ville de Saint-Cyr	MIA0701	FRDC07c	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	120 000 €
	11_11	11_6	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de St Cyr (STERE)	Ville de Saint-Cyr	MIA0701	FRDC07C	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	0 €	30 000 €
	11_09	11_7	Recueil des données de mouillage des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue	PMCB	MIA0701	FRDC04, FRDC05	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 000 €	16 000 €
	11_10	11_8	Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat : réalisation d'une ZMEL (STERE)	Ville de La Ciotat	MIA0701	FRDC07c	0 €	0 €	0 €	0	0 €	115 200 €	460 800 €	576 000 €
	11_11	11_9	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de La Ciotat (STERE)	Ville de La Ciotat	MIA0701	FRDC07c	0 €	0 €	0 €	0	6 300 €	2 700 €	0 €	9 000 €
FA12	ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PLANS DE GESTION DES RECIFS ARTIFICIELS													
	12_01bis	12_1	Rôle des récifs du Prado dans la connectivité de la baie de Marseille	Ville de Marseille		FRDC06a, FRDC06b	0	30 000 €	50 000 €	0	20 000 €	0	0	100 000 €
	12_01bis	12_2	Evaluer les retombées socio-économiques des récifs artificiels du Prado	Ville de Marseille		FRDC06a, FRDC06b	0	50 000 €	50 000 €	0	0	0	0	100 000 €
	12_05	12_3	Mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer (STERE)	Ville de Fos-sur-Mer		FRDC04	0 €	0 €	35 000 €	0 €	342 000 €	193 000 €	0 €	570 000 €
	12_03	12_4	Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue (STERE)	PMCB		FRDC04, FRDC05	0 €	0 €	18 750 €	0 €	0 €	0 €	56 250 €	75 000 €
FA13	ETUDES et ACTIONS SPECIFIQUES													
	13_07	13_1	Programme de surveillance des macrodéchets	Mer Terre		FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	13 000 €	0 €	0 €	58 500 €	0 €	0 €	123 500 €	195 000 €
	13_08bis	13_2	Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue	PMCB		FRDC04, FRDC05	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	0 €	6 000 €	15 000 €
FA14	MISE EN PLACE D' OBSERVATOIRES													
	14_04bis	14_1	Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la "Villa Marine"	Conservatoire du Littoral	MIA0701	FRDC06b	0 €	0 €	0 €	0 €	455 000 €	0 €	195 000 €	650 000 €
	14_05	14_2	Mise en place et développement de la plateforme POLARIS	Septentrion Environnement		FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	20 000 €	20 000 €	0 €	16 000 €	10 000 €	0 €	164 000 €	230 000 €
	14_06	14_3	Mutualiser la connaissance sur le Golfe de Fos	Institut écocitoyen		FRDC04	70 000 €	0 €	68 575 €	0 €	0 €	0 €	135 725 €	274 300 €
	14_07	14_4	Mutualisation des études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer	Piicto		FRDC04	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €

Contrat de Baie –Transition 2023–2024

ACTION	N°OP Contrat de Baie 2	N°OP Contrat de Transition	OPERATIONS	Porteur	PDM SDAGE	Masse d'eau SDAGE	Financement prévisionnel Contrat de Transition						Budget prévisionnel Contrat de Transition 2023-2024	
							dont fin. MAMP	dont fin. MARSEILLE	dont fin. AGENCE de l'EAU	dont fin. Région	dont fin. Département	dont financements COMMUNES		dont autres financeurs
FA15	PILOTAGE ET EVALUATION CONTRAT DE BAIE													
	15_01	15_1	Animation et secrétariat du comité de baie	MAMP (CDB)		FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	62 500	62 500	125 000 €	0	0 €	0	0	250 000 €
	15_02 et 15_03	15_2	Suivi du Contrat de Baie : suivi d'actions spécifiques, recueil d'indicateurs, centralisation et exploitation des données, réalisation et diffusion des bilans	MAMP (CDB)		FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	28 000 €	7 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €
FA16	STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION													
	16_01bis	16_1	Mise en œuvre de la stratégie globale information et sensibilisation du Contrat de Baie	MAMP (CDB)	MIA0701	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €
FA17	ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION													
	17_01	17_1	Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole	AIEJE PMCB Le Naturoscope	MIA0701	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	8 870 €	12 671 €	63 354 €	0 €	0 €	0 €	41 813 €	126 708 €
	17_02	17_2	Campagne InfEau Mer à destination des usagers des plages et du grand public	AIEJE Le Naturoscope	MIA0701	FRDC04, FRDC05, FRDC06a, FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	4 620 €	6 600 €	33 000 €	0 €	0 €	0 €	21 780 €	66 000 €
	17_03bis	17_3	Appel à idées "Educalanques" - Partenariat éducatif 3ème génération	PNC	MIA0701	FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b, FRDC07c	26 440 €	0 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	54 560 €	90 000 €
	17_14bis	17_4	Déploiement de projets ISEF sur le territoire de l'EPAGE HuCA (hors BV Huveaune ) - secteur des Aygalades	EPAGE HuCA	MIA0701	FRDR11034	0 €	0 €	154 000 €	0 €	0 €	0 €	66 000 €	220 000 €
	17_11	17_5	Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos "Rendez- vous des phares"	MAMP (ex CT5)	MIA0701	FRDC04	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €
		17_6	Projet Eau <i>De la source à la mer</i> : projet éducatif scolaire sur les enjeux environnementaux liés à l'eau	Ville de Marseille	MIA0701	FRDC06a, FRDC06b, FRDC07c	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €
		17_7	Parcours de découverte du littoral connecté en réalité augmentée, sur les plages du Prado, autour du Hublot	Ville de Marseille	MIA0701	FRDC06b	0 €	6 500 €	6 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 000 €
		17_8	Réhabilitation du sentier pédagogique littoral du They du Mazet	Conservatoire du littoral	MIA0701	FRDC04	0 €	0 €	50 000 €	0 €	148 388 €	0 €	48 926 €	247 314 €
		17_9	Cassis Infoplages - Application numérique citoyenne sur smartphone	Ville de Cassis		FRDC07b	0 €	0 €	9 750 €	0 €	5 850 €	3 900 €	0 €	19 500 €
<b>TOTAUX</b>							<b>8 073 880,00 €</b>	<b>1 356 986,00 €</b>	<b>4 226 629,00 €</b>	<b>307 500,00 €</b>	<b>5 070 434,00 €</b>	<b>3 457 600,00 €</b>	<b>15 851 072,00 €</b>	<b>38 344 101,00 €</b>







Calanques de Marseille